



SERVICE DES CONCESSIONS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES DÉLÉGATAIRES ET DES
CONCESSIONNAIRES

Exercice 2020
Évolution 2021-2022

DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIERES

ENERGIE.....	5
DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE.....	6
DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE.....	10
DISTRIBUTION DE GAZ.....	12
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE.....	15
LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS.....	17
PARC FLORAL.....	18
TOUR EIFFEL.....	22
JARDIN D'ACCLIMATATION.....	25
CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE.....	27
PORTS DE PLAISANCE.....	30
PAVILLON PUEBLA.....	32
RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE.....	34
SITE DE BAGATELLE.....	36
CHALET DE LA PORTE JAUNE.....	37
DEPLACEMENTS.....	38
PARCS DE STATIONNEMENT.....	39
STATIONS-SERVICES.....	52
EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	55
ACCOR ARENA - POPB.....	56
PISCINE S. BERLIOUX, PONTOISE, J. BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON.....	59
MARATHON ET SEMI-MARATHON DE PARIS.....	63
ARENA PORTE DE LA CHAPELLE.....	65
CENTRE SPORTIF DE L'ÎLE DE PUTEAUX.....	67
EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS.....	68
CARREAU DU TEMPLE.....	70
GAITE LYRIQUE.....	73
MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES.....	76
LE LOUXOR.....	78
FESTIVALS DU PARC FLORAL.....	80
JEUNESSE – FAMILLE – PETITE ENFANCE.....	82

CENTRES PARIS ANIM'	84
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.....	89
PATRONAGE LAIQUE.....	92
MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS	95
GESTION DU MARCHÉ COUVERT SAINT-GERMAIN.....	96
GESTION DES MARCHES DE PASSY, SAINT-QUENTIN, SAINT-MARTIN, BEAUVAU-ALIGRE.....	98
GESTION DES MARCHES BATIGNOLLES ET TERNES	101
GESTION DU MARCHÉ COUVERT DE LA CHAPELLE	104
GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES.....	106
MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS.....	108
MARCHES AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT,.....	111
PORTE DE VANVES ET PORTE DE MONTREUIL.....	111
MARCHES DE LA CREATION	115
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	118
PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN.....	119
CONTRAT DE REVITALISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE	121
SERVICES FUNERAIRES	123
SERVICES EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES.....	123
PARC FUNERAIRE ET CREMATORIUM DU PÈRE LACHAISE.....	128
CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES.....	131
PUBLICITE	133
COLONNES ET MATS PORTE-AFFICHES.....	134
MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION	136
LISTE DES CONTRATS AU 31 DECEMBRE 2020.....	138

Ce rapport décrit l'activité des délégations de service public et concessions de services ou de travaux soumises aux dispositions des articles L 3131-2, L 3131-5, et R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique (CCP). Il présente une synthèse par secteur d'activité, suivie d'un bilan plus détaillé de chacun des contrats, de façon à rendre compte de l'activité réalisée sur l'exercice 2020. Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la Bibliothèque Administrative de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris disposait, au 31 décembre 2020 de **183 délégations de service public** et de 27 concessions de services et de travaux, parmi lesquelles **11 sont concernées par le présent rapport** (car renouvelées après 2016).

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisien.ne.s : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés couverts...

Les délégations de service public constituent **une des principales sources de redevance** perçue par la Ville de Paris. Ainsi, en 2020, les délégataires ont versé **89 M€** à la Ville, à comparer aux 255 M€ de redevances perçues au titre de l'ensemble des conventions et titres d'occupation du domaine public, soit 34%. Les 11 contrats de concessions concernés par le présent rapport ont généré **30 M€** de redevance.

En parallèle, environ **40,5 M€ de participations publiques** ont été versées aux délégataires par la Ville de Paris en contrepartie des sujétions de service public imposées (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2020, les délégations de service public les plus importantes en termes de **chiffre d'affaires** étaient :

- la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec un chiffre d'affaires de 529,5 M€ et une redevance de 29,6 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec un chiffre d'affaires de 341,4 M€ et une redevance de 7,4 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution de gaz** avec un chiffre d'affaires de 124 M€ et une redevance de 1,3 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de 89,7 M€ et une redevance de 1,2 M€ ;
- la délégation relative à la **modernisation et l'exploitation du Palais omnisports de Paris-Bercy (dénommé ACCOR ARENA - POPB)** avec un chiffre d'affaires de 30,5 M€ et une redevance de 2,8 M€ ;
- la délégation relative à la **Tour Eiffel**, qui a généré un chiffre d'affaires de 25,9 M€ et une redevance de 8,2 M€.

Le document présente ces contrats par secteur d'activité.

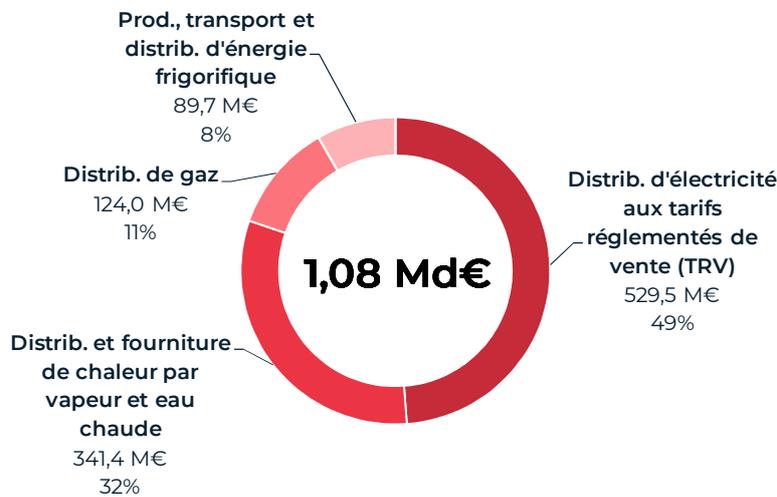
ENERGIE

Ce secteur regroupe **4 délégations de service public** :

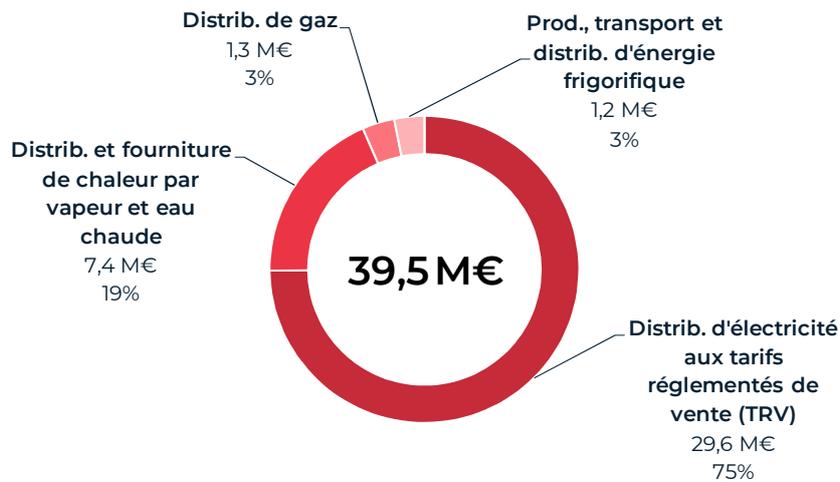
- la DSP relative à la **distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)** ;
- la DSP relative à la **distribution et la fourniture de chaleur** par vapeur et eau chaude ;
- la DSP relative à la **distribution de gaz** ;
- la DSP relative à la **production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique**.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	1 084,6 M€	1 139,9 M€
Redevance	39,5 M€	40,6 M€
Participation de la Ville de Paris	194,1 k€	86,3 k€

Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Répartition de la redevance en 2020



DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex-ERDF) et EDF** respectivement la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) :

- Le concessionnaire Enedis assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisiens aux réseaux publics de distribution.
- Le concessionnaire EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV).

En décembre 2009 a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ont été définis le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et de modernisation des réseaux parisiens, décliné en programmes quadriennaux d'investissement.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle de l'électricité composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis es-qualité parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité (distribution)

En 2020, le délégataire **Enedis** a dégagé **un chiffre d'affaires de 529,5 M€** dont :

- 510,4 M€ de recettes d'acheminement ;
- 10,8 M€ de recettes de raccordements et prestations ;
- 8,3 M€ d'autres recettes de services.

Les recettes d'acheminement s'établissent à 510,4 millions d'euros (- 4,7% par rapport à 2019). Cette évolution est liée à la crise sanitaire : la baisse globale des consommations est de 9,7% à l'échelle de la concession. Cette baisse des recettes d'acheminement a été partiellement compensée par une hausse du TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) de 2,75% en moyenne, avec effet au 1^{er} août 2020.

Les recettes de raccordement ont enregistré une forte baisse (-49%), s'expliquant par la fin des projets de raccordement effectués dans le cadre du déploiement des mobiliers urbains de la Ville et par la crise sanitaire vécue en 2020.

Le délégataire a versé une **redevance de 29,6 M€** au titre de l'année 2020, en baisse de 3% par rapport à 2019 (30,5 M€).

En application du dispositif voté par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU), la Ville de Paris, en tant que collectivité chargée de l'urbanisme, doit verser une participation au délégataire correspondant à 60% des coûts d'extension ou de renforcement du réseau lorsque ceux-ci font suite à une autorisation d'urbanisme. En 2020, la Ville a ainsi versé une participation de l'ordre de 194 065 €.

	2020	2019
Chiffre d'affaires de l'activité de distribution ¹	529,5 M€	560,7 M€
Redevance de l'activité de distribution	29,6 M€	30,5 M€
Participation de la Ville de Paris	0,2 M€	0,1 M€
Résultat d'exploitation (avant contribution à l'équilibre)	75,8 M€	74,4 M€

Le résultat d'exploitation constaté est en hausse de 2%. Ceci s'explique par une baisse de 8% des charges d'exploitation (qui passent de 582,6 M€ en 2019 à 537,0 M€) plus forte que la baisse de 7% des produits d'exploitation (qui passent de 657,0 M€ en 2019 à 612,8 M€).

À noter que ce résultat d'exploitation ne rend pas compte d'un équilibre qui serait exclusivement local, du fait du mécanisme de péréquation tarifaire sur l'activité de distribution d'électricité. En effet, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale. Ainsi, en 2020, le résultat d'exploitation d'Enedis attendu sur la concession parisienne est marqué par une baisse de 2,9 M€ par rapport à l'exercice précédent (passant de 46,9 M€ à 44,0 M€). La contribution à l'équilibre constituant la charge supplémentaire pour ramener le résultat parisien constaté au résultat moyen attendu augmente de 4,3 M€ (passant de 27,6 M€ à 31,9 M€). Ceci matérialise le mécanisme de solidarité entre les territoires dont Enedis est garante à travers la péréquation tarifaire nationale.

Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2020, le réseau comptabilisait 4 896 km de réseau haute tension (HTA), dont 61 km ont été renouvelés en 2020, 5 096 km de réseau basse tension (BT), dont 26 km ont été renouvelés en 2020, et 5047 postes de distribution publique composés de 5032 tableaux HTA dont 82 renouvelés en 2020.

Politique d'investissement et schéma directeur :

La Ville de Paris et Enedis ont signé en 2009 un avenant introduisant un schéma directeur des investissements se déclinant en plans pluriannuels d'investissement (PPI) sur des périodes quadriennales afin de redéfinir cycliquement la politique des deux partis en termes d'investissement.

Le schéma directeur des investissements a pour objectifs principaux de :

- Lutter contre les effets sur le réseau des crises estivales de chaleur ;
- Améliorer la résilience du réseau face aux phénomènes d'inondations (crue, orage violent)
- Développer des Smarts Grids dans le réseau.

Le PPI 2018/2021 porte essentiellement sur:

- La suppression des JTRs (jonctions de transitions rubanées) à hauteur de 500/an. Ces accessoires réagissent mal aux chaleurs estivales et sont majoritairement coupables des incidents non exceptionnels et coupures en été. La suppression des JTRs permet la suppression des câbles en papier imprégnés.
- La suppression des boîtes réseaux, potentiellement source d'électrocution de tiers, à hauteur de 250/an.
- La suppression des artères HTA les plus incidentogènes.
- Le renforcement du réseau basse tension et renouvellement des zones les plus incidentogènes à hauteur d'au moins 25 km/an.

¹ Le chiffre d'affaires de l'activité Fourniture d'électricité au TRV est de 373 M€ HT. EDF contribue à hauteur de 1 M€ au Fonds de Solidarité pour le Logement et 3,6 M€ sont versés au Paris Energie Famille.

- Le renforcement des postes de distribution publique face à l'aléa cru notamment via la pose de tableaux semi-étanches.

En 2020, le délégataire a partiellement réalisé les objectifs contractuels (seulement 146/500 JTR (datant d'avant 2006) supprimées, 77/250 boîtes de raccordement sous trottoir supprimées, et seulement 499 colonnes montantes traitées contre 1000 prévu, étant précisé que l'objectif porte sur la moyenne de la période quadriennale). Des pénalités ont été appliquées en raison du non-respect des engagements en matière de suppression des artères HTA et du renforcement du réseau basse tension.

Clients et qualité du service : Le nombre d'utilisateurs du réseau est en légère baisse (- 0,5%), passant de 1 617 014 en 2019 à 1 608 687 en 2020. En 2020, 67% des utilisateurs de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés de vente (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage est en baisse continue depuis plusieurs années (85% en 2016).

Continuité de la distribution : Le temps de coupure moyen subi par l'abonné est passé de 16,9 minutes en 2019 à 24,8 minutes en 2020. Cette forte hausse s'explique par la hausse importante de la part incident HTA du critère B (passant de 5,0 à 12,1 mmin/clients) ainsi qu'à une légère hausse de l'impact des incidents poste-source (1,5 min en 2020 contre 0,5 en 2019). Notons que l'objectif contractuel de 15 min n'est pas atteint.

Qualité des prestations de service aux utilisateurs :

- Délais de raccordement : pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA, le délai moyen de réalisation d'un branchement simple augmente de 14% soit 43 jours.
- Accueil pour le dépannage : le taux d'accessibilité (nombre d'appels traités sur nombre d'appels reçus) se dégrade (81,5%) par rapport à 2019 (85,8%).

b) Politique tarifaire

Le code de l'énergie donne à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) la compétence pour fixer le TURPE des gestionnaires de réseaux. Les tarifs « TURPE 6 » sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2020 et font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions. L'évolution moyenne est de + 0,91% pour l'entrée en vigueur du TURPE 6 par rapport au dernier niveau en vigueur dans le cadre du TURPE 5.

La décomposition d'une facture est la suivante :

- Le TURPE représente 28% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- La fourniture représente 38% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- Les divers taxes (TVA 15%, TCFE 5%, CSPE 12%, CTA 2%) représentent 34% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel. La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) a été remplacée au 1^{er} janvier 2017 par la TICFE (elle-même renommée « nouvelle CSPE »). Son taux en 2020 est de 22,5€/MWh, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

Les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'EDF ont évolué à deux reprises au cours de l'exercice 2020 :

- Le 1^{er} février 2020 avec une évolution moyenne de +2,4% TTC aussi bien pour les clients au Tarif bleu résidentiel que pour les clients au Tarif bleu non résidentiel ;
- Le 1^{er} août 2020 avec une évolution moyenne de +1,54% TTC pour les clients au Tarif bleu résidentiel, et de +1,58% TTC pour les clients au Tarif bleu non résidentiel.

c) Évènements marquants 2020

Impact de la crise sanitaire : La crise sanitaire connue en 2020 a eu pour effet une baisse de 9,7% des consommations d'électricité par rapport à 2019. L'appel de puissance à la pointe de consommation a lui diminué de 4%. À noter que compte tenu de la crise, EDF a appliqué des mesures exceptionnelles 8 mois sur 12, avec la suspension des coupures, réductions de puissances et pénalités de retard pour tous les clients, qu'ils soient éligibles ou non au chèque énergie ou à des aides sociales.

Des investissements dans le réseau en baisse

Les investissements bruts (tous financeurs confondus) ont connu leur 1^{ère} baisse après 3 années consécutives de hausse : ils s'élèvent à 123 M€ en 2020, contre 137 M€ en 2019. Le niveau constaté en 2020 reste néanmoins plus élevé que les investissements annuels observés de 2011 à 2017.

Les investissements réalisés au titre du PPI 2018-2021 s'inscrivant dans la mise en œuvre du schéma directeur d'investissement s'élèvent quant à eux à 30,7 M€ (hors Linky) en 2020, et restent 2% au-dessus du prévisionnel, même si ils ont significativement baissé par rapport aux années précédentes (42,7 M€ en 2018 et 38 M€ en 2019).

L'âge moyen des réseaux basse tension (BT) reste une préoccupation et continue d'augmenter (+0,7 an pour le réseau BT soit 33,3 ans en 2020) au vu des durées d'amortissements (40 ans). Notons également une dégradation de l'âge moyen du réseau HTA (+0,3 an soit 32,1 ans pour le réseau HTA en 2020).

DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)** la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024.

La CPCU, société au capital social de 27,6M€ et détenue à 33,5% par la Ville de Paris, assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 474 km et à 8 centrales de production exploitées par CPCU. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente environ 45% de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien. Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du chauffage urbain composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis *es-qualité* parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2020, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** (périmètre de la concession) de **341,4 M€**, soit -4% par rapport à 2019 (354,7 M€), réparti comme suit :

- 250,7 M€ correspondant à la consommation d'énergie (R1),
- 90,7 M€ correspondant aux abonnements (R2).

Cette légère diminution du chiffre d'affaires s'explique principalement par des volumes vendus en baisse (3 821 GWh en 2020 contre 4 105 GWh en 2019) et un gel des tarifs (conformément à l'engagement du délégataire). Le nombre de clients baisse pour la deuxième année consécutive de 0,3% (-15 clients). On constate dans le même temps une baisse des puissances souscrites de 0,69% sous l'effet notamment d'ajustements des puissances au besoin des clients et de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Le **résultat net** de la délégation est en forte hausse, passant de -2,7 M€ en 2019 à **+ 8 M€** en 2020. La principale raison résulte dans la baisse des charges d'entretien et maintenance de 6,7 M€ en raison de décalages d'opérations liés au Covid. Le prix d'achat de la chaleur à la production a également baissé de 1% en raison de prix de marché plus favorable sur le gaz et d'une part d'approvisionnement SYCTOM plus importante en proportion qu'en 2019 (43% en 2019 vs 47% en 2020).

Le concessionnaire a versé une **redevance de 7,4 M€** au titre de 2020, soit une baisse de 8% par rapport à 2019 (8,0 M€) liée à l'application de la nouvelle formule de redevance définie dans l'avenant n°11. La formule de redevance est désormais fonction du linéaire de réseau, du nombre de clients et des puissances souscrites. Ainsi, la redevance perçue en 2020 est en baisse sous l'effet des ajustements de puissances souscrites. Toutefois, cette nouvelle formule devrait assurer davantage de stabilité puisque la précédente formule était également fonction du coût des énergies (très volatile) et des consommations d'énergie (variation +/- 14% selon la rigueur climatique).

	2020	2019
Chiffre d'affaires	341,4 M€	354,7 M€
Redevance	7,4 M€	8,0 M€
Résultat net de la délégation	8,0 M€	-2,7 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2020, le réseau parisien compte 397 km (doublé aller-retour), stable par rapport à 2019. La faiblesse du retour d'eau provoque des risques pour la sécurité du personnel en égout (risque de brûlure) et de l'intégrité des ouvrages sous terrain et demeure pénalisante au regard des performances énergétiques et économiques du réseau. Le taux de restitution des condensats connaît une nouvelle baisse en 2020 pour atteindre 40,7% (44% en 2019), ce qui s'explique par l'absence de travaux pendant le confinement. Un nouveau plan a été présenté par la CPCU pour la période 2018-2021 prévoyant la fiabilisation de 50,5 km de réseau pour atteindre un taux de retour d'eau de 56% en 2021. En 2020, 6,1 km de réseau ont été fiabilisés, soit 40,5 km sur les 50,5 km au total depuis le début du plan quadriennal.

Clients et qualité du service : Le nombre de clients de la concession baisse (-0,3%), passant de 5 656 en 2019 à 5 641 en 2020. Les trois premiers types de consommateurs en volume d'énergie consommée sont les habitations (53%), les bureaux (22%) et les hôpitaux (11%). La continuité de la fourniture est stable : le taux moyen d'interruption du service (tenant compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) affiche une légère baisse passant de 0,13% en 2019 à 0,11% en 2020) et le nombre d'arrêts de réseau baisse de 2% (chiffres en attente de confirmation par CPCU).

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire de 2016 est inscrite au contrat de concession depuis l'avenant n°11 de juillet 2020. Bien que la grille tarifaire ne figure pas dans le contrat de concession avant l'avenant n°11, les prix de vente sont restés inchangés entre 2016 et 2020.

Le prix moyen de vente s'établit à 89,35€ HT/MWh (73% sur la part R1 et 27% sur la part R2) en 2020, en hausse, malgré la stabilité des tarifs. Cette hausse de 3,5% est liée à la part plus importante de la part abonnement (terme R2), indépendante du climat, alors que les consommations ont diminué en 2020 du fait d'une rigueur climatique moins forte.

d) Évènements marquants 2020

A la suite du jugement du tribunal administratif de janvier 2020 sur l'irrégularité des clauses tarifaires du contrat, la Ville de Paris a adopté un avenant n°11 pour modifier ces clauses du contrat de concession.

L'année 2020 a également été marquée par la crise sanitaire, qui a impacté le chiffre d'affaires (-5 M€) du fait de la baisse d'activité lors du confinement et a empêché de conduire une partie des raccordements prévus. Le taux de retour d'eau est resté néanmoins relativement stable.

La stabilité tarifaire a par ailleurs été maintenue en 2020, tout en assurant un taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) sur le réseau supérieur à 50%. Ce taux a enregistré en 2020 un record à 53,3% du fait d'une part SYCTOM plus importante (volume d'approvisionnement SYCTOM constant dans un contexte de baisse de consommation).

En ce qui concerne le mix énergétique, le coût des énergies fossiles a subi une forte baisse en raison de l'arrêt mondial de l'économie lié à la crise du Covid qui a permis à la CPCU de prendre des positions sécurisantes sur les marchés. Le prix de cession de la production à la distribution baisse de 1% en 2020 pour la même raison.

DISTRIBUTION DE GAZ

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2035. Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des bouts parisiens (partie de réseau entre les conduites montantes et le compteur de l'utilisateur).

Les nouveautés du contrat de concession concernent notamment :

- un renforcement de la gouvernance locale de l'énergie, comprenant notamment la mise en place d'indicateurs de suivi trimestriel ou annuel incités financièrement et des instances de suivi plus régulières,
- une vision partagée des investissements pour l'évolution et la sécurité du réseau comprenant notamment un schéma directeur d'investissement décliné en programmes de travaux de 5 ans engageant,
- un accès simplifié aux données du service public,
- un réseau de gaz partenaire de la transition énergétique et sociale

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis *es-qualité* parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

a) Analyse de l'exécution du service public

Chiffres clés de l'activité

En 2020, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 124 M€** dont :

- 117 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- 7 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturés à l'acte.

Le chiffre d'affaires annuel est reconstitué à partir d'estimations de GRDF compte tenu de la relève biannuelle des compteurs. Les consommations brutes s'élèvent à 8 754 GWh en 2020, en baisse de 7,9% par rapport à 2019 (9 504 GWh), cette réduction s'expliquant par une moindre rigueur climatique et l'impact du Covid (départ des Parisien.ne.s).

Le chiffre d'affaires baisse de -5,8% (soit -7,7 M€), en tenant compte de la baisse tarifaire décidée par la Commission de Régulation de l'Énergie en juillet 2020 (-0,4% en moyenne sur l'année).

Le résultat d'exploitation se dégrade de 8,6 M€ pour s'établir à **-20,8 M€**. Il est estimé sur la base de charges d'exploitation dont le niveau de détail est encore incertain malgré la démarche initiée « nouvelles données pour une nouvelle donne ». Ainsi, malgré les améliorations apportées, les éléments financiers fournis dans le compte rendu d'activité de concession (CRAC) 2020 ne constituent pas un compte de résultat à la maille de la concession qui refléterait les conditions réelles et spécifiques de l'activité strictement parisienne de GRDF.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 1,22 M€** en hausse de 60% par rapport à 2019 à la suite de l'application de la nouvelle formule de redevance.

Le contrat de concession prévoit trois types de redevances :

- une part R1 dite « de fonctionnement » visant à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre du contrat (contrôle de l'exécution du contrat, conseil aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la collectivité, etc.) ;
- une part R2 dite « d'investissement », contrepartie des charges financières supportées par la collectivité au titre de ses installations intégrées dans la concession et de la participation de la collectivité à des actions conjointes avec le délégataire dans le cadre de la concession ;
- une redevance d'occupation du domaine public.

La Ville de Paris n'exerçant pas directement de maîtrise d'ouvrage sur le réseau public de distribution de gaz, elle ne perçoit pas actuellement de redevance R2.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	124,0 M€	131,7 M€
Redevance	1,33 M€	0,85 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	-20,8 M€	-13,6 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Réseau au 31 décembre 2020 :

Le réseau parisien compte 1 916 km de canalisations avec une ancienneté moyenne qui s'établit à 25,8 ans (+0,4 an par rapport à 2019). La valeur nette réévaluée du taux de l'inflation du patrimoine concédé est de 691,9 M€.

Clients et qualité du service :

Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 487 452 points de livraison fin 2019 à 475 020 au 31 décembre 2020 (-2,5%). L'érosion du nombre de clients est constante depuis plus de 15 ans, d'environ -10 000 clients par an.

Le nombre d'interruptions de livraison chez les abonnés atteint 9 363, en forte baisse de -10% par rapport à 2019, en légère amélioration par rapport au niveau moyen constaté ces 8 dernières années de 10 004.

En 2020, 5 777 réclamations ont été reçues à Paris (5779 en 2019), chiffre stable en 2018 après la forte progression en 2017 et 2018 relative au déploiement du compteur communicant Gazpar.

Le nombre total d'incidents s'élève à 5 135 en 2020, soit une baisse de -30% par rapport à 2019 :

- 70,4% des incidents concernent les conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM (en baisse de 31% par rapport à 2019) ;
- 18,8% des incidents se sont produits sur les branchements individuels et collectifs sur le réseau, surtout du fait de l'usure (en baisse de 22% par rapport à 2019) ;
- 6,4% des incidents se sont produits sur le réseau, en baisse de 41%, et sont principalement dus à l'usure.

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- T1 : de 0 à 6 000 kWh/an ;
- T2 : 6 000 à 300 000 kWh/an (ex : chauffage, cuisine de particuliers et petits professionnels) ;
- T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires) ;
- T4 : supérieur à 5 000 000 kWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement fixé par voie réglementaire a connu une baisse de 0,4% au 1er juillet 2020. Compte tenu de la part du tarif d'acheminement dans le prix final de vente du gaz naturel (33%), cette baisse correspond à une diminution de -0,3% du tarif de vente réglementé en distribution

publique pour un client moyen. En complément de la part acheminement, la part fourniture représente 40% du tarif de vente réglementé et les taxes 27%.

d) Évènements marquants 2020

Investissements

Les dépenses d'investissement du concessionnaire baissent (-25% par rapport à 2019) et atteignent 46 millions d'euros en 2020.

Les dépenses de renouvellement constituent 59% des investissements en 2019 (94,3% en 2019), reflétant la stratégie de sécurisation des ouvrages existants menée par GRDF. Le déploiement des compteurs communicants Gazpar a représenté 17% des investissements en 2020 contre 14% en 2019.

Ces dépenses de renouvellement concernent autant les canalisations (47%) que les ouvrages intérieurs (53%).

Le renouvellement de la tôle bitumée en 2020 (-11 km) a été fortement interrompu par la crise sanitaire liée au Covid-19. La résorption de la tôle bitumée reste néanmoins maintenue à horizon 2023, en ligne avec les objectifs du contrat de concession, grâce à la réalisation de travaux en 2019 en anticipation du gel de voirie liée aux élections municipales de mars et juin 2020.

PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Paris a confié à **Climespace** la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien jusqu'au 4 avril 2022 (suite à une prolongation de 12 mois par avenant du 17 octobre 2019 et une nouvelle prolongation de 2 mois par avenant du 21 novembre 2020).

Pour les besoins du service, la Ville de Paris a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre actuel de la DSP est limité au centre de Paris, à la zone Seine Rive Gauche et à deux nouvelles zones (secteurs de Paris Nord-Est, de la Villette et de Montparnasse) à la suite de la signature de l'avenant n°6 du 21 décembre 2015. Il couvre désormais 43% du territoire parisien.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2020, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** de **89,7 M€** dont :

- 77,5 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R'2 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R'2 : droits de raccordement exigibles à la mise en service) ;
- 9,7 M€ de droits de raccordement (DR) ;
- 2,0 M€ de fonds de concours (le concessionnaire peut demander à un abonné candidat de participer aux frais de renforcement et/ou d'extension des canalisations et ouvrages qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de sa demande de raccordement au réseau) ;
- 0,5 M€ d'autres recettes.

Malgré la baisse des consommations due à la crise sanitaire, le chiffre d'affaires est stable en 2020, en raison de l'augmentation des droits de raccordements, liée à la forte hausse des puissances souscrites mises en service (24,5 MW contre 15,1 en 2019).

Le volume acheminé en 2020 atteint 412,1 GWh d'énergie frigorifique livrée (en nette baisse par rapport à 2019 : 451,6 GWh de froid livré) et 444,7 MW de puissances souscrites (en augmentation par rapport à 2019 : 435 MW de puissances souscrites).

Le **résultat net de 19,9 M€** augmente par rapport à 2019 (15,6 M€). Ceci s'explique principalement par la baisse des dotations aux amortissements (de 6 M€) induite par la prolongation du contrat, cette baisse de charge étant neutralisée par la perception d'une redevance exceptionnelle en fin de contrat.

Le concessionnaire a versé des **redevances à hauteur de 1,245 M€** dont 1,101 M€ au titre de la part variable correspondant à 1,5% du produit des ventes hors taxes d'énergie frigorifique de l'année (sur la base du R1 et R2).

	2020	2019
Chiffre d'affaires	89,7 M€	90,0 M€
Redevance	1,245 M€	1,275 M€
Résultat net de la délégation	19,9 M€	15,6 M€

Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2020, le réseau comptait 86,0 km pour 444,7 MW de puissance souscrite, 10 sites de production et 4 sites de stockage d'énergie frigorifique. Il s'agit du premier réseau européen.

Les performances énergétiques se maintiennent à un niveau élevé : Le coefficient de performance production (énergie frigorifique en sortie de centrale / énergie électrique consommée) baisse légèrement de 4,30 en 2019 à 4,22 en 2020 en raison d'une baisse de la production en free-cooling² dû à un hiver clément. Après une forte baisse observée en 2017, le taux de fuite de fluides frigorigènes remonte atteignant 0,51% en 2019 et 1,21% en 2020 (contre 0,09% en 2017). Ce taux reste néanmoins faible en comparaison des taux observés dans les solutions autonomes (6 à 10%). Enfin, les consommations d'eau d'appoint sont en baisse (passant de 164 m³/j en 2019 à 120 m³/j).

Clients et qualité du service : Le nombre de clients est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2020, il était de 705 clients raccordés contre 690 en 2019, soit une hausse de 2% (+15 clients). Les trois premiers types de clients sont les « bureaux » qui représentent 53,2% des contrats et 44,5% des volumes vendus en 2020, puis les « commerces et bureaux » avec environ 22,8% des contrats et 17,9% des volumes et les « hôtels » qui pèsent pour plus de 7,7% des contrats et 8,8% des volumes vendus en 2020. Le taux d'interruption pondéré (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,007% en 2020, en baisse par rapport à 2019 (0,01%).

b) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en deux catégories :

- R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m³ (volume d'eau consommé),
- R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.

Le concessionnaire a procédé à une hausse de ces tarifs le 1^{er} janvier 2020. La part R1 a augmenté de 3,8% et la part R2 de 2%. Le prix moyen R1+R2 du MWh vendu sur le réseau de froid en 2020 était ainsi de 167,5€, soit un niveau inférieur aux tarifs maximum fixés par le contrat (induisant un prix moyen de 194,2€/MWh).

c) Évènements marquants 2020

Par la délibération n°2020 DVD 72 du 17/18 novembre 2020, le Conseil de Paris a approuvé l'avenant 8 du traité de concession, la prolongation de deux mois la concession, portant son terme au 4 avril 2022.

L'année 2020 a également été marquée par la crise sanitaire, qui a impacté les volumes distribués (-18,2% malgré des températures printanières favorables) du fait de la baisse d'activité des bureaux et a engendré un arrêt des travaux de raccordement lors du confinement dont le retard a été absorbé lors du second semestre 2020. Aucune rupture de service n'a eu lieu pour les abonnés lors des différents confinements.

² Le mode de production free-cooling permet d'optimiser la consommation électrique du réseau.

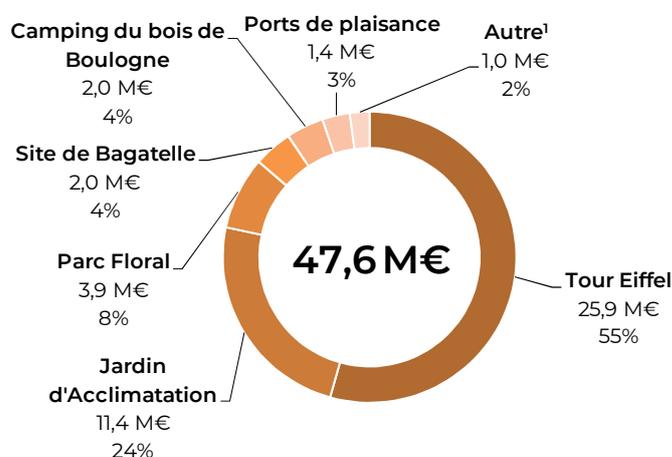
LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

Ce secteur est composé de :

- **5 délégations de service public** portant sur des grands équipements accueillant des activités **d'agrément et de loisirs** (Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel et les Ports de plaisance),
- **4 concessions de travaux** : Site de Bagatelle, Pavillon Puebla, Pavillon Gravelle, Chalet de la Porte Jaune.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	47,6 M€	149,1 M€
Redevance	10,4 M€	11,6 M€

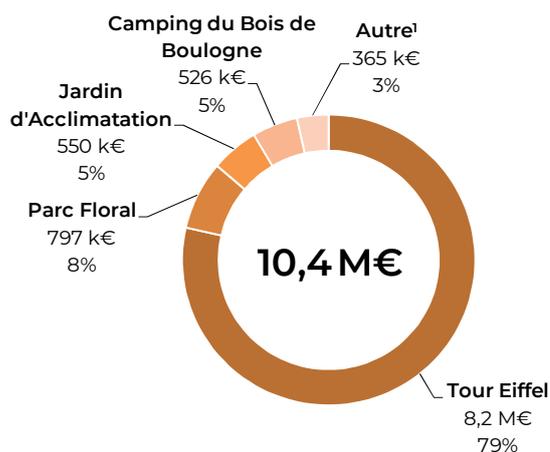
Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Note : chiffre d'affaires du Chalet de la Porte Jaune exclu en raison du renouvellement du contrat en cours d'année.

¹ Autres : Pavillon Puebla (869 k€ ; 1,8%), restaurant du Plateau de Gravelle (165 k€ ; 0,3%)

Répartition de la redevance en 2020



¹ Autres : site de Bagatelle (204 k€ ; 1,9%), ports de plaisance (96 k€ ; 0,9%), Chalet de la Porte Jaune (34 k€ ; 0,3%), Pavillon Puebla (20 k€ ; 0,2%), restaurant du Plateau de Gravelle (12 k€ ; 0,1%).

PARC FLORAL

Présentation du contrat

Le Parc Floral est un espace de promenade paysager de 35 hectares, situé au cœur du bois de Vincennes. Il est l'un des 4 sites du jardin botanique de la ville de Paris.

Une **délégation de service public** a été confiée à la **SEPE (Société d'exploitation de Parcs d'Exposition)**, filiale de GL Events, portant sur l'animation et la gestion de halls d'expositions (notamment le « hall de la Pinède », encore appelé « espace événements ») et de salons de réception (notamment « La Chesnaie du Roy ») situés au sein du Parc. Le contrat a pris effet au **1^{er} septembre 2015, pour une durée de 16 ans**.

Le délégataire doit également gérer des activités ludiques et récréatives, la gestion d'un point de vente et d'information du public « la Maison du Jardin Botanique », promouvoir un service de navettes gratuites desservant le parc Floral depuis les transports en commun les jours de grands salons et assurer la gestion et la maintenance des sanitaires publics.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser un programme de travaux évalué à 6,06 M€HT, dont 3,75 M€HT pour la rénovation de la Chesnaie du Roy. Ses objectifs sont l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'insertion paysagère des bâtiments ainsi que le renforcement des services à l'utilisateur.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2020, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires** de **3,8 M€** contre 9,7 M€HT en 2019, soit une baisse de 61%. Il est principalement généré par l'Espace Événements avec 3 285 k€ (contre 7 653 k€ en 2019, soit -57%), puis par le Pavillon Chesnaie du Roy avec 566 k€ (contre 1 912 k€ en 2019 soit -70%) et enfin par l'Espace Jeux avec 45 k€ (contre 215 k€ en 2019 soit -79%).

La **redevance** versée au délégant comprend une part fixe dont le montant en 2020 s'élève à **796 k€** (1,050 M€ en 2019), intégrant une exonération de 3 mois accordée par la Ville dans le cadre de son plan de soutien aux concessionnaires. Cette part fixe est complétée par une redevance variable assise sur le chiffre d'affaires de la délégation, correspondant à 3% de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€HT. Cette redevance variable, assise sur le chiffre d'affaires 2020, n'a pas eu lieu d'être appelée le montant des produits d'exploitation étant inférieure à 8 M€HT (contre 39,4 k€ en 2019).

	2020	2019
Chiffre d'affaires	3,8 M€	9,7 M€
Redevance	796 k€	1,09 M€
Résultat net de la délégation	160 k€	1,79 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur le volet événementiel, le nombre de manifestations accueillies est en nette diminution (-61% par rapport à 2019), avec un total de 48 annulations (33 pour l'Espace Événements et 15 annulations pour le Pavillon Chesnaie du Roy). En 2020, 38 événements ont été organisés (contre 95 en 2019), dont 24 commercialisés (dont 1 gratuit) pour « l'Espace Événements », 15 commercialisés (dont 4 gratuits) pour le Pavillon Chesnaie du Roy dont 14 événements professionnels et 1 événement privé.

Une majorité d'événements de « l'Espace Événements » sont des salons professionnels et grand public (15), 2 événements Corporate et 5 sessions d'examens représentant 25 examens /concours ayant accueilli plus de 30 000 candidats pendant l'été à la suite du déconfinement. Un événement gratuit a été organisé dans le cadre d'une opération de mécénat (la Vente de Noël de Mécénat

Chirurgie Cardiaque). Enfin, ont été accueillies à titre gratuit les loges de Traffix, la société de production qui a organisé le Paris Festival Jazz pendant l'été à l'Espace Delta du Parc Floral.

Le Pavillon Chesnaie du Roy a accueilli 11 événements professionnels (dont Le Jardin Suspendu), 4 événements gratuits (3 pour la Ville de Paris, 1 en partenariat avec « L'Ecole »). La 3^{ème} édition du Jardin Suspendu, dont l'objectif était de relancer l'activité au lendemain du confinement et de redynamiser l'image de la destination du Parc Floral de Paris, a accueilli 50 000 personnes du 17 juin au 19 septembre 2020.. Cet événement a contribué à l'amélioration de manière considérable de la visibilité du Parc Floral grâce à des retombées en image très positives.

Le pavillon 18 n'a pas accueilli de manifestations organisées par la SEPE sur l'année 2020 (2 en 2019, 1 en 2018 et aucune en 2017). L'exploitation de ce pavillon reste fortement limitée par sa situation excentrée et ses contraintes d'exploitation.

Un service de navette entre le métro/RER et les entrées du parc est systématiquement proposé aux clients de l'Espace Évènements et du Pavillon Chesnaie du Roy à partir de 8 000 visiteurs/jour sur les salons grand public et 1 000 visiteurs/jour sur les salons professionnels. En 2020, au regard du peu d'évènements tenus et de la mise en place du protocole sanitaire, ce service a été peu utilisé par la clientèle bien que toujours proposé par le délégataire.

Les prestataires référencés sont identiques à ceux de 2019 : BE GREEN, BOLLORE Blue Bus, RATP, Taxis G7 Green Cab, CITYSCOOT 100%électrique, Mobilité +, leader du transport de proximité. Par ailleurs, sur les salons Vivre Autrement, Marjolaine, Mer & Vigne, il a été mis en place un service de livraison à domicile peu onéreux des courses effectuées sur les salons « d'achat », permettant au public de venir en transport en commun et donc de ne plus utiliser leur voiture.

Volet activités ludiques dans le Parc

L'espace jeux comprend 4 parcours acrobatiques, un service de location de 17 Rosalies, un mini-golf relatif aux Monuments de Paris de 18 trous, des tables de ping-pong et l'organisation d'une course d'orientation et d'un Escape Game. Certaines activités sont gérées par des subdélégués : les parcours acrobatiques et les rosales par Nature Urbaine/Evasion Verte, l'Escape Game et la course d'orientation par Nomade Escape. Pour 2020, la période d'ouverture de l'espace jeux a été réduite du 17 juin au 28 octobre. Le parcours acrobatique a été ouvert du 1^{er} février au 21 mars puis du 6 juin au 30 octobre. L'Escape Game et la course d'orientation se sont déroulés du 2 janvier au 14 mars puis du 6 juin au 28 octobre.

L'exploitation des rosales et du mini-golf ont subi la chute de la fréquentation à partir de mi-juillet : les contraintes de la mise en place de protocole sanitaire, le changement de comportement des utilisateurs avec des réticences par rapport aux activités nécessitant des manipulations et des contacts. Le mini-golf a été exceptionnellement fermé. L'Escape Game a développé une nouvelle clientèle sur 2020, la course d'orientation a accueilli beaucoup plus de familles et de groupes scolaires (2 000 scolaires).

Nombre de visiteurs

235 319 visiteurs ont été recensés (contre 791 000 en 2019), dont 164 169 (110 480 pour les évènements et 53 689 pour les étudiants en examens) dans « l'Espace Évènements » (contre 730 000 en 2019 pour les évènements), 54 520 pour le Pavillon Chesnaie du Roy (contre 19 800 en 2019), 4 989 personnes (15 800 en 2019) pour l'Espace Jeux, 14 600 pour les Parcours acrobatiques dans les arbres (24 900 en 2019) et 2030 pour les rosales.

Sanitaires publics

Les sanitaires font l'objet d'un nettoyage et d'une maintenance régulière (renforcée pendant la tenue des festivals organisés par la Ville de Paris en période estivale). L'année 2020 a été marquée par une hausse de la fréquentation du Parc Floral pendant les phases de déconfinement, qui a contraint à renforcer le dispositif de nettoyage des blocs sanitaires et à augmenter les dépenses de réparation dues à des actes de vandalisme.

Maison du jardin botanique, de la boutique et de l'espace City'Zen (espace d'un tiers-lieu multi-activité)

La Maison du jardin botanique, où se situent l'accueil et la boutique, est gérée dans le cadre d'une subdélégation par la société INSPIR. La boutique agrémentée d'une terrasse (ouverte de mai à octobre) propose des produits biologiques et est également un lieu d'expositions artistiques (4

maintenues en 2020 contre 9 en 2019). L'espace City'Zen propose des activités de bien-être et de ressourcement. L'année 2020 a été marquée par plus de 5 mois de fermeture complète et plusieurs mois d'ouverture de manière partielle (grèves dès janvier). Les activités rémunératrices de City'zen ont pour la plupart été arrêtées ou très fortement réduites engendrant une baisse de 122 k€ (-54% contre 2019) ; le CA de la boutique a été le plus bas depuis sa création en 2016, soit 16 271 € avec une perte de 15% du stock de produits périmés (plus de 4 000 €). La terrasse affiche un CA nul. Soit une baisse totale du CA de 63%, qui s'établit à 160 k€ (contre 286 k€ en 2019), et un résultat d'exploitation négatif de -1 660 €. Pour tenter de remplacer l'activité des cours de yoga en présentiel, des cours en ligne ont été lancés. Des cours en extérieur ont été proposés au déconfinement.

c) Politique tarifaire

Les tarifs et l'indexation afférente sont prévus contractuellement.

Les tarifs de location du Hall de la Pinède varient de 1,60 €/m² à 5,35 €/m² (contre 1,57 €/m² à 5,27 €/m² en 2019) en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. Pour les pavillons, les tarifs varient de 4,04 € à 11,77 €/m² (contre 3,98 €/m² à 11,59 €/m² en 2019), selon le pavillon concerné et la durée de la location.

Concernant le Pavillon Chesnaie du Roy, la tarification de la privatisation évolue en fonction des m², de la jauge de personnes, de la durée et si c'est en journée ou en soirée, allant de 740 € à 16 134 €. Les heures supplémentaires de location en journée vont de 520 € à 12 000 € et en soirée de 462 € à 15 000 €, également en fonction des mètres carrés, de la jauge de personnes et de la durée.

Le tarif des activités ludiques prend en compte l'âge et comporte un plein tarif, un tarif réduit et un tarif pour les centres de loisirs. En 2020, les prix et la durée des activités sont identiques à ceux de 2019.

La politique tarifaire du délégataire comprend un volet social, avec des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi, les centres aérés, les scolaires, les familles nombreuses et les groupes (minimum de 10 personnes) ainsi que pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et personnes en situation de handicap (PSH) mais uniquement sur les parcours acrobatiques pour ces derniers.

d) Événements marquants 2020

L'activité événementielle a été très fortement impactée en 2020, année inédite en raison de la pandémie de Covid-19. L'année 2020 s'annonçait très positive avec un carnet de commandes bien rempli. En novembre 2019, le budget prévisionnel 2020 de la SEPE à réaliser était de 11,5 M€. Outre les perturbations causées par des mouvements sociaux et les grèves des transports en commun jusqu'au 1^{er} trimestre, les signaux de la pandémie ont été ressentis dès mi-janvier par des interrogations de la part des organisateurs et une baisse de la participation sur certains salons, avant que la SEPE ne soit fortement frappée par la crise de l'épidémie Covid-19. Les espaces événementiels ont été mis fermés à partir du 14 mars sur une durée de 8,5 mois au total (fermeture administrative). L'activité a repris fébrilement en septembre, marquée par des restrictions de jauge, puis une nouvelle fermeture administrative à partir d'octobre.

L'impact de la pandémie a été très important sur l'activité de la SEPE, incluant les espaces jeux, les prestataires de services et subdélégataires. Malgré cette situation d'une extrême difficulté, la SEPE a maintenu l'activité ainsi que sa mission de service public, par la mise en place d'actions de gestion de crise : une maîtrise des coûts (dépenses et investissements, recours à l'activité partielle, départs non remplacés et gel des recrutements en cours et le soutien de la Ville de Paris), la mise en place d'un protocole sanitaire réglementaire (Label Apave « Safe & Clean »), un soutien à la filière événementielle et aux partenaires (continuité des paiements auprès des prestataires de services, souplesse avec les subdélégataires, collaboration avec l'Unimev (Union Française des Métiers de l'Évènement), politique sociale et ressources humaines responsable (pas de licenciement, politique de rémunération incitative avec redistribution de primes, formation, suspension du recours à l'externalisation avec mutualisation des équipes sur plusieurs sites.

Suivi du programme de travaux

En 2020, les travaux de plan contractuel d'investissement sont achevés.

Les travaux de GER ont été les suivants pour un total de 156389 € :

- Le Pavillon Chesnaie du Roy : les travaux engagés d'un montant de 126269 € ont concerné le remplacement de matériels de cuisine, des travaux de plomberie, d'électricité, d'accès PAM, la réfection de l'éclairage du plafond en verre, le remplacement des gardes corps périphériques, des parties végétalisées verticales, de la signalétique d'accueil et la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancien appartement.
- L'Espace Évènement : les travaux d'un montant de 23051 € ont concerné l'achat de mobilier de réunion, des travaux de plomberie, d'électricité, de ventilation, et des prestations de nettoyage.
- L'Espace Jeux : les travaux d'un montant de 4491 € ont porté sur l'entretien des quadricycles et du mini-golf et de l'électricité.
- Pavillon 18 : installation d'un équipement d'alarme incendie pour 960 €.
- Les sanitaires publics : entretien du curage des réseaux pour 1618 €, travaux électriques de commande d'ouverture des rideaux métalliques, mise en place de capteur de présence pour des économies d'énergie électrique.

Développement durable

Le réseau des sites français de GL Events Venues est certifié ISO14001, système de management environnemental (énergie, eau et déchets). L'année 2020 a été marquée par un audit de suivi ISO14001 (3^{ème} cycle de certification) du réseau GL Events Venues. L'année 2020 a été marquée par la certification ISO20121 de GL Paris Venues (dont Espace Évènements et le Pavillon Chesnaie du Roy).

Les actions 2020 ont été les suivantes : des formations RSE dispensées aux collaborateurs de GL Events Paris Venues (en partenariat avec la société de conseil Green Évènements), la réalisation et la mise à disposition d'un guide des éco-organismes et autres partenaires œuvrant dans des filières de déchets spécifiques, une opération de collecte de 4 bennes de mobilier (342 fauteuils cinéma obsolètes) dans le but de les recycler et/ou les réutiliser avec l'éco-organisme Valdélia et l'accueil de l'événement partenaire «Grande Vente de Noël» au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque dont les fonds récoltés ont permis de sauver 12 enfants.

Le Parc Floral n'a pas la gestion directe des déchets produits sur les événements. Une convention a été mise en place avec les éco-organismes Valdélia, Ecologic, Recylum et Elise pour la valorisation des déchets mobiliers, les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), les luminaires et les déchets de bureaux.

TOUR EIFFEL

Présentation de la délégation de service public

Le 1^{er} novembre 2017, la Ville de Paris a confié à la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) une nouvelle délégation de service public, d'une durée de 15 ans, qui a pour objet la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel. Par ce contrat, la Ville de Paris confie à la SETE des objectifs ambitieux : développer le rayonnement international de la Tour Eiffel, améliorer et moderniser l'expérience du visiteur, préserver le patrimoine et moderniser les installations. Afin d'assurer la pérennité du plus célèbre des monuments parisiens, un plan d'investissements sans précédent de 300 M€ HT a été contractualisé, dont les chantiers les plus emblématiques sont ceux de sécurisation du site, de réaménagement des espaces d'accueil, de la XX^{ème} campagne de peinture, de la modernisation de l'ascenseur Nord et de la rénovation du scintillement.

Par avenant n°1 en date du 26 décembre 2018, il a été procédé à la modification de la convention de DSP dans le cadre du projet Grand site Tour Eiffel. Ont ainsi été retirés du Plan contractuel d'investissement (PCI) les travaux du nouvel accueil (repris par la Ville de Paris). Le PCI est ainsi passé de 300 à 224,5 M€ et la durée de la DSP a été revue en conséquence (de 15 à 13 ans et 2 mois) ainsi que le profil de redevance.

Par avenant n°2, en date du 21 décembre 2020, la SETE a été autorisée, de manière circonscrite dans le temps, à mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée au contexte, par la possibilité de certaines réductions encadrées pour l'année 2021.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** (CA) de la délégation est constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous-concessionnaires. Il s'est élevé à **25,8 M€** en 2020, soit une baisse de 74% en comparaison du CA 2019 (99,9 M€).

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève à 32,2 M€ en 2020. Il est constitué des recettes de billetterie (19,3 M€), des recettes des restaurants (9,9 M€, en baisse en raison de la situation sanitaire, de nombreuses difficultés rencontrées sur le chantier de rénovation du restaurant « 58 Tour Eiffel » et des mesures restrictives spécifiques aux restaurants) et des recettes des boutiques (3 M€, en baisse de 73% par rapport à 2019).

Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2020 à un montant total de 0,58 M€, en hausse de 6,2% par rapport à 2019. Les recettes 2020 se décomposent en 260 k€ de droits à l'image au titre de l'exploitation commerciale des éclairages de nuit, 230 k€ perçus sur des autorisations d'opérations de tournages, et 90 k€ de redevances versées par des licenciés autorisés à exploiter la marque verbale.

Le **résultat d'exploitation** 2020 de la délégation est de **-55 M€**.

Le niveau de **redevance** est contractuellement fixé à **8 M€** (indexés) de 2018 à 2021 inclus.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	25,8 M€	99,9 M€
Redevance	8,2 M€	8,1 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	-55 M€	-2,8 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : La fréquentation 2020 s'élève à 1 579 000 visiteurs (soit une diminution de 75% par rapport à 2019). Cette diminution de la fréquentation s'explique par les impacts des mouvements sociaux contre la réforme des retraites, entamés en décembre 2019 (deux grèves en janvier et deux en février) et surtout par la pandémie de Covid-19 (deux confinements, couvre-feu, limitation des déplacements géographiques notamment pour la clientèle étrangère qui représente plus de 80% de la clientèle habituelle).

Satisfaction des visiteurs : L'année 2020 n'a pas permis d'établir un suivi rigoureux des éléments statistiques du visitorat. Par ailleurs, en raison de la pandémie de Covid-19, des périodes intermittentes de confinement, et de la fermeture des frontières, l'origine géographique des visiteurs a été fortement modifiée : inversion totale de la proportion des visiteurs étrangers (15% essentiellement pendant la période estivale en 2020, contre 81% en 2019) par rapport aux visiteurs français (85% en 2020 contre 19% en 2019). Cette tendance s'est accentuée durant les vacances de la Toussaint, période pendant laquelle la Tour Eiffel n'a accueilli que 5% de visiteurs étrangers. La stratégie a donc été réorientée sur un visitorat de proximité afin de cibler les Franciliens, les Parisiens et les Français.

Services aux clients : En 2020, la SETE a poursuivi l'évolution de son système de billetterie en l'enrichissant avec des nouvelles fonctionnalités, de nouveaux moyens de paiement et produits tel que l'acceptation de nouveaux types de cartes bancaires (Discover). Par ailleurs, de nouvelles offres ont été créées pour accompagner des publics cibles, par exemple les jeunes avec un tarif préférentiel (près de 4 000 personnes). Une opération promotionnelle pour les familles a également été mise en place : billets enfants vendus à 50% (+ 6,5% de fréquentation de ce public durant la période). Le développement du système de billetterie a permis également d'automatiser le remboursement de la différence tarifaire des billets initialement achetés pour un accès par ascenseur et compostés pour un accès par escalier. Début 2020, la SETE a lancé le guide de visite mobile de la tour Eiffel, une « web application » innovante, riche en informations pratiques, destinée à faire office de véritable compagnon du visiteur sur son smartphone.

Les locations d'espaces : Le Salon Gustave-Eiffel est commercialisé uniquement pour l'organisation de manifestations professionnelles : congrès, séminaires, opérations de relations publiques, présentations de produits, conférences de presse, événements culturels, etc. L'activité commerciale du salon est en forte baisse compte-tenu de la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à 0,27 millions d'euros en 2020 contre 1,4 M€ l'année précédente (-81%). La salle a reçu 39 événements commerciaux contre 124 en 2019.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire a fait l'objet d'une indexation le 13 janvier 2020 conformément à l'article 8.3 du Contrat de DSP.

Cette grille permet d'offrir des billets à tarifs très réduits pour toutes les personnes en deçà de 24 ans et l'accès gratuit aux bénéficiaires du RSA et aux enfants de moins de 4 ans. Une promotion pour les enfants a été mise en œuvre à l'été 2020.

Par avenant n°2, en date du 21 décembre 2020, la SETE a été autorisée, de manière circonscrite dans le temps, à mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée au contexte, par la possibilité de certaines réductions encadrées pour l'année 2021 pour les professionnels comme les particuliers.

d) Évènements marquants 2020

La pandémie de Covid-19 : la pandémie a entraîné la fermeture de la Tour à deux reprises (confinement), avec une inversion du profil des visiteurs durant les périodes de réouverture : 80% de français, 20% d'étrangers.

Compte tenu de ces différents éléments et de leur impact sur la situation de ses concessionnaires, la SETE a conclu avec ses concessionnaires LxA, Umanis et Euroscope des avenants qui prévoient, pour LxA et Euroscope, la suspension du mécanisme de minimum garanti au profit d'un taux unique de redevance correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires. et un montant de redevance ne pouvant être inférieur à 4 millions d'euros sur l'année 2020. Le contrat des restaurants (Umanis) est prolongé jusqu'au 30 septembre 2030. Le contrat d'exploitation des télescopes (Euroscope) est également prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

Les travaux : Des travaux d'entretien et de maintenance ont été réalisés concernant les ascenseurs, les installations électriques et les abords de la Tour Eiffel. Le marché de travaux de la XXe campagne de peinture de la Tour, notifié au printemps 2019, a dû intégrer de nouvelles prescriptions plomb renforcées, demandées par la CRAMIF en lien avec d'autres chantiers parisiens. Sur l'année 2020, ont été effectués les travaux de mise en peinture des espaces publics du sommet, du 2^{ème} et du 1^{er} étage. La moitié de la flèche a également été peinte et les travaux ont pu débiter sur les piliers Est et Sud. L'échafaudage principal permettant le décapage par grenailage de l'arc décoratif situé sur la face côté Champ de Mars a quant à lui été achevé fin 2020.

Plusieurs chantiers ont dû être décalés en raison de l'impact de la pandémie de Covid-19 dans la conduite des travaux et de la co-activité de plusieurs chantiers, notamment celui de la campagne de peinture. Le marché de travaux portant sur la modernisation des contrôleurs de manœuvre et le chantier des ascenseurs duo-lifts a été notifié en août 2019. Il a été reporté d'une année et débutera début 2022. Les études du projet Ad'ap d'accueil des personnes à mobilité réduite ont été poursuivies, en vue d'un démarrage des travaux début 2022. La maintenance du scintillement est prolongée jusqu'en 2025. Malgré le ralentissement engendré par la crise sanitaire liée à la survenue du Covid-19, les travaux de remplacement du TGBT et du poste HTA du Pilier Nord ont été terminés fin février 2021.

Concernant la réalisation des investissements prévus au contrat, le budget prévoyait un montant total d'investissements cumulé de 55,9M€ fin 2020. Le montant des investissements réalisés a été plus faible que prévu puisqu'il a été de 38,1M€. Cet écart s'explique principalement par la modification du phasage de plusieurs projets. Les plus importants d'entre eux ont été fortement retardés par les mesures sanitaires imposées par l'épidémie de Covid-19 et la présence de plomb sur le site. Les principaux investissements réalisés à fin 2020 sont les suivants :

- la poursuite des travaux de rénovation de l'ascenseur Nord : 15,9 M€ ;
- la poursuite de la XXe campagne de peinture : 13,3 M€ (comptabilisés en charges) ;
- la finalisation des travaux de l'enceinte sécurisée et l'aménagement des allées cavalières : 2,1 M€ ;
- l'amélioration du système de billetterie : 1,3 M€.

Concession boutiques : L'année 2020 est la première année de plein exercice pour la société LxA. Les activités de vente de médailles et autres produits de gravure, autrefois assurées par Euroscope, lui ont été transférées. La SETE poursuit une montée en gamme des produits vendus et le développement d'une offre cadeau plus qualitative avec l'attribution en décembre 2020 du marché de conception et de fabrication des produits dérivés.

Fermeture pour rénovation du restaurant « 58 Tour Eiffel » depuis septembre 2019 : les travaux de rénovation ont rencontré de nombreuses difficultés liées à la situation sanitaire avec des arrêts de chantier et des protocoles coûteux à mettre en œuvre mais aussi à la défaillance d'une entreprise chargée d'un macro-lot (charpente métallique) nécessitant de revoir le projet.

Les évènements marquants du contrat de DSP : Une convention de sous-occupation a été conclue avec la société Team-Break (organisation d' « escape game »).

JARDIN D'ACCLIMATATION

Présentation de la délégation de service public

La convention de délégation de service public a été signée avec la **SA Jardin d'Acclimatation** (intégration au capital de la Compagnie des Alpes à hauteur de 20%), pour une durée de **25 ans**, à compter du **10 octobre 2016**.

Dans le cadre de ce contrat, la SA Jardin d'Acclimatation s'est engagée à réaliser un programme de travaux pluriannuel estimé initialement à 49,3M€ (réévalué à 60 M€ d'après le délégataire), visant à renouveler en profondeur l'offre d'activités tout en conservant l'esprit du lieu et ses activités emblématiques (attractions historiques, ferme, petit train) et de service public, avec l'ambition d'augmenter le rayonnement du Jardin en s'ouvrant davantage aux scolaires, aux catégories les moins aisées et aux franciliens, ainsi qu'à un nouveau public touristique, tout en fidélisant ses visiteurs habituels.

La SA Jardin d'Acclimatation exploite un parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre thématiques :

- la biodiversité, la nature et l'éducation au développement durable ;
- la culture et l'ouverture sur l'art ;
- la culture scientifique, l'innovation et les nouvelles technologies ;
- le développement de l'apprentissage sportif.

Des services complémentaires sont proposés par des sous-concessionnaires :

- Restaurant « La Terrasse du Jardin » ;
- Ballades à dos de dromadaires (« Le Clos des Dromadaires ») ;
- Activités nature « Paris concept ».

Analyse de l'exécution du service public

Le délégataire n'a pas remis son Rapport annuel 2020 au moment de la rédaction de ce rapport en raison de la crise sanitaire. La présente fiche a été élaborée à l'aide des quelques informations connues.

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** s'élève à **11,40 M€** (27,52 M€ en 2019), soit une diminution d'environ 58%. Le **résultat net** de la délégation est de **-11,686 M€**, en diminution de 6,7 M€ par rapport à 2019. Dans le cadre de la DSP, le délégataire doit s'acquitter d'une **redevance** minimale garantie de **1,1 M€ HT** sur les années 2019 et 2020. Toutefois, il a été proposé au délégataire un avenant d'exonération de 6 mois de redevance pour l'année 2020 au titre de l'accompagnement dans le cadre de la crise sanitaire.

	2020	2019
Chiffre d'affaires net	11,40 M€	27,52 M€
Redevance	550 k€	1,10 M€
Résultat net de la délégation	-11,686 M€	-4,953 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

L'activité et la fréquentation du jardin d'acclimatation a été fortement impactée par la crise sanitaire. Le jardin, qui a été fermé entre septembre 2017 et juin 2018 pendant sa rénovation, a ensuite été successivement touché par les conséquences du mouvement des Gilets jaunes, de la grève dans les transports puis par la pandémie de Covid-19

c) Politique tarifaire.

Les tarifs des entrées ont été revalorisés à l'ouverture du nouveau jardin, selon la tarification après rénovation des attractions prévue en annexe C du contrat de DSP en vigueur :

- Le plein tarif est fixé à 5 € TTC ;
- Le tarif réduit varie : 2,50 € TTC pour les familles nombreuses et les seniors ; 2 € pour les groupes scolaires (école, crèches et centres de loisirs) ; 3,5 € pour les tours opérateurs et revendeurs et 1,5 € pour les visiteurs de la Fondation Louis Vuitton ;
- La gratuité est élargie et est consentie aux enfants de moins de 3 ans, aux personnes handicapées/PMR et leur accompagnant, ainsi que les bénéficiaires du RSA et demandeur d'emploi ;
- Des packs « découvertes » et « illimité » sont proposés à 11 et 29€.

Présentation de la délégation de service public

La délégation, conclue en 2011 pour une durée de 10 ans avec la **SARL Camping Indigo Paris**, porte sur l'exploitation du camping du bois de Boulogne.

Au regard de l'impact de la crise sanitaire sur le calendrier de cette procédure, un nouvel avenant a été conclu au dernier trimestre de l'année 2020, prévoyant une prolongation de 9 mois du contrat de délégation de service public en vigueur, avec une échéance au 30 septembre 2021 et l'exonération de trois mois de redevance, en lien avec le plan de soutien aux concessionnaires de la Ville de Paris.

Le camping offre 410 emplacements, sur une surface d'emprise de 6,9 hectares :

- 335 emplacements dont 192 emplacements « grand confort » (prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 97 emplacements avec électricité 4 ampères, 46 emplacements simples ;
- 75 résidences mobiles dont 36 mobil-homes, 17 roulottes bois et 22 cottages bois.

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 21h (23h en juillet et en août). L'établissement comporte également une épicerie et un restaurant ouverts toute l'année. Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos (dont des vélos électriques depuis 2018), une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot.

Depuis 2017 le délégataire a installé des ruches et vend le miel produit dans l'épicerie.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Conséquence de l'émergence et du développement de la crise sanitaire, le **chiffre d'affaires** est en baisse de 70% par rapport à l'exercice précédent (**1,97 M€** en 2020 contre **6,6 M€** en 2019). L'hébergement en camping est également en baisse de 74% par rapport à 2019, mettant un terme aux hausses respectives de 3% et de près de 18% établies les deux années précédentes. Le chiffre d'affaires du locatif chute également de 63% par rapport à 2019, contre une hausse de près de 6% l'année précédente.

L'activité restauration a connu quant à elle une baisse de près de 79% du chiffre d'affaires. L'épicerie est en baisse de 82% en lien avec l'évolution globale de l'activité. Ces diminutions du chiffre d'affaires du restaurant et de l'épicerie sont notamment liées à la réduction de l'amplitude d'ouverture du restaurant en raison des contraintes gouvernementales, comparativement plus importante que celle de la période d'ouverture du camping durant cette saison, et au fait que la clientèle a par ailleurs privilégié l'offre à emporter durant l'été, générant un panier moyen plus faible.

Le résultat net de la délégation est de 158 k€, en baisse de 72,5% par rapport à 2019 (574 k€), qui s'explique par la forte baisse du chiffre d'affaires, partiellement compensée par une réduction de près de la moitié des charges de personnel liée à l'adaptation de l'organisation à la situation sanitaire (sur les périodes d'ouverture, le Camping a fonctionné exclusivement avec du personnel permanent et quasiment aucun apport de travailleur saisonnier).

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti. En 2020, la Ville de Paris a perçu une **redevance de 526,3 k€**, prenant en compte la mesure d'exonération de trois mois décidée dans le cadre du plan de soutien aux concessionnaires.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	1,97 M€	6,6 M€
Redevance	526,3 k€	878,3 k€
Résultat net de la délégation	158 k€	574 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2020, le camping a comptabilisé 65 408 nuitées (-73,5% par rapport à 2019) dont 27 353 nuitées en locatif (-66,5%).

La diminution brutale du nombre de nuitées sur le camping, tant sur les emplacements de camping qu'en locatif, constitue une rupture de la dynamique de relance de l'activité constatée depuis mars 2017. La fréquentation étrangère, qui représente 51% de la clientèle (allemands : 20%, hollandais : 10%, italiens : 6%, anglais : 3% et espagnols : 4%), a baissé en raison des fermetures de frontières en Europe et dans le monde. Le *Brexit* et les mesures sanitaires strictes outre-manche ont accru la réduction de la clientèle britannique qui marque, avec la clientèle espagnole, les plus fortes diminutions (respectivement -83% et -85%). Les autres clientèles sont également en baisse accentuée (entre -75% de clients belges ou italiens, et -78% pour le Allemands). Il est à noter que certaines nouvelles clientèles, apparues les années précédentes (Asie, pays du Golfe...) ont peu fréquenté le Camping de Paris cette année (-87% pour la clientèle « Autre », dont extra-européenne). Dans ce contexte, la part de clientèle française progresse nettement et représente 49% (+15%).

La durée moyenne du séjour diminue légèrement pour s'établir à 2,8 jours.

Dans le cadre de la certification ISO14001 l'ensemble du système de management environnemental du camping est régulièrement audité, et le délégataire sensibilise à ce titre l'ensemble de son personnel, y compris saisonnier, aux enjeux de préservation de l'environnement. En septembre 2020 est intervenu le renouvellement de la certification dans le cadre d'un audit initial, ouvrant ainsi un nouveau cycle de 3 années de surveillance des actions initiées par l'exploitant. En termes d'objectif de politique environnementale, un accent est mis sur la réduction et la valorisation des déchets, ainsi que sur les transports propres (navettes et vélos).

Des audits internes sont réalisés par des personnels du siège de l'entreprise. Les questionnaires de satisfaction mettent en exergue l'appréciation positive des points suivants : qualité de l'accueil et processus de réservation, confort et propreté des hébergements locatifs, valorisation des espaces naturels, propreté et équipements des sanitaires, proximité avec le centre-ville, service de locations de vélos. Un point d'amélioration possible a été noté, relatif à l'opportunité d'une plus grande amplitude de rotation du service des navettes électriques (dont les horaires sont adaptés en fonction de la fréquentation), ainsi qu'à l'intérêt d'une diversification de la carte du restaurant.

En termes de sécurité, laquelle demeure un enjeu fort sur le site du Camping, un faible nombre de problèmes d'intrusions extérieures a été noté cette année. En contrepoint est observé un phénomène de stationnement sauvage de camping-caristes et de caravanes : initialement pratiqué par des personnes en difficultés sociales, ce stationnement est parfois adopté par opportunisme par des campeurs étrangers. Sans constituer proprement une concurrence, ces pratiques posent problème dans certaines parties du Bois de Boulogne d'un point de vue environnemental.

Dès le début de la crise sanitaire, l'exploitant s'est associé à un Bureau de contrôle afin d'élaborer un système de management du risque sanitaire (SMRS), complémentaire au protocole de la Fédération nationale de l'Hôtellerie de plein-air et prenant la forme d'une certification.

L'établissement dispose d'un site internet dédié traduit en 5 langues, entièrement refondu en 2018, associé à un service de réservation en ligne.

c) Politique tarifaire

Elle prend en compte le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse), le type et le nombre de véhicules (le cas échéant), l'âge et le nombre de personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement de camping coûte entre 28,10€ et 40,80€ par nuit. Un emplacement piéton (sans véhicule) coûte entre 14,40€ et 22,90€ par nuit. Le forfait électricité coûte 6,20€ ou 6,30€ par nuit selon la période de l'année.

En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 98€ et 143€ par nuit et les cottages bois entre 104€ et 165€ par nuit.

d) Événements marquants 2020

➤ Interruption de la dynamique de croissance du fait de la crise du Covid-19

Le mécanisme de reprise de l'activité du Camping qui s'était amorcée en 2019 (à la suite des attentats de 2015 et des inondations de 2018) a connu une rupture avec le développement de l'épidémie de Covid-19 et la fermeture administrative du camping le 15 mars 2020. Rouvert à compter du 15 juin 2020, celui-ci a subi – comme de nombreux établissements touristiques de la capitale – une reprise extrêmement timide de l'activité.

➤ Programme de travaux de maintenance des installations du Camping en 2020

Les travaux décrits ci-après ont été menés tout au long de la saison sans aucune interruption de l'exploitation du Camping - les périodes de fermeture du camping ayant permis à l'exploitant de travailler sur des problématiques de maintenance (ex. travail sur le réseau d'eau notamment, pour détection de fuites souterraines) :

- Remplacement de 5 toiles des tentes complètes,
- Travaux de peinture des boiseries de l'accueil, du restaurant et de l'épicerie,
- Renouvellement des équipements des locatifs,
- Travail paysager sur la partie du fond du terrain côté Seine,
- Travaux sur le réseau électrique d'éclairage extérieur.

Ces travaux ont représenté un montant de 38 980€.

PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)

Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public porte sur la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette et la gestion et l'exploitation des deux ports. Ce contrat a été confié en **2008** à **Fayolle Marine** pour une durée de **15 ans**.

Situé à Paris dans les 4^{ème} et 12^{ème} arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux. Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, afin de libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19^{ème} arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2020, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,44 M€** dont 1,31 M€ de produits d'amarrages et 0,12 M€ de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Le **résultat net** de la délégation est de **112,2€**, en diminution par rapport à 2019. Le délégataire a versé une **redevance de 92,2 k€**.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	1,44 M€	1,47 M€
Redevance	92,2 k€	93,9 k€
Résultat net de la délégation	112,2 k€	178,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation: Tous contrats confondus, l'Arsenal et la halte nautique de la Villette ont accueilli 819 bateaux en 2020, contre 1 195 en 2019, soit une baisse de 31%. Toutefois, le nombre total de nuitées enregistrées est resté constant avec 68 855 nuitées contre 68 335 en 2019 (+1%). Les bateaux en contrat journalier passent en moyenne 5 nuitées par séjour (en légère diminution par rapport à 2019 avec 9 nuitées).

	Nuitée max / an	Nuitée 2020	Taux d'occupation
Port de l'Arsenal	61 200	59 119	97%
Halte nautique de la Villette	10 080	9 736	97%
Total	71 280	68 855	97%

Le taux d'occupation du Port de l'Arsenal atteint 97%, soit 1 point de plus qu'en 2019. La fréquentation des bateaux en contrat journalier a diminué de 9% (contrats à la semaine ou à la

nuitée), celle des bateaux en contrat mensuel est restée stable et le nombre de bateaux en contrat annuel est également en légère baisse (-1%). En 2020, 14 bateaux (sur un nombre maximum de 15 bateaux autorisés par le contrat) ont bénéficié de la possibilité d'exercer une activité professionnelle liée à la plaisance depuis le Port de l'Arsenal. Les activités actuellement développées dans le cadre de ces contrats sont des activités de bateaux-écoles et de bateaux-promenades. Avec l'arrivée de 2 nouveaux bateaux, ces contrats professionnels sont en augmentation de 36%. Le nombre des bateaux à passagers est en baisse, avec 1 contrat de 2 nuitées enregistré pour 28 en 2019.

Le taux d'occupation de la halte nautique de la Villette s'établit à 97% avec une capacité d'accueil supplémentaire de 4 emplacements depuis 2015. Ce taux s'explique par une bonne gestion des réservations et par la mise en place de tarifs attractifs à la semaine. Les contrats journaliers sont en forte diminution (-38,5%), compensée par une augmentation des contrats mensuels.

Qualité – services disponibles aux usagers : Les services sont maintenus dans leur intégralité avec notamment un service d'information afin de prévenir les plaisanciers de la réception de leurs colis ou le service de livraison de bouteilles de gaz qui constitue un confort pour les plaisanciers. En 2020, malgré la pandémie Covid-19, aucune interruption de service n'a été à déplorer; Fayolle Marine a assuré la continuité du service public.

Satisfaction : Dans le cadre de la démarche qualité, l'indicateur de qualité mesuré grâce à des questionnaires de satisfaction des plaisanciers est suivi annuellement. Le contexte de l'année 2020 ayant été particulièrement complexe, Fayolle Marine a décidé d'aborder l'évaluation de la satisfaction d'une manière différente, en tenant compte des différents enjeux de sa politique qualité :

- adapter l'offre portuaire face au contexte sanitaire : 79% des contrats annuels ont bénéficié d'une offre sur les sorties obligatoires, et 76% des contrats mensuels ont bénéficié d'une offre spéciale tarifaire pour l'été 2020 ;
- garantir la continuité du service auprès des parties prenantes : aucun jour de fermeture de la capitainerie ;
- limiter au maximum les retards d'action engendrés par la pandémie : 195 interventions techniques, tous les contrôles règlementaires ont été assurés, 21 actions en retard au 1^{er} semestre 2020, rattrapées par la suite.

Incidents : Aucun incident majeur d'exploitation n'est survenu sur le site.

c) Politique tarifaire

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, internet, photocopie...).

Pour un bateau inférieur à 6 m de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 9,20€ HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 160,60€ HT et de 2 124,95€ HT pour un contrat annuel.

d) Événements marquants 2020

Les différents confinements intervenus en 2020 à la suite de la crise liée au Covid-19 ont paralysé le trafic fluvial et fortement limité la venue des touristes dans la capitale, impliquant une réorganisation de l'exploitation et la mise en place de protections sanitaires des plaisanciers et des salariés :

- mise en place de distributeurs de gel, marquage au sol, installation de plexiglass, approvisionnement en savon, masques, visières, gants, etc. ;
- mise en place de tarifs préférentiels pour les plaisanciers « bloqués » sur le Port ;
- maintien des services pour l'ensemble des plaisanciers.

Le second événement majeur, en décembre 2020, est la modification des conditions d'accès au Port de l'Arsenal, avec une ouverture au public 24h/24, par le nouvel escalier depuis la place de la Bastille.

PAVILLON PUEBLA

Présentation du contrat

Le Pavillon Puebla est situé 1 rue Botzaris dans le Parc des Buttes Chaumont à Paris 19^{ème}, site classé (au sens des Codes de l'Environnement et du Patrimoine). Le Pavillon est en outre situé dans un périmètre de protection de plusieurs édifices inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques.

L'exploitant du pavillon est la SAS PUEBLA, titulaire d'une concession de travaux de 15 ans (entre le 1^{er} décembre 2018 et le 30 novembre 2033). Le pavillon est à usage de café-restaurant, avec activités de réception et une activité annexe de ferme urbaine pédagogique.

Le programme contractuel d'investissements s'élève à 1,68 M€ HT. Pour le programme de travaux obligatoires, il consiste notamment en la restauration et la restitution des façades en briques polychromes, la réfection des couvertures, la reprise de la terrasse pour y installer une ferme urbaine pédagogique, ou encore la démolition de l'édicule arrière Est et de la Véranda Nord. Le concessionnaire a prévu en plus des travaux d'aménagement intérieur (rénovation de la cuisine, création de salles de restauration et d'un espace pédagogique, traitement décoratif...).

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Le chiffre d'affaires est passé de 1,7 M€ en 2019 à 869 k€ en 2020 (2,6 M€ en 2018). Le résultat est redevenu positif de 179 k€ (résultat 2019 négatif de -286 k€).

Le chiffre d'affaires B-to-C sur le premier semestre 2020 représente 230 k€ TTC contre 880 k€ sur la même période en 2019 (recul de 74%). L'activité événementielle a chuté à 0% contre 20% du chiffre d'affaires (±400 k€) en 2019.

Au-delà de l'impact de la crise sanitaire sur l'exploitation du Pavillon Puebla, le concessionnaire met en avant une perte de volume d'activité liée aux nouveaux horaires de fermeture, à minuit contre 2 heures du matin dans l'ancien contrat.

Le nombre de clients se situe dans une fourchette de 200 à 600 par jour (stabilité par rapport à 2019 avec une moyenne de 400/jour).

En 2020, la réalisation de concerts, d'exposition et d'animation autour de découvertes culinaires ont permis d'attirer de nouveaux publics. Trois événements par mois sont proposés gratuitement aux clients.

Dans le cadre de la crise sanitaire relative au Covid-19, un avenant au contrat a été signé en janvier 2021 visant à la mise en place d'un mécanisme de variabilisation de la redevance sur la période du 1^{er} mars 2020 au 15 avril 2021.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	869 k€	1,7 M€
Redevance	19,6 k€	16,3 k€
Résultat net	179 k€	-286,2 k€

b) Indicateurs de suivi

Les relations avec le voisinage ont été bonnes excepté un signalement en août pour nuisances sonores auprès de la mairie et du commissariat du 19^e arrondissement. Un responsable des relations avec le voisinage est joignable en cas de problème. Les agents de sécurité et chuteurs sont formés pour gérer la sortie du public et les clients sur place afin de les sensibiliser aux nuisances sonores.

En 2020, les effectifs du Pavillon Puebla comprenaient 5 CDI (6 en 2019 suite à un reclassement au sein des établissements du Groupe Le Perchoir) et 15 saisonniers en été contre 35 en 2019.

c) Événements marquants 2020

La crise sanitaire a fortement impacté l'exploitation.

Le concessionnaire, en raison de difficultés à faire accepter son projet par les services de l'Etat, n'a pas été en mesure de démarrer et mener à bien son programme de travaux (l'établissement aurait dû fermer il y a 2 ans à l'automne 2019 pour mener ses travaux). Le permis de construire a pu finalement être obtenu en octobre 2020, pour un projet qui concilie exploitation et rénovation du bâtiment dans son esprit d'origine.

Pour la continuité de l'exploitation, des travaux de rénovation ont été engagés pour 50 k€ pour la reprise d'activité en juillet 2020 (banquettes des terrasses à la suite d'intempéries) et des travaux de maintenance (fuites notamment) pour 40 k€ afin d'éviter une dégradation trop importante du bâtiment (sécurisation de l'étanchéité de la toiture et du réfectoire, travaux de rénovation en plomberie sur les sanitaires, du hall d'entrée et du réfectoire).

RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE

Présentation du contrat

Le Restaurant du Plateau de Gravelle est situé 2 route du Pesage, dans le bois de Vincennes (12^e arrondissement). Une concession de travaux, d'une durée de 15 ans, a été notifiée le 23 janvier 2019 à la société « Un Goût de Paris » avec une prise de possession des lieux le 2 mai 2019 (le site était précédemment exploité au travers d'une Convention d'Occupation du Domaine Public).

Au titre du contrat, le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme de travaux (estimé à 3,7M€, dont 2,06M€ au titre des travaux minimum prescrits par la Ville de Paris), portant sur la rénovation du bâtiment principal et du bâtiment « Toffoli » ainsi que sur l'aménagement paysager du domaine et la réorganisation du parking. Par ailleurs, le concessionnaire doit assurer la mise en place d'activités centrées sur la « Mobilité Active » (Vélo, VAE, etc...) et proposer des activités familiales pour accroître l'attrait du site pour ce public. Enfin le contrat porte sur l'exploitation du restaurant et sa modernisation et l'exploitation du bâtiment « Toffoli » pour ses activités de locations événementielles. L'établissement ne relève pas de la catégorie des établissements à vocation nocturne.

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

Après un premier exercice de ce contrat avec 7 mois d'exploitation à compter de mai 2019, l'année 2020 est la première année d'une entière exploitation.

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le chiffre d'affaires est passé de 139'709€ en 2019 à 165'086€ en 2020, soit une hausse de 18%. Le résultat est négatif de 215'731€ contre -178'972€ en 2019, soit une baisse de 9,5%.

Un avenant au contrat a été signé en janvier 2021 visant à la mise en place d'un mécanisme de variabilisation de la redevance sur la période du 1^{er} mars 2020 au 15 avril 2021 dans le cadre du plan de soutien aux concessionnaires.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	165,1 k€	139,7 k€
Redevance	12,4 k€	30,0 k€
Résultat net	-215,7 k€	- 179,0 k€

b) Indicateurs de suivi

Tout d'abord, l'exploitation de l'année 2020 a encore subi les contrecoups des dégradations volontaires conduites juste avant la mise à disposition du site en mai 2019 : impossibilité de reprendre l'activité de restauration et de location événementielle impactant lourdement le développement du site.

Activités de restauration et événementielle

De janvier à la mi-mars 2020, 12 événements ont eu lieu pour un chiffre d'affaires de 52 600 € ; l'annulation de 35 réservations a conduit à une perte de chiffre d'affaires de 161 828 €.

L'activité de restauration a fonctionné sur les deux mois d'été, et uniquement sur des périodes écourtées par une météo peu clémente.

Activités de mobilité urbaine

Le partenariat avec un loueur de vélo et un atelier de réparation de vélo a été mis en place. Celui-ci est présent sur le site et prend possession d'un local et d'une remise à côté du bâtiment Toffoli (bâtiment partagé entre les services de la DEVE/Division de bois de Vincennes). Néanmoins, cette

activité est encore en phase de développement. L'ouverture de l'établissement a permis la location de vélos et de faire appel à l'atelier de réparation. Cette activité est appréciée des usagers du bois de Vincennes, les retours étant positifs.

Les réflexions engagées en 2019 sur la mise en place de bornes de location ou de recharge de vélos avec le constructeur parisien GREEN ON ont été stoppées en 2020, à cause de la crise sanitaire.

Effectifs

L'effectif total pour 2020 est de 6 CDI. La mise en place du chômage partiel complet a permis d'éviter les licenciements. Un CDD embauché à la mi-juin n'a pas été renouvelé.

Permis de construire

Les échanges et les rendez-vous liés à l'obtention du permis de construire se sont poursuivis en distanciel. Mais avec la crise sanitaire, les commissions des services de l'État (ABF/IS) ont été reportées entraînant un retard d'un an avec une validation reportée au 2nd semestre 2021.

Travaux

La réalisation des travaux n'a pu se dérouler que sur les mois de janvier et de février 2020. Des travaux d'investissement ont pu être effectués sur le bâtiment Toffoli :

- Électricité et luminaires : 114 500 € HT
- Étanchéité du toit et finition: 47 344 € HT
- Peintures : 50 000 € HT
- Sol parquet : 39 852 € HT

Du fait des confinements, les travaux commencés au niveau des espaces privatisables ont été suspendus et n'ont pu être terminés. Les bâtiments ont subi de nouveaux dégâts des eaux car les travaux d'entretiens n'ont pu être réalisés.

c) Événements marquants 2020

La crise sanitaire exceptionnelle a accentué les difficultés liés à la reprise de l'ancien contrat.

Investissements et financement du site.

La pandémie a mis un frein au financement par les banques des investissements nécessaires à la réalisation du projet d'exploitation et du programme contractuel de travaux.

SITE DE BAGATELLE

Présentation du contrat

Le site de Bagatelle, implanté au sein du Parc de Bagatelle (16^{ème} arrondissement) comprend le Pavillon « les Jardins de Bagatelle », le Trianon, le Château et la sous-terrasse située côté plaine ainsi que les espaces extérieurs associés faisant partie du périmètre de la concession.

Un contrat de **concession de travaux**, a été conclu avec la société **Bagatelle Events** (filiale de Noctis Event, dite Paris Society) pour une durée de **20 ans** à compter de la date de notification du contrat, soit le **30 juillet 2019**. Au titre de ce contrat, le concessionnaire s'est engagé à :

- Concevoir, financer et réaliser un Programme Contractuel d'Investissement (PCI) ayant pour objet la rénovation et la valorisation des 4 bâtiments (projet architectural et patrimonial) et des espaces extérieurs associés (projet paysager) en cohérence avec les plans environnementaux de la Ville de Paris ;
- Implanter un lieu de restauration de qualité ouvert, a minima, tous les week-ends de l'année pour animer le site toute l'année et attirer tous les publics notamment les familles ;
- Développer dans les 4 bâtiments des activités variées et complémentaires en cohérence avec la vocation du Parc de Bagatelle ;
- S'inscrire dans une véritable démarche environnementale à la fois dans la gestion des travaux du PCI et dans le cadre de l'exploitation des sites et des activités proposées ;
- Assurer l'ensemble des travaux de maintenance, d'entretien courant, de gros entretien et de renouvellement, de maintien en condition opérationnelle et des mises aux normes des bâtiments et des espaces verts concédés.

Analyse de l'exécution

Le délégataire n'a pas remis la version définitive de son Rapport annuel 2020 au moment de la rédaction de ce rapport. La présente fiche a été élaborée à l'aide de quelques informations reçues, qui doivent encore être consolidées.

a) Chiffres clés de l'activité

	2020	2019
Chiffre d'affaires	2 036 914 €	491 k€
Redevance	203 691 €	10 547 €
Résultat net	-133 €	- 168 485 €

b) Événements marquants 2020

Études et travaux :

L'occupant a poursuivi ses études et obtenu le 9 juin 2020 l'autorisation de travaux pour la restauration du Château et du Pavillon de Bagatelle ;

Activités :

Seul le Pavillon et ses espaces extérieurs ont été exploités en 2020 (activités événementielles lors de la levée des mesures de fermetures administratives).

Présentation du contrat

Le Chalet de la Porte Jaune est une dépendance du domaine public de la Ville de Paris, situé dans le bois de Vincennes à Paris 12^{ème}.

Le site a été confié à la **SAS Rosa Bonheur sur Seine**, dans le cadre d'une **concession de travaux d'une durée de 12 ans**. Le contrat a été notifié en août 2020 et le site a été mis à disposition du titulaire le 28 septembre 2020.

Le titulaire s'est engagé sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 994k€HT dont 583k€HT pour les travaux minimums exigés par la Ville de Paris et 311k€HT pour les travaux complémentaires. Le programme de travaux obligatoires consiste notamment en le remplacement des garde-corps de l'escalier, l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, la rénovation des surfaces minérales en extérieur, la modification des mobiliers extérieurs pour les mettre en cohérence avec l'esthétique du bois de Vincennes, la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la reprise des compositions paysagères, la dépose des cabanons de stockage en structure légère, la mise aux normes du local poubelle ou encore la reprise du pont d'accès.

Analyse de l'exécution

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Aussi, le début de cette nouvelle exploitation de fin septembre à fin décembre 2020 a été impacté par la crise sanitaire et par voie de conséquence, aucune activité n'a été exercée sur le site. Même la programmation des évènements a été rendue impossible.

Durant cette période, les incertitudes liées à la pandémie et l'absence de perspectives d'ouverture, conjuguées aux effets du début de la crise sanitaire (3 mois de fermeture pour tous les établissements du Groupe Rosa Bonheur, puis un été à 30% maximum des historiques de chiffre d'affaires), n'ont pas favorisé le démarrage immédiat des travaux prévus au contrat.

Cette période a été mise à profit pour faire un état des lieux des bâtis, qui a révélé plusieurs dégradations dans les bâtiments (notamment plomberie, ouvrants plafonniers du Belvédère, évacuations diverses), mais surtout, pour affiner la phase de conception des travaux à venir ainsi que l'offre commerciale du concessionnaire.

Cette phase s'est prolongée jusque juin 2021, date à laquelle le concessionnaire a pu débuter son activité.

DEPLACEMENTS

Ce secteur inclut majoritairement **des DSP relatives à l'exploitation de parcs de stationnement souterrains (117 contrats)**, mais aussi **deux concessions de travaux relatives au développement de stations-services** et une **concession de services** relative à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale **de bornes de recharge** pour véhicules électrique (BRVE).

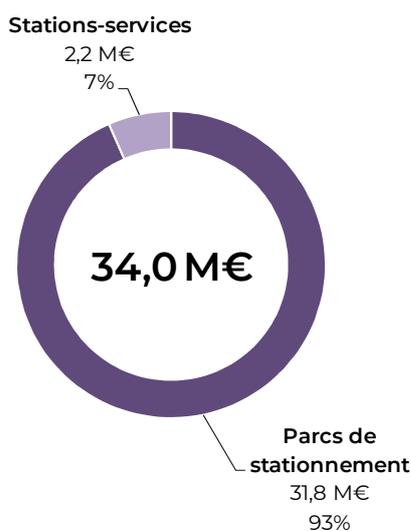
	2020	2019
Chiffre d'affaires	128,8 M€	168,1 M€
Redevance	34,0 M€	46,0 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Note : le contrat BRVE n'a pas généré d'activité pour l'année 2020.

Répartition de la redevance en 2020

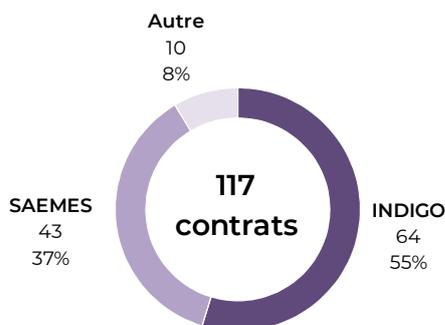


PARCS DE STATIONNEMENT

Présentation des délégations de service public

Au 31 décembre 2020, la Ville est propriétaire de 127 ouvrages dont 2 vélostations, gérés au travers de **117 délégations de service public**. Ces ouvrages offrent 64 202 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 4 778 places aux 2 roues (motos, vélos et deux roues électriques) et 80 places aux autocars. Les 117 DSP se répartissent entre **8 délégataires** :

Délégataires	Nombre de contrats
INDIGO	61
SAEMES	45
SAGS	4
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
Société d'investissement multimarques (SIM) ¹	1
SNC Lyon-Diderot²	1
Total	117



4 DSP ont été renouvelées au cours de l'année 2020, relatives aux parcs de stationnement MADELEINE-TRONCHET, LOBAU, BASTILLE et SAINT AUGUSTIN (ex BERGSON).

2 vélostations ont été mises en service et adossées à un parc de stationnement.

- Vélostation VAN GOGH adossée au parc de stationnement MEDITERRANEE. La vélostation a été mise en service le 26/05/2020 et est gérée par la SAEMES ;
- Vélostation MAINE-MONTPARNASSE adossée au parc de stationnement MONTPARNASSE - RASPAIL. La vélostation a été mise en service le 09/11/2020 et est gérée par INDIGO.

Les parcs de stationnement suivants ont changé de nom :

- ALBAN SATRAGNE - MAGENTA est devenu MAGENTA - GARE DE L'EST en juillet 2020 ;
- BERGSON est devenu SAINT-AUGUSTIN en janvier 2021 ;
- ÉCOLE DE MÉDECINE est devenu ODEON en janvier 2021.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

	2020	2019
Chiffre d'affaires	128,4 M€	168,5 M€
Redevance	31,8 M€	44,6 M€
Résultat net des délégations	7,6 M€	26,9 M€

¹ Transfert en 2019 de l'exploitation du parc de stationnement BERCY MERCURE de la société ACCORDINVEST SA vers la Société d'investissement multimarques SAS (SIM) suite à une opération d'apport-scission entre les deux sociétés.

² Le parc LYON DIDEROT est exploité par une société en nom collectif *ad hoc* qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES.

Le **chiffre d'affaires** global est de **128,4 M€**, en baisse de -23,8 % par rapport à 2019. Il se répartit comme suit : 62,4 % est réalisé par le groupe INDIGO (y compris Indigo Nord Est), 28,8 % par la SAEMES et 8,8 % pour les 6 autres délégataires.

La très forte baisse du chiffre d'affaires est principalement due aux dispositions mises en place pour faire face à la pandémie de Covid-19. Les recettes horaires ont été les plus affectées par ces dispositions avec une baisse de -37,2 % (-34,3 M€).

Certains parcs de stationnement ont été plus affectés que d'autres. En effet, selon les générateurs de fréquentation (événementiels, grands magasins, zones touristiques, etc.) tous les parcs de stationnement n'ont pas observé de la même façon la reprise après la fin du premier confinement (mai-octobre 2020). Par exemple, les parcs de stationnement de la PORTE DE VERSAILLES (Parc des expositions et Dôme de Paris) ou JEAN BOUIN (Stades notamment) ont vu leur recette horaire annuelle baisser respectivement de -71,6% et de -75,8%.

Dans une moindre mesure, les recettes des abonnements et locations ont également été affectées par la crise du Covid-19 et baissées de -6,7 % (-4 M€).

Cette baisse de recettes est également due à la fin de 3 DSP en 2019 dont celle des 21 parcs de surfaces (abonnés). À périmètre constant, la baisse des recettes d'abonnés entre 2019 et 2020 est limitée à -4,8 %. S'agissant des abonnés, la pandémie a eu un effet négatif sur des parcs de stationnement à proximité de lieux touristiques, certains hôtels et restaurants ayant des abonnements pour accueillir leurs clients.

S'agissant des recettes liées aux activités annexes et la location de surfaces commerciales, la baisse de -19,2 % (-1,5 M€) s'explique en très grande partie par le niveau de l'activité de la gare routière BERCY AUTOCARS dont les recettes déclarées dans le cadre de cette DSP ont chuté de -57,5 % (-1,6 M€).

La **redevance** totale devant être versée à la Ville au titre de l'exploitation 2020 est de **31,79 M€¹**, en baisse de -28,6 % par rapport à 2019. Les redevances versées proviennent à 55,6 % d'INDIGO (17,7 M€), à 33,3 % de la SAEMES (10,6 M€), et à 11,1 % des 6 autres délégataires (3,53 M€). Cette évolution résulte principalement de :

- la baisse du chiffre d'affaires due à la pandémie et des mécanismes de dégrèvement de la redevance fixe sur certains contrats afin de limiter les conséquences de la baisse d'activité en 2020 liée au Covid-19. L'impact de la crise sanitaire sur les redevances est ainsi estimé à -10,14 M€, dont -5,26 M€ au titre des dégrèvements de redevance forfaitaire accordés (23 avenants comportant un dégrèvement de la redevance forfaitaire ; les modalités de calcul du dégrèvement sont fonction de la situation réelle constatée) et -4,88 M€ en lien avec le non-déclenchement des redevances variables ;
- la fermeture de parcs en 2019 et le renouvellement de 4 DSP ;
- l'évolution des coefficients de révision pour les forfaits appliqués dans les DSP récentes, le changement contractuel de redevances forfaitaires en 2020 (exemple : CONCORDE - FRÉMICOURT), l'arrivée en année pleine des DSP PORTE MAILLOT, JEAN BOUIN / PORTE D'AUTEUIL, MAGENTA - GARE DE L'EST et SAINT SULPICE (GARAGE), ou d'autres événements comme les travaux dans les parcs de stationnements qui ont un impact sur le chiffre d'affaires réalisé

¹ Au 30/08/2021, montant à consolider en fonction des avenants négociés en raison de la crise du Covid-19.

Délégataires	Nombre de contrats	% total	CA 2020	% total	Redevances au titre de 2020	% total
INDIGO	61	51,1 %	80,1 M€	62,4 %	17,7 M€	55,6 %
SAEMES	45	38,5 %	37,0 M€	28,8 %	10,6 M€	33,3 %
Autres	11	9,4 %	11,3 M€	8,8 %	3,5 M€	11,1 %
TOTAL	117	100,0 %	128,4 M€	100,0 %	31,8 M€	100,0 %

NOTA 1 : Dans les pertes de redevances ci-dessus ne sont pas incluses celles de la DSP LES HALLES SAINT-EUSTACHE (évaluées à 153 800 € sur 3 ans) et qui impactent le complément de redevance relatif au « remboursement de la taxe foncière ».

NOTA 2 : 4 DSP (Champs Élysées, Carnot, Croix des petits champs, Mairie XVII) ont été prolongées d'un an par avenant afin de prendre en compte une partie des pertes liées au Covid-19, 1 DSP (Bourse) a été prolongée de 18 mois. Les modalités financières (redevance et frais de contrôle) ont pu être modifiées sur la durée de la prolongation et de façon parfois positive pour la Ville. Le « coût » pour la Ville (impact sur les redevances) de la prolongation est donc difficile à évaluer à ce jour.

b) Indicateurs de suivi du service public

Répartition des places véhicules légers (VL) au 31 décembre 2020 :

La diminution du nombre total des places VL (véhicule léger) entre 2019 et 2020 (-1 076 places) s'explique principalement par :

- La création de places deux-roues et notamment vélo ou d'autres usages alternatifs (véhicules électriques, petit gabarit, auto-partage). Le nombre de places munies d'un point de recharge et dédiées aux véhicules électriques augmente fortement (+285 places) ;
- La neutralisation provisoire des places à l'occasion des travaux de rénovation dans certains parcs (HAUSSMANN BERRI, PORTE D'AUTEUIL, PORTE MAILLOT).

Les chiffres ci-dessus intègrent encore les places du parc NOTRE-DAME bien que celui-ci soit fermé depuis l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, de même que celles du parc GRENIER SAINT-LAZARE (parc vide).

La baisse (-19 places) du nombre de places standard à destination des PMR est essentiellement due à la reconversion de ces places (PMR électrique, autre..) :

- -35 places PMR standards ;
- compensés en partie par +16 places standard, dont 14 à Haussmann-Berri ;
- 7 places de PMR électrique ont été créées.

377 amodiations sont arrivées à échéance en 2020 : leurs places ont été intégrées dans la partie publique des parcs, ce qui est l'occasion d'aménager les places différemment (élargissement, motos, vélos, etc.).

Répartition des places 2 roues :

Année	Moto « standard »	Moto électrique	Vélo « standard »	Vélo à assistance électrique (VAE) ¹	TOTAL 2 RM	TOTAL VÉLO
2019	2 957	24	871	34	2 981	905
2020	3 079	24	1 586	89	3 103	1 675
Évolution	-4,1 %	+0,0 %	+82,1 %	+161,8 %	+4,1 %	+85,1 %

¹Équipées de modes de recharge

Le nombre de places proposées aux deux roues progresse de 4,1 % (+122) pour les motos et de 85,1 % (+770) pour les vélos. La part des deux roues motorisées électriques (moto) est encore assez anecdotique.

Fréquentation et abonnements

Concernant les sorties horaires véhicules légers (VL) :

En répercussion des mesures de restriction sanitaires à partir du 15 mars 2020, faisant fortement baisser l'activité économique et comportant des mesures d'interdiction de mobilité (circulation...), le nombre de sorties horaires (VL), a chuté de près d'un tiers (-32,3 %), soit 5 766 201 en 2020 contre 8 516 542 en 2019. À périmètre constant (sans les trois parcs fermés GOUTTE D'OR, PONT DE GRENELLE - MAISON DE LA RADIO) la baisse s'élève à -32,0 %.

À périmètre constant, fortement corrélé aux événements influençant l'activité économique et les interactions sociales, le stationnement horaire pour l'année 2020 est ponctué de quatre grands types d'épisodes, au rythme des confinements, couvre-feu et re-confinement :

- Janvier-février : La poursuite des perturbations dans les transports publics a favorisé l'activité des parcs qui enregistrent une hausse globale sur la période de +17 % par rapport à la même période de l'année précédente. Seuls 9 parcs ne profitent pas de ces conditions favorables.
- Mars à mai : Le confinement strict intervenu le 15 mars fait chuter la fréquentation horaire des parcs de -70,1 % sur trois mois par rapport à la même période de l'année précédente.
- Juin à octobre : Le remplacement du confinement par un couvre-feu amortit la baisse avec -16,5 % sur cinq mois par rapport à la même période de l'année précédente.
- Novembre-décembre : Le re-confinement mais allégé mi-décembre, provoque une nouvelle baisse qui atteint -55,5 % sur deux mois par rapport à la même période de l'année précédente.

Les deux parcs de stationnements les plus touchés par ces événements en 2020 sont :

- Jean BOUIN : -84,1 % sur l'année. L'activité de ce parc est liée essentiellement aux stades proches de ce parc ;
- Porte de Versailles : -72,4 % sur l'année. L'activité de ce parc est liée essentiellement au Parc des expositions et au Dôme de Paris.

D'autres facteurs conjoncturels déjà présents les années précédentes ont pu aussi conduire à la baisse de l'activité stationnement en ouvrages même si ces phénomènes sont beaucoup moins sensibles au vu des événements de 2020 :

- la réduction du parc d'automobiles détenues par les entreprises et les particuliers parisiens ;
- le repositionnement de l'offre de stationnement en ouvrage ;
- le développement des offres de déplacement en commun ou alternatives à l'automobile individuelle (dont les dispositifs de covoiturage ou de voitures de grande remise proposés sur les plates-formes électroniques) ;
- la concurrence accrue des capacités de stationnement privé, notamment celles des particuliers valorisées sur des plates-formes électroniques collaboratives.

Concernant les abonnements :

Le nombre global d'**abonnements standards VL** pour l'année 2020 s'établit à 29 625 contre 32 381 en 2019 soit -8,5 %. Cette baisse en 2020 fait suite à deux années consécutives de hausse modérée (+2,7 % en 2019 et +2,4 % en 2018) qui mettaient un terme à une érosion des abonnements les années précédentes. La cause mécanique principale est la perte des 1 463 abonnements dans les 19 parcs de surface rendus à la voirie ou à des aménagements, et de 408 abonnements dans les 2 parcs fermés en 2019, GOUTTE D'OR et PONT DE GRENELLE - MAISON DE LA RADIO pour lesquels une part intricable de ces abonnements a pu être reportée sur les autres parcs de la Ville. En revanche, une très grande part des 63 abonnés du parc NOTRE-DAME fermé en 2019 suite à l'incendie de la cathédrale a pu trouver une place dans un autre parc de stationnement concédé à proximité.

Ainsi à périmètre constant, en excluant les parcs fermés hormis NOTRE-DAME, la baisse est seulement de 2,9 % entre 2019 et 2020 (contre +2,9% en 2019 et 2018 sur le même périmètre).

À noter que l'on observe lors des renouvellements de DSP avec changement de délégataire une érosion du nombre d'abonnés qui peut être significative pendant les premiers mois de la DSP. C'est notamment une des raisons de la baisse du nombre d'abonnés à LOBAU ou MADELEINE - TRONCHET par exemple (parcs par ailleurs situés dans des sites à contexte tertiaire important et touchés par le COVID).

La hausse ou la stabilité des abonnements sont observées dans 53 parcs dont 19 parcs pour la deuxième année consécutive. Ces mouvements sont observés dans 19 autres parcs pour une troisième année consécutive.

Moins affectés par la crise sanitaire, les abonnements subissent toutefois des variations concomitantes à la baisse d'activité qui en a découlé. L'évolution trimestre après trimestre montre une baisse de -3,1 % au deuxième trimestre lors du confinement puis une reprise à hauteur de la baisse lors du dé-confinement au troisième trimestre 2020.

Le tableau ci-dessous est à périmètre constant entre 2019 et 2020 (comprenant NOTRE-DAME en 2019)

Nombre Moyen d'abonnés 2019	Nombre Moyen d'abonnés 2020	Nombre moyen d'abonnés constaté chaque trimestre à périmètre constant				
			T1	T2	T3	T4
30 511	29 625	2020	29 785	28 864	29 792	30 054
	-2,90 % par rapport à 2019	Évolution trim. précédent	(-0,66 %)	(-3,09 %)	(+3,21 %)	(+0,88 %)

La baisse au deuxième trimestre s'explique principalement par l'ajustement des flottes de loueurs de véhicules, qui ont été réduites (exemple du parc LA TOUR MAUBOURG ORSAY qui perd 65 abonnements de Hertz et Europcar, représentant un tiers de ses abonnés). À cela s'ajoute l'abandon d'abonnements par les restaurateurs et les hôtels fermés en raison du confinement, comme au parc SAINT-MICHEL avec 34 abonnements perdus (-26 %) entre janvier 2020 et décembre 2020 avec une première baisse en avril 2020 (21 abonnés perdus par rapport à janvier soit 16 %).

D'autres facteurs influencent les fluctuations à la hausse ou à la baisse.

- 377 amodiations sont arrivées à échéance en 2020. Cette baisse est principalement due à la fin de toutes les amodiations du parc Saint Augustin (ex Bergson), soit 339 amodiations. Il est difficile de connaître et tracer quels sont les amodiataires qui ont transformé leur amodiation en abonnement.
- La fin de travaux de rénovation ou des aménagements d'espaces dans certains parcs permettant d'accepter de nouveaux abonnés.

En outre, le nombre d'abonnés résidents et résidents petits rouleurs subit une baisse de près de -23 % en 2020 (-1 712 abonnés). Cette perte est surtout due à la fermeture des 21 parcs en 2019. À eux seuls, la perte est de -1 078 abonnés. Ainsi à périmètre constant, la perte d'abonnés résidents et résidents petits rouleurs est seulement de -10,0 % (-634 abonnés). Cette perte a eu lieu dans 45 parcs.

Fin 2020, le nombre d'abonnés « parc relais » était de 5 dans 3 parcs sur 11. Pour rappel, le nombre de places disponibles pour ce dispositif est de 1 070 dans ces 11 parcs. Lors de la reprise de l'activité économique de mai à juillet 2020 la Ville de Paris a proposé la gratuité des abonnements ce qui explique un pic de 39 abonnés au mois de juin (19 en mai, 37 en juillet) pour retomber à 6 abonnés au mois d'août 2020.

Les abonnements deux roues motorisés, qui avaient augmenté significativement en 2019 de +60 abonnements (+4,1 %), reculent de 23 unités (-1,5 %) en 2020, soit 1 504 abonnements. Cependant, à périmètre constant (21 parcs fermés en 2019), on observe une augmentation de 6 abonnés soit 0,5 %. Pour les années 2022 et suivantes, l'introduction du stationnement moto payant en surface et du PASS 2 roues motorisés dans les ouvrages devrait permettre d'attirer de nouveaux usagers ;

Concernant le stationnement Vélo, la progression atteint +64,6 % représentant 602 abonnements en 2020 (366 en 2019). L'année 2020 voit s'implanter deux « vélostations » concédés, dans l'espace public, à VAN GOGH (gare de Lyon) en juillet et à MAINE-MONTPARNASSE (gare Montparnasse) en novembre apportant +45 abonnements, nombre qui devrait quadrupler en 2021 selon les dernières tendances observées. Cette augmentation coïncide aussi avec le développement des pistes cyclables dans Paris notamment les pistes dites « Covid ».

Réclamations en 2020

119 ouvrages (contre 134 parcs en 2019) sur 127 ont enregistré au moins une réclamation, pour un total de 9 249 (contre 6 920 en 2019). INDIGO et SAEMES représentent la presque totalité du nombre de réclamations de l'ensemble des délégataires (99,50 %). Depuis 2018, la SAEMES prend systématiquement en compte les réclamations par téléphone. Les réclamations pour l'ensemble des délégataires se répartissent comme suit :

Type de problème rencontré	Part des réclamations en 2020	Évolution par rapport à 2019
Dysfonctionnement technique des équipements (caisses automatiques, ascenseurs ou éclairage)	21 %	+2 pp
Politique commerciale des délégataires ou niveau des tarifs	39 %	0 pp
Relation à l'usager (présentation insatisfaisante des tarifs, refus d'accès aux abonnements préférentiels, décompte inexact du temps de stationnement)	24 %	-5 pp
Insécurité des installations, vols et vandalismes	13 %	+2 pp
Manque de propreté	3 %	0 pp

NOTA : 15 des 21 parcs ayant fermé en 2019 avaient enregistré une réclamation (19 parcs, PONT DE GRENNELLE-MAISON DE LA RADIO et GOUTTE D'OR).

c) Politique tarifaire

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats. Le renouvellement des contrats permet généralement d'opérer une diminution des tarifs notamment pour les résidents, bien que certaines augmentations puissent avoir lieu en cas de travaux importants.

Zone (arrondissements concernés)	Prix de la 1ère heure en surface	Tarif de la 1ère heure VL des parcs intra-muros					Nombre de places standards VL à l'horaire ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹
		Année	Prix mini		Prix maxi			
			Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	43 576 places intra-muros (44 522 en 2019)	82,5 ouvrages intra-muros (82,5 en 2019)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2019	4,00 €	Lutèce	4,80 €	Bourse, Vendôme	6 235	14
		2020	4,00 €	Lutèce	4,80 €	Bourse, Vendôme	6 228	14
			0%		0%		-0,1%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2019	3,80 €	François 1er	5,20 €	La Tour Maubourg Orsay	17 632	30,5
		2020	3,80 €	François 1er	5,30 €	La Tour Maubourg Orsay	17 343	30,5
			0%		2%		-1,6%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	1 h : 2,40 € 6 h : 35 €	2019	3,00 €	Picpus Nation	5,40 €	Marceau Étoile	20 849	38
		2020	3,20 €	Picpus Nation, Porte de Saint Ouen, Université Diderot	5,60 €	Marceau Étoile	20 005	38
			7%		4%		-4%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	sans objet	2019	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	583	1
		2020	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	583	
			0%		0%		0%	

¹: Les nombres de places et les tarifs du parc NOTRE-DAME ne sont plus prises en compte, puisque le parc est fermé depuis l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame en avril 2019. Les nombres de places des parcs n'ayant que des places amodiées ne sont désormais plus pris en compte, même quand il existe des tarifs d'abonnements. Les nombres de places de 2019 des tableaux ont donc été modifiés par rapport au rapport 2019.

NOTA 1 : Dans les 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, il n'y a pas de parc accueillant une clientèle horaire.

NOTA 2 : Dans certains parcs, les tarifs peuvent ne pas augmenter pendant plusieurs années comme à PICPUS NATION (les tarifs n'avaient pas augmenté depuis 2016).

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel VL des parcs intra-muros				Nombre de places standards VL proposant ces tarifs ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	48 930 places intra- muros (50 705 en 2019)	113 ouvrages intra-muros (113 en 2019)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2019	2 448,00 €	Sébastopol	3 921,00 €	Croix des Petits Champs	6 235	14
	2020	2 448,00 €	Sébastopol	3 921,00 €	Croix des Petits Champs	6 228	14
		0%		0%		0%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2019	1 108,00 €	Roquette	4 139,00 €	Bac Montalembert	19 463	42
	2020	1 108,00 €	Roquette	4 139,00 €	Bac Montalembert	19 191	42
		0%		0%		-1%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2019	895,00 €	Watt	3 775,00 €	Passy	24 357	57
	2020	895,00 €	Watt	3 775,00 €	Passy	23 511	57
		0%		0%		-3%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2019	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	583	1
	2020	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	583	
		0%		0%		0%	

Sur les 125 parcs de stationnements, il y en a 8 totalement amodiés (pas de places abonnés), 2 parcs fermés (NOTRE-DAME et GRENIER SAINT-LAZARE) et un parc AUTOCARS (BERCY AUTOCARS)

Dispositif Parc relais : Le dispositif met à disposition des Franciliens des places de stationnement (1 070 proposées sur 11 parcs) à un tarif mensuel préférentiel (75 €) sous certaines conditions (disposer d'un pass Navigo chargé et poursuivre leur trajet en transport en commun etc.).

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure 2RM des parcs intra-muros					Nombre de places 2RM à l'horaire (dont 2RM électrique) ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	2 311 places intra- muros (2 115 en 2019)	62,5 ouvrages intra-muros (61,5 en 2019)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2019	1,00 €	Notre-Dame (temporairement fermé)	1,60 €	Croix des Petits Champs, Lobau, Vendôme	367	9
		1,40 €	Hôtel de Ville, Les Halles-St Eustache, Lutèce, Pyramides				
	2020	1,40 €	Les Halles-St Eustache, Lutèce	1,60 €	Croix des Petits Champs, Vendôme	400	9
		0%		0%		9%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2019	1,20 €	Concorde, Soufflot	1,60 €	Bac Montalembert, Champs-Élysées Pierre Charron, Euronord Lariboisière, Invalides, Joffre, Madeleine-Tronchet, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés], Saint Michel	737	22,5
	2020	1,20 €	Concorde	1,60 €	Bac Montalembert, Champs- Élysées Pierre Charron, Euronord Lariboisière, George V, Invalides, Joffre, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés], Saint Michel	874	23,5
		0%		0%		19%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2019	0,80 €	Citroën-Cévennes, Picpus Nation et Université Diderot	2,00 €	Lyon-Diderot	1 011	30
	2020	0,80 €	Citroën-Cévennes, Université Diderot	2,20 €	Lyon-Diderot	1 037	30
		0%		10%		3%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2019	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	36	1
	2020	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	36	
		0%		0%		0%	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel 2RM des parcs intra-muros					Nombre de places 2RM proposant ces tarifs ¹ 3 036 places intra-muros (2 013 en 2019)	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹ 105 ouvrages intra-muros (104 en 2019)
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2019	728,00 €	Sébastopol	1 326,00 €	Saint Martin	613	14
	2020	728,00 €	Sébastopol	1 326,00 €	Saint Martin	646	14
		0%		0%		5%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2019	443,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	954	38
	2020	443,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	1 053	39
		0%		0%		10%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2019	310,00 €	Watt	1 398,00 €	Faubourg Saint Antoine	1 330	52
	2020	310,00 €	Watt	1 398,00 €	Faubourg Saint Antoine	1 337	52
		0%		0%		1%	
Banlieue (parc Marigny Château Vincennes)	2019	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	36	1
	2020	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	36	
		0%		0%		0%	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure PMR des parcs intra-muros					Nombre de places PMR à l'horaire (dont PMR électrique) ¹ 439 places intra-muros (474 en 2019)	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹ 42 ouvrages intra-muros (43 en 2019)
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2019	2,00 €	Lutèce	2,30 €	Croix des Petits Champs, Lobau	64	7
	2020	2,00 €	Lutèce	2,30 €	Croix des Petits Champs, Lobau	64	7
		0%		0%		0%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2019	1,90 €	François 1er, Montholon	2,40 €	Champs-Élysées Pierre Charron	168	18
	2020	1,90 €	François 1er	2,40 €	Champs-Élysées Pierre Charron	164	17
		0%		0%		-2%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2019	1,50 €	Picpus Nation	2,40 €	Méditerranée	242	18
	2020	1,60 €	Picpus Nation	2,40 €	Méditerranée	211	18
		7%		0%		-13%	
Banlieue (parc Marigny Château Vincennes)	2019	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	11	1
	2020	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	11	
		0%		0%		0%	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel PMR des parcs intra-muros					Nombre de places PMR proposant ces tarifs	Nombre de parcs proposant ces tarifs
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	689 places intra-muros (702 en 2019)	69 ouvrages intra-muros (67 en 2019)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2019	1 300,00 €	Lutèce	1 960,50 €	Croix des Petits Champs	64	7
	2020	1 250,00 €	Lobau	1 960,50 €	Croix des Petits Champs	64	7
		-4%		0%		0%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2019	420,00 €	Roquette (tarif mensuel fois 12)	2 069,50 €	Bac Montalembert	234	26
	2020	420,00 €	Roquette (tarif mensuel fois 12)	2 069,50 €	Bac Montalembert	245	27
		0%		0%		5%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2019	348,00 €	Charletty Thomire (tarif mensuel fois 12)	1 888,00 €	Passy	404	34
	2020	348,00 €	Charletty Thomire (tarif mensuel fois 12)	1 888,00 €	Passy	380	35
		0%		0%		-6%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2019	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	11	1
	2020	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	11	
		0%		0%		0%	

Type d'abonnement	Tarif des abonnements alternatifs annuels des parcs intra-muros					Tarif des abonnements alternatifs annuel du parc Marigny Château (Banlieue) Vincennes	Nombre de places Paris intra-muros proposant ces tarifs ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs (Paris intra-muros) ¹
	Année	Prix mini		Prix maxi				
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés			
Véhicule électrique (hors PMR électrique)	2019	448,00 €	Watt	2 069,50 €	Bac Montalembert	525,00 €	261	74,5
	2020	448,00 €	Watt	2 069,50 €	Bac Montalembert	525,00 €	551	77
		0%		0%		0%	111%	
Véhicule petit gabarit	2019	448,00 €	Watt	2 127,00 €	Saint Sulpice (avec réservation)	525,00 €	377	79,5
	2020	448,00 €	Watt	2 127,00 €	Saint Sulpice (avec réservation)	525,00 €	413	82
		0%		0%		0%	10%	
Véhicule GPL	2019	625,00 €	Watt	2 897,30 €	Bac Montalembert	735,00 €		78
	2020	625,00 €	Watt	2 897,30 €	Bac Montalembert	735,00 €	voir NB ci-dessous	82
		0%		0%		0%		
Vélo (y compris VAE)	2019	0,00 €	Porte de Versailles	175,00 €	Passy	75,00 €	828	62
	2020	0,00 €	Porte de Versailles	175,00 €	Passy	75,00 €	1 629	68
				0%		0%	97%	

NB : les abonnés GPL stationnent sur les places VL « standard ».

Il faut noter qu'il n'existe pas forcément de corrélation entre le nombre de parcs avec un tarif spécifique et le nombre de places qui proposent ce tarif. Il arrive en effet que, dans certains parcs, un tarif spécifique proposé n'a pas encore de place associée. Inversement, il se peut aussi qu'une place spécifique n'ait pas de tarif associé.

Tarifs des résidents et résidents petits rouleurs : Au 31 décembre 2020, le tarif dit « résidents », caractérisé par une réduction unique de 30 % sur l'abonnement de base du parc, est appliqué dans 17,5 parcs (19,5 parcs en 2019). La formule « résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (généralement de -20 % à -40 % du tarif maximal) a été appliquée dans 49,5 parcs (47,5 parcs en 2019). Ces variations sont la conséquence des renouvellements des DSP des parcs de stationnement Bastille et Saint Augustin, qui proposaient le seul tarif « résidents », et à la mise en place de la tarification « résidents petits rouleurs ».

d) Événements marquants 2020

Avenants, protocoles et autres :

- **MEDITERRANEE** : Avenant n°4 à la convention de concession de service public du parc de stationnement Méditerranée (12^e) en vue de l'extension de son périmètre afin d'y intégrer une vélostation dite VAN GOGH et d'adapter les modalités financières du contrat, présenté au Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020.
- **MONTPARNASSE RASPAIL** : Avenant n°6 à la convention de concession de service public du parc de stationnement MONTPARNASSE - RASPAIL (14^e) en vue de l'extension de son périmètre afin d'y intégrer une vélostation (15^e) et d'adapter les modalités financières du contrat, présenté au Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020.
- **AVENANTS COVID** : Prise en compte de l'impact du Covid-19 sur les conventions de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants aux contrats correspondants (dont 23 par dégrèvement de la redevance forfaitaire et 13 par prolongation), présentés au Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020.
- **PROTOCOLE GOUTTE D'OR** protocole de résiliation conclu avec la SAEMES suite à la résiliation de la DSP, présenté au Conseil de Paris des 23 et 24 juillet 2020.

Attributions :

- **BASTILLE** : contrat de concession de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement d'une durée 18 ans conclu avec INDIGO Infra. Délibération présentée au Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020.
- **BERGSON** : contrat de concession de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement d'une durée 11 ans conclu avec la SAEMES. Délibération présentée au Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020.

Évolutions du secteur 2020 - 2021

Consultation en cours en 2020

- **BOURSE** : concession de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement, durée maximale 12 ans. 8, 9, 10 et 11 juillet 2019. Suspension de février à mai 2021 de la consultation en raison de l'étude d'un projet urbain sur la place de la Bourse.
- **CARNOT/PRONY** : concession de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement, durée maximale 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : présenté au Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 novembre 2019. **Dossier prévu en attribution au Conseil de Paris des 12 au 15 octobre 2021.**
- **BAC MONTALEMBERT/GOURAUD** : concession de service public pour l'exploitation et la modernisation des parcs de stationnement, d'une durée de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : présenté au Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020. **Dossier prévu en attribution en novembre - décembre 2021.**

- **MONTPARNASSE RASPAIL** : concession de service public pour la modernisation du parc de stationnement, les travaux éventuels d'extension de la Vélostation et l'exploitation de l'ensemble, pour une durée de 18 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : présenté au Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020. **Dossier prévu en attribution au Conseil de Paris des 12 au 15 octobre 2021.**
- **DSP groupée portes de CLIGNANCOURT et de SAINT-OUEN, FIRMIN GÉMIER et DAMRÉMONT** : concession de service public pour l'exploitation et l'entretien des deux parcs PORTE DE SAINT-OUEN sur 10 ans et PORTE DE CLIGNANCOURT sur 3 ans et la modernisation et l'exploitation des deux garages FIRMIN GÉMIER et DAMRÉMONT sur une durée de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : présenté au Conseil de Paris des 17 et 18 novembre 2020. **Dossier prévu en attribution en décembre 2021.**
- **Garage ROND POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES** : concession de service public pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement ROND POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES, durée maximale 6 ans et 14 jours. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : présenté au Conseil de Paris des 17 et 18 novembre 2020. **Dossier prévu en attribution en décembre 2021.**
- **GROS BOULAINVILLIERS** : approbation du principe de DSP du parc de stationnement GROS BOULAINVILLIERS et de la convention constitutive du groupement avec Paris Habitat.

Lancements prévus en 2021 :

- **Jumelage ODEON / HONNORAT** : concession de service public pour la rénovation du parc ODEON (ex. École de Médecine), la modernisation du parc résidentiel Honnorat et l'exploitation de l'ensemble, durée maximale 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : présenté au Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021.
- **Jumelage ANVERS / MEYERBEER /CARDINET** : concession de service public pour la rénovation et l'exploitation de ces parcs de stationnement, durée maximale 20 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : présenté au Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021.
- **Jumelage PORTE DORLEANS / DIDOT** : concession de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement, durée maximale 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : présenté au Conseil de Paris des 16 au 19 novembre 2021.

Construction, modernisation, aménagement réalisés en 2020

- HAUSSMANN BERRI : travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en mai 2019 Fin prévu fin 2021.
- MALESHERBES ANJOU : travaux de modernisation du parc de stationnement débutés le 2 juillet 2019. Fin programmée fin 2021.
- CONCORDE : travaux de modernisation retardés, PC refusé. Travaux première phase débutés en juin 2019. Un nouveau permis de construire doit être déposé.

STATIONS-SERVICES

Présentation des contrats

Deux stations-services sont actuellement exploitées au travers de contrats de **concessions de travaux** :

- le contrat relatif à la station Quai d'Issy les Moulineaux (2000 m²) a pris effet le 29 avril 2019 et expirera le **28 avril 2030** ;
- le contrat relatif aux stations de la Porte d'Aubervilliers (3 600 m² + 3 100 m²) a pris effet le 1^{er} juillet 2019 et expirera le **30 juin 2029**.

Les deux contrats ont été attribués à **TotalEnergies** (anciennement Total), après mise en concurrence.

Ils portent sur la conception, la construction et l'installation de bornes de distribution de GNV, ainsi que l'exploitation de la station-service dans son ensemble :

- Quai d'Issy les Moulineaux : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 4 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 KVA). La démolition complète du bâtiment existant est prévue pour réaliser un espace boutique, des sanitaires accessibles au public et des locaux pour le personnel accessibles aux PMR. Le concessionnaire prévoit également de végétaliser les auvents et les installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,3 M€.
- Porte d'Aubervilliers : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 8 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 4 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 KVA). Il procède à une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs. Les travaux envisagés sont conséquents et permettront de créer une nouvelle boutique et de nouveaux auvents. Il prévoit l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 10,8 M€.

Le concessionnaire est tenu de cesser toute distribution de diesel à compter de juillet 2024.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2020 n'est pas suffisant pour présenter des chiffres d'activité éclairants.

Il est néanmoins précisé que le concessionnaire devra verser une redevance calculée comme suit :

- Quai d'Issy les Moulineaux : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 500 000 € à laquelle s'ajoute une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m³), une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 700 k€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance proratisée perçue était de **473 699 €**. Au titre de 2020, celle-ci est de **713 266 €**.
- Porte d'Aubervilliers : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 1,3 M€ accompagnée d'une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m³), d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et d'une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 1,5 M€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance perçue était de 756 164 €. Au titre de 2020, celle-ci est de 1 527 617 €.

b) Événements marquants 2020

La crise sanitaire a impacté la durée des travaux. Deux avenants aux contrats ont été votés par le Conseil de Paris, prolongeant de 2 mois le contrat pour Quai d'Issy les Moulineaux et 3 mois pour le contrat de la Porte d'Aubervilliers.

- Quai d'Issy les Moulineaux: L'ouverture de la nouvelle station, initialement prévue à l'été 2020, a eu lieu le 10 décembre 2020 hors GNV et début février 2021 pour le GNV (retard lié à la crise sanitaire).
- Porte d'Aubervilliers: La nouvelle station située boulevard périphérique extérieur a ouvert en mars 2021 (y compris pour le GNV) tandis que celle située sur boulevard périphérique intérieur devrait ouvrir en septembre (hors GNV) et fin octobre 2021 pour le GNV (retard liée à la crise sanitaire).

BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Présentation du contrat

Le contrat de concession de services relatif à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électrique à Paris et dépose d'anciennes bornes de recharge a pris effet au **11 décembre 2020 pour une durée de 10 ans**, soit jusqu'au 10 décembre 2030. Le titulaire du contrat est **TotalEnergies Marketing France**.

Analyse de l'exécution du service

Le domaine concédé au concessionnaire sur voirie est initialement composé de 433 stations de recharge sur voirie réparties comme suit :

- 342 stations de recharge de l'ancien réseau Autolib ;
- 90 stations de recharge du réseau BéliB ;
- 1 station de 3 bornes de recharge sur candélabre.

Le domaine concédé au concessionnaire est également composé de 10 emplacements d'une surface de l'ordre de 100 m² chacun, répartis dans 10 parkings souterrains de la Ville de Paris actuellement gérés par des délégataires de service public.

Le concessionnaire s'engage sur un taux de redevance appliqué au chiffre d'affaires HT de la concession de 22,7 % sur toute la durée du contrat. Cette redevance variable est assortie d'une redevance minimale garantie (RMG) annuelle fixée à 2 881 773 € HT. La RMG est révisée annuellement. La première redevance sera perçue au titre de l'année 2021.

a) Chiffres clés de l'activité

Compte tenu de la date d'effet du contrat, cette partie est sans objet.

b) Événements marquants 2020

Compte tenu de la date d'effet du contrat, cette partie est sans objet.

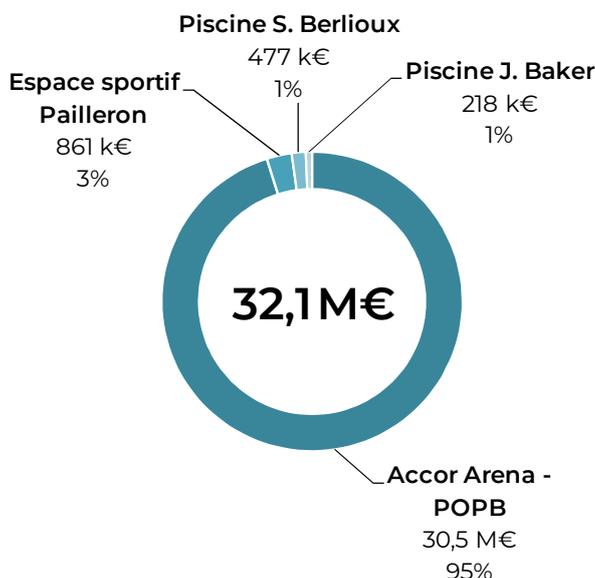
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Ce secteur comprend **6 délégations de service public** dont 2 piscines *stricto sensu* (Suzanne Berlioux, Joséphine Baker¹), un espace sportif comportant une piscine et une patinoire (Pailleron), le Palais Omnisport de Paris-Bercy dénommé Accor Arena – POPB, ainsi que le Centre sportif parisien de l'Île de Puteaux et l'ARENA Porte de la Chapelle. Le secteur comprend également **une concession de services** relative au marathon (et semi-marathon) de Paris.

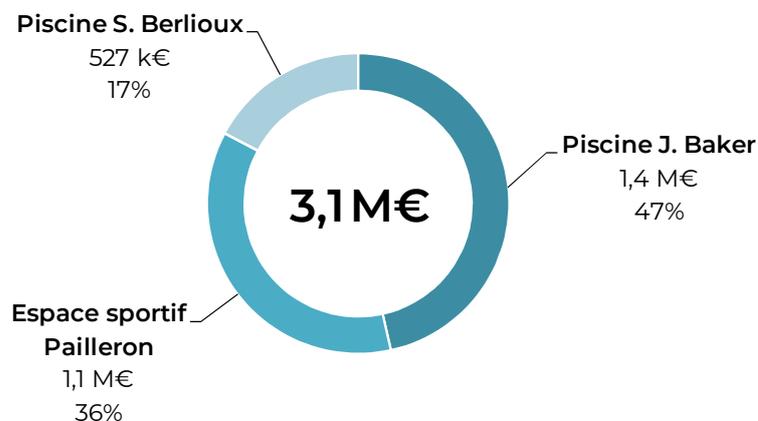
	2020	2019
Chiffre d'affaires	32,1M€	47,9M€
Redevance*	2,8M€	3,9M€
Participations Ville de Paris	3,1M€	3,5M€

* Uniquement Accor Arena – POPB

Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Répartition de la participation en 2020



¹ La piscine Pontoise, précédemment gérée en DSP (contrat échu), a été fermée en 2019, dans l'attente de la réalisation de travaux lourds de rénovation de la verrière.

ACCOR ARENA – POPB

Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (dénommé ACCOR ARENA - POPB depuis 2020) du 29 septembre 2011, modifiée par avenant du 5 octobre 2017 (s'agissant de la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie), a pour objet de déléguer à la **SAEPOPB** (Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy), pour une **durée de 35 ans à compter du 1^{er} octobre 2011** :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire), des activités complémentaires et annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement, et d'évènements publics ou privés à grande audience) et le développement des partenariats de sponsoring, dont celui de « naming ».

Concernant les activités de service public, le délégataire doit consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public.

Le projet de rénovation évalué à 110,6 M€ à la signature du contrat prévoit que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteint 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m² d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- que la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Le projet de modernisation et d'exploitation du POPB a pour objectifs généraux de :

- faire du POPB un site plus fonctionnel, plus accueillant, plus durable et plus rentable, dans le respect des obligations de service public dévolues au délégataire ;
- mettre dès 2015 le POPB aux standards des grandes salles mondiales ;
- contribuer ainsi à l'attractivité internationale de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** pour l'année 2019/2020 s'élève à **30,5 M€**, contre 42,3 M€ en 2018/2019. Le **résultat net de la délégation** pour 2019/2020 est de **-6,5 M€**, contre + 0,65 M€ en 2018/2019.

La **redevance totale** due au titre de l'exercice 2019/2020 est de **2,8 M€**.

La performance globale de l'exercice 2019-2020, bien meilleure que le budget sur le premier semestre 2019/2020, termine très largement en-dessous du budget annuel, en raison de l'impact de la crise du Covid-19 sur l'activité

	2019/2020	2018/2019
Chiffre d'affaires	30,5 M€	42,3 M€
Redevance	2,8 M€	2,8 M€
Résultat net de la délégation	-6,5 M€	0,65 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Au titre de la saison 2019/2020, le délégataire a organisé 16 jours de programmation sportive, soit un niveau très inférieur au minimum contractuel (35 journées). Compte tenu de la crise sanitaire et l'ensemble des mesures subséquentes prises par les autorités compétentes dans le cadre de la lutte contre la Covid, il est entendu que le délégataire n'a pas été en mesure de se conformer à ses obligations en matière de programmation sportive.

La fréquentation totale de l'Accor Aréna - POPB est de 846642 entrées, soit une baisse de 28,9% par rapport à l'exercice précédent, dont 742642 entrées payantes pour un total de 43 événements représentant 76 séances et 50 jours d'occupation (via notamment 27 concerts ou spectacles musicaux, 11 compétitions sportives fédérales, 2 spectacles sportifs, 2 événements d'affaires ou institutionnels et 1 manifestation exceptionnelle), contre 75 événements correspondant à 126 séances et 165 jours d'occupation l'année précédente. De son côté, la patinoire Sonja-Henie, à travers 139 séances publiques, a généré la vente de 45 348 entrées (contre 49 595 entrées en 2018/2019 sur 206 séances). Le nombre de séances publiques programmées qui ont dûes être annulées suite à la fermeture est de 40.

La décomposition des entrées payantes est la suivante : 7 962 au tarif plein, 35 133 à tarifs réduits, 32 au tarif visiteur, 1 433 dans le cadre des centres de loisirs de la Ville de Paris, 677 au titre des abonnements et 111 entrées « invitations ». Le club des Français Volants a, quant à lui, bénéficié de la patinoire durant 2 028 heures sur la saison contre 3 054 heures sur la saison précédente. Le taux moyen de fréquentation est de 326 entrées par séance contre 241 en 2018/2019. La patinoire a généré un chiffre d'affaires de 302 567 €HT contre 336 211 €HT en 2018/2019.

c) Politique tarifaire

Au titre de l'exercice 2019-2020 le tarif de la Grande Salle était de 31 760 € pour la location d'une séance unique hebdomadaire et 15 880 € pour les séances supplémentaires.

Les tarifs fixés dans la convention de délégation de service public pour l'accès à la patinoire Sonja Henie sont de 4 € à 7 €, selon la saison et l'heure et entre 3 € et 6 € pour le tarif réduit (il convient de rappeler que pour la saison 2017/2018, la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie avait été modifiée à la hausse par avenant du 5 octobre 2017).

d) Événements marquants de l'exercice 2019/2020

- Covid-19

L'exercice clos le 31 août 2020 a été principalement marqué par la crise du Covid qui a paralysé l'activité de la salle à compter du 1^{er} mars 2020. En conséquence, malgré un très bon 1^{er} semestre avec 75 séances, l'année s'est terminée avec 76 séances. In fine, le chiffre d'affaires termine à 30,5 M € et le résultat net est lourdement négatif (-6,5 M €).

L'ensemble des mesures d'économies nécessaires à la sauvegarde des intérêts de la Société ont été prises. Malgré la mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'aide disponibles (activité partielle, exonération de charges patronales, aide directe du CNM, demande de report des échéances bancaires), l'environnement des affaires est particulièrement contraignant pour la société dont les perspectives pour l'exercice 2020/2021 sont difficiles.

- Rebranding

Conformément au contrat de nommage, Accor a souhaité modifier la dénomination de la Salle en conformité avec sa stratégie de marque. À l'issue des opérations de rebranding, la dénomination a changé au printemps 2020 pour devenir « Accor Arena »

- Événements sportifs majeurs

Cette saison a été marquée notamment par l'accueil des internationaux de gymnastique, du Rolex Paris Masters, de l'EHF-Eurovolley ainsi que du All Star Game de la LNB.

Le 24 janvier 2020, pour la toute première fois, un match de saison régulière de la NBA était organisé à Paris et en France. Une nouvelle page importante de l'histoire de la salle s'est écrite ce soir-là compte tenu du caractère exceptionnel de cette délocalisation.

Présentation des délégations de service public

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 41 piscines. Trente piscines sont gérées en régie directe et onze sont externalisées soit via des marchés de prestation de services ou des marchés de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM), soit, pour 4 d'entre elles, sous la forme de délégations de service public (l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise, la piscine Suzanne Berlioux et la piscine Joséphine Baker).

- **Piscine Suzanne Berlioux** : La piscine Suzanne Berlioux est un équipement situé en plein cœur de Paris, dans le Forum des Halles. Constituée d'un bassin de 8 lignes de 50 m, il s'agit d'un des équipements sportifs les plus fréquentés de Paris, du fait d'une très large amplitude horaire d'ouverture au public et de sa situation géographique privilégiée. Elle accueille quelques classes de scolaires (primaires et secondaires) en semaine mais pas de clubs sportifs. L'exploitant propose une palette importante d'activités aquatiques. Elle est exploitée via un contrat de délégation de service public qui a été attribué à la société **S-PASS**. Le contrat a pris effet le 1^{er} mai 2014 et s'est achevé en **juin 2021**. Après un appel à la concurrence, c'est le groupe Récréa-Spass qui l'a de nouveau remporté.
- **Piscine Pontoise, Le Quartier Sport** : Située dans le 5^e arrondissement, la partie aquatique de l'établissement a été fermée le 18 décembre 2018. Seule la partie fitness, squash a été maintenue en activité jusqu'en **novembre 2019, date de la fin de la DSP**. Une CODP a été conclue avec l'exploitant afin de poursuivre l'activité sept mois supplémentaires et ainsi clôturer les abonnements courants. La crise sanitaire ayant imposé la fermeture de tous les équipements, d'un commun accord, l'activité s'est donc définitivement arrêtée le 17 mars 2020. Des travaux lourds de rénovation portant principalement sur la verrière (classée) et quelques opérations de maintenance projettent une réouverture au mieux pour le premier semestre 2023. Cet établissement ne fera donc pas l'objet de précisions ci-après. L'animation et la gestion de l'équipement étaient confiées depuis plus de 12 ans à S-Pass. Un nouveau contrat devrait débiter à l'issue des travaux.
- **Espace sportif Pailleron** : Implanté dans le 19^{ème} arrondissement, cet équipement sportif est le plus fréquenté de Paris. Il est constitué d'un bassin sportif (33m) et d'une extension comprenant un bassin ludique, un bassin massant, une pataugeoire et un bain bouillonnant, de deux solariums, d'une patinoire et d'un espace forme réparti en deux zones. L'espace sportif Pailleron propose des activités aquatiques, de glace et sportives à destination d'un large public : les usagers individuels (soit en pratique libre, soit en pratique encadrée) et les groupes scolaires. La Ville de Paris a confié l'animation et la gestion de l'équipement pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 (terme **en décembre 2021**). Le délégataire (**LSU 19, filiale de l'UCPA**) a pour mission d'assurer l'animation et la gestion de l'espace sportif dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive, de loisir et de détente de la natation, du patinage sur glace et de la remise en forme. Il doit également fournir une offre diversifiée d'activités sportives et ludiques.
- **Piscine Joséphine Baker** : Elle est située dans le 13^{ème} arrondissement, au pied de la bibliothèque François Mitterrand. Structure flottante (sur barge), elle est à la fois un bateau et un espace sportif. Cet équipement est composé d'un bassin sportif de 25 m avec 4 lignes de nage et d'un solarium très prisé en période estivale. Les espaces forme (2 salles) et bien-être (hammam, sauna, jacuzzi) ainsi que la pataugeoire sont fermés au public en raison de désordres structurels. La délégation de service public a pris effet le 8 juillet 2015 pour une **durée de 6 ans**. Un avenant de prolongation de 10 mois ayant été voté, le contrat arrive à échéance en **mai 2022**. L'exploitant de la piscine Joséphine Baker, **S-PASS**, a pour mission l'accueil des scolaires, du grand public, ainsi que le développement d'activités sportives collectives encadrées.

Analyse de l'exécution du service public

En préambule, il est important de préciser que l'exécution des contrats sur l'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de Covid-19. En effet, en raison de cette crise sanitaire, et notamment des mesures de confinement prises sur le fondement de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ainsi que des décisions gouvernementales postérieures, le fonctionnement des piscines a été fortement impacté au cours de l'année 2020 (fermeture totale de mars à juin 2020, puis restrictions dans l'accueil des publics à compter d'octobre 2020). Durant cette période, il n'a donc pas été possible pour les délégataires d'exécuter pleinement les prestations faisant l'objet des contrats. Les chiffres présentés ci-dessous ne peuvent donc pas être analysés à l'aune d'une année de fonctionnement classique.

Par ailleurs, il faut noter que, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris a décidé, sur le fondement du 4° de son article 6 et compte tenu des difficultés de trésorerie de ses partenaires, de poursuivre, pendant cette période, le versement de certains acomptes prévus (subvention d'équilibre et salaire de gestion), alors que d'autres étaient suspendus (subventions scolaires et tarifaires). Les analyses et négociations avec les délégataires sont actuellement en cours pour régulariser les participations versées et étudier l'économie générale de chacune des DSP. Les chiffres donnés ci-dessous sont donc exacts mais des régularisations auront lieu a posteriori.

a) Chiffres clés de l'activité

Piscine Suzanne Berlioux : L'exercice 2020 fait apparaître un **chiffre d'affaires** de **477 k€** et une **participation totale de la Ville** de **527 k€** (subvention d'équilibre et participation pour accueil des scolaires).

	2020	2019
Chiffre d'affaires	477 k€	1 353 k€
Participation Ville de Paris	527 k€	552 k€
Résultat de la délégation	-324 k€	48 k€

Espace sportif Pailleron : Le **chiffre d'affaires** sur l'exercice est de **861 k€** en 2020. Le montant de la **participation totale versée par la Ville** est de **1 108 k€** (subvention d'équilibre, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux). À noter que le contrat prévoit en outre, en plus des participations versées, une prise en charge du déficit par la Ville dans la limite de 100 000€ (alors qu'en cas d'excédent, la Ville récupère cet excédent).

	2020	2019
Chiffre d'affaires	861 k€	2 141 k€
Participation Ville de Paris	1 108 k€	1 444 k€
Résultat brut de la délégation	-704 k€	-244 k€

Piscine Joséphine Baker : Le **chiffre d'affaires** de l'année 2020 est de **218 k€**. Le montant de la **participation totale versée par la Ville** est de **1 423 k€** (subvention d'équilibre, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux).

	2020	2019
Chiffre d'affaires	218 k€	329 k€
Participation Ville de Paris	1 423 k€	1 496 k€
Résultat de la délégation	517 k€	148 k€

Au total, les équipements gérés en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires de 1,6 M€ en 2020, comparé aux 3,8 M€ de 2019. Cette chute du chiffre d'affaires global s'explique par la crise sanitaire.

b) Indicateurs de suivi du service public

Piscine Suzanne Berlioux

- Fréquentation : La piscine Suzanne Berlioux conserve son image de marque des années précédentes du fait de la qualité des cours dispensés, de l'amplitude des horaires d'ouverture au public, de la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tous les types de nageurs et de sa situation géographique. En 2020, 137 397 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux, contre 349 176 usagers en 2019. Cette baisse de 60% de la fréquentation s'explique par la fermeture totale de mars à juillet 2020 puis par les restrictions d'accès des usagers d'octobre à décembre 2020 liées à la crise sanitaire.
- Qualité de service : L'équipement a vu sa labellisation QualiParis suspendue en décembre 2019 en raison de quelques écarts que le délégataire s'est engagé à corriger.
- Activités : outre les cours de natation individuels, le délégataire propose 26 activités chaque semaine, animées par les éducateurs sportifs de la piscine : aquagym, dynamik palmes, aquabike, perfectionnement. Des animations sont également au cours de l'année ; en 2020 seul le week-end découverte a pu être proposé au public.

Espace sportif Pailleron

- Fréquentation : L'espace sportif Pailleron est un équipement très prisé des Parisiens notamment pour sa piscine qui offre une large grille d'activités, et des espaces ludiques qui drainent un public très familial. Le nombre d'usagers individuels sur l'ensemble du site (piscine, patinoire et espace forme) en 2020 s'élève à 154 011 contre 473 951 en 2019, soit une baisse de 67% qui s'explique par la fermeture totale de mars à juillet 2020 puis par les restrictions d'accès des usagers d'octobre à décembre 2020. Les entrées se répartissent comme suit : 137 920 sur l'espace « Aquatique », 4 029 sur l'espace « Glace » et 12 062 sur l'espace « Forme ».
- Activités : L'équipement propose une palette d'activités très variées sur ses 3 espaces : environ 60 activités aquatiques (bébé nageurs, jardin aquatique, cours de natation enfant, aquagym, aquapalme etc...), 36 activités de glace (patinage artistique, hockey, handi glace etc...) et sur l'espace forme, différentes formules sont proposées soit en accès libre, soit en cours collectifs encadrés (fitness, cross training). L'accueil d'événements et manifestations a été très limité en 2020 du fait de la crise sanitaire.
- Qualité de service : Le label QualiParis confirme la bonne tenue de l'établissement.

Piscine Baker

- Fréquentation : Après plusieurs années marquées par de très nombreuses fermetures liées à des désordres structurels, des avaries et à la complexité technique de l'équipement, les fréquentations des premiers mois de 2020 promettaient une reprise d'activité très satisfaisante, avant les fermetures et restrictions d'accès liées à la crise sanitaire. Le nombre d'entrées individuelles pour cette année s'élève à 40 715 contre 72 398 en 2019, soit une baisse de 43%.
- Activités : Le projet pédagogique a été complètement revu en 2020 avec des méthodes d'apprentissage nouvelles et plus ludiques. La piscine Joséphine Baker a été choisie comme site pilote par le groupe S-PASS pour la mise en place de cette nouvelle méthode intitulée le ludinage. Au total, l'équipement propose des activités variées et nombreuses au regard de la taille du bassin : 6 cours adultes, 13 cours enfants, et 12 activités diverses (aquabike, aquaboxing, aquafitness etc).
- Carénage et travaux : Des opérations de carénage sont à réaliser au minimum tous les deux ans, nécessitant une fermeture de la structure pendant environ 3 mois (les 20 flotteurs métalliques sont à vérifier tous les 5 ans, à raison de 6 à 8 flotteurs par rotation). Ces opérations sont réglementairement obligatoires et entravent la dynamique à développer sur le site qui reste néanmoins un établissement référence en période estivale. 2020 a été une année sans carénage.
- Qualité de service : Le label QualiParis a été suspendu depuis les fermetures à répétition qui ont entaché l'année 2018.

c) Politiques tarifaires

Piscine Suzanne Berlioux : En 2020, l'entrée plein tarif est à 5€ par personne, l'accès en tarif réduit est à 4€ (les tarifs sont identiques à 2019, des changements tarifaires étant intervenus précédemment au 1^{er} mai 2018 conformément au contrat).

Espace sportif Pailleron : En 2020, les tarifs sont identiques à ceux de 2019 :

- pour l'espace aquatique en haute saison, l'entrée plein tarif est à 4,90€ et l'entrée tarif réduit est à 3,60€ ; en basse saison, l'entrée plein tarif est à 4,90€ et l'entrée tarif réduit est à 2,80€ ;
- pour l'espace glisse, en haute saison, l'entrée plein tarif est à 4,40€ et l'entrée tarif réduit est à 3,70€ ; en basse saison, l'entrée plein tarif est à 4,10€ et l'entrée tarif réduit est à 3,20€
- pour l'espace fitness-forme, l'entrée plein tarif est à 8€ tandis que l'entrée tarif réduit est à 6€.

Piscine Baker : L'avenant de prolongation du contrat n'a pas modifié les tarifs publics qui restent donc similaires à 2019. En basse saison, l'entrée plein tarif est à 4€ et l'entrée tarif réduit est à 2,20€ alors qu'en haute saison, l'entrée plein tarif pour 2 heures est à 6,50€ et l'entrée tarif réduit à 3,20€.

A l'instar de toutes les piscines du parc parisien, la gratuité est accordée dans ces établissements aux titulaires du Paris Pass Familles, aux porteurs de la carte Navigo-Émeraude-Améthyste délivrée par le CASVP, aux accompagnateurs d'une personne en situation de handicap reconnue par la MDPH, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, aux pensionnés militaires d'invalidité, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA domiciliés à Paris, aux militaires de l'opération sentinelle, aux bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente et de l'allocation Demandeurs d'asile, aux agents de la Ville de Paris actifs et retraités. Les exploitants bénéficient d'une subvention couvrant la sujétion de service public attachée à cette politique tarifaire sociale portée par la Ville.

d) Événements marquants 2020 (hors Covid-19)

Piscine Suzanne Berlioux : L'exploitation technique de la piscine Berlioux a été marquée par un arrêt technique prolongé au début de l'été, en raison de travaux à mener sur le carrelage du bassin. Le bassin de la piscine Berlioux est en effet très fragile en raison de son ancienneté. À noter de façon plus générale que le suivi technique est atypique d'une part en raison de sa localisation (niveau le plus bas du Forum des Halles) et d'autre part en appui d'une cogestion avec la SPL Paris Seine sur les questions d'énergie et fluides.

Espace sportif Pailleron : Au cours de l'année 2020, on note une fermeture de la patinoire du 1^{er} janvier au 13 mars du fait d'un incident technique ayant provoqué la perte de la totalité du gaz frigorigène. Le gestionnaire poursuit les travaux exceptionnels demandés par la commission de sécurité, afin de limiter les problèmes techniques sur ce lieu prisé par les acteurs du 19^e arrondissement.

Piscine Baker : Depuis 2019, la piscine Baker a retrouvé un fonctionnement normal, après une succession de fermetures qui ont entaché l'image de l'équipement aux yeux des usagers. Un important effort de fidélisation a été amorcé par l'exploitant, travail qui porte ses fruits au regard des très bons chiffres de fréquentation de janvier à mi-mars 2020. Les fermetures ou restrictions d'accès liées à la crise sanitaire n'ont malheureusement pas permis de confirmer cette nouvelle dynamique sur le reste de l'année.

Présentation du contrat de concession de services

La concession de services pour l'organisation et la gestion du Semi-Marathon de Paris et du Marathon de Paris pour les **éditions 2020 à 2024** conclue entre la Ville de Paris et **ASO (Amaury Sport Organisation)** a été approuvée par le Conseil de Paris des 1, 2, 3 et 4 avril 2019. Outre l'organisation et la gestion des Semi-Marathon et Marathon de Paris, le contrat de concession de services en date du **29 avril 2019** prévoit, sous forme d'annexe à la convention, une convention de licence de marque qui permet au concessionnaire d'exploiter les marques déposées liées à l'organisation des événements sportifs précités. Les marques concernées sont les suivantes :

- « Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Semi-Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Le Marathon de Paris », déposée le 28/12/1990, renouvelée le 10/10/2000, enregistrée sous le n°1636086.

Il est précisé que les marques resteront propriétés de la Ville de Paris et lui reviendront de plein droit à l'expiration de la concession de services.

La convention de services du 29 avril 2019 prévoit également un recours au naming :

- Schneider Electric, pour les éditions 2020 à 2024 du Marathon de Paris. Ainsi l'épreuve parisienne devient le « Schneider Electric Marathon de Paris ».
- Harmonie Mutuelle, pour les éditions 2020 à 2024 du Semi-Marathon de Paris.

Précisions sur le périmètre concédé :

La concession de services permet à ASO d'occuper, à titre privatif et précaire, le domaine public viaire parisien et d'exploiter les installations nécessaires pour le bon déroulement du Marathon et du Semi-Marathon de Paris. Celles-ci comprennent :

- l'espace public de l'itinéraire, soit environ 21,1 km de voirie parisienne pour le Semi-Marathon de Paris (une fois par an) et environ 42,195 km de voirie parisienne pour le Marathon de Paris (une fois par an), selon un plan à définir chaque année en liaison avec la Ville de Paris, la Préfecture de Police et les autorités compétentes ;
- les espaces annexes nécessaires pour l'accueil du public et les animations mises en œuvre.

Le titulaire disposera du droit d'occuper, à titre privatif et précaire, les installations mises à disposition exclusivement pour :

- l'accueil du public ;
- la mise en place des vestiaires et des locaux destinés à l'organisation ;
- les animations organisées, le cas échéant, à l'occasion des épreuves.

Données financières

Dans le cadre de la concession de services, il est prévu le versement à la Ville de Paris d'une redevance fixe de 700 000 € sous forme de 4 acomptes, d'une redevance naming assise sur 10% du chiffre d'affaires résultant des contrats de naming et une redevance variable calculée comme suit :

- 4% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges inférieure à dix millions d'euros ;
- 6% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges comprise entre dix millions d'euros et onze millions d'euros ;
- 8% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges comprise entre onze millions d'euros et douze millions d'euros ;
- 10% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges supérieure à douze millions d'euros.

Dans le cas d'une annulation suite à une décision extérieure aux parties, relevant d'une autorité administrative, s'imposant au concessionnaire et ne résultant pas de son fait, la redevance fixe annuelle n'est pas due.

a) Chiffres clés de l'activité

	2020
Chiffre d'affaires	Édition 2020 annulée (Covid-19)
Redevance	-
Résultat de la délégation	-

b) Événements marquants 2020

La première édition du Semi-Marathon et du Marathon de Paris prévue en 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris s'est engagée à construire, dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et par la signature du contrat de ville hôte du 13 septembre 2017, une nouvelle salle multifonctionnelle en capacité d'accueillir des épreuves de la compétition.

L'ouvrage a également vocation à répondre à l'absence d'offre parisienne en équipement sportif d'une capacité de l'ordre de 8 000 places, véritable frein au développement du sport de haut niveau dans la capitale.

Par délibération en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, le Conseil de Paris a acté l'implantation de l'équipement au sein de la ZAC Gare des Mines – Fillettes (18^e) sur une parcelle située à l'angle de la Porte de la Chapelle et de la bretelle d'accès au boulevard périphérique intérieur.

L'Aréna se déploiera sur une emprise au sol de l'ordre de 12 000 m² et sera composée de plusieurs entités :

- La salle principale d'une capacité de 8 000 places assises en configuration basketball. Selon la conception de l'Aréna, la jauge handball sera comprise entre 7 000 et 7 500 places. En configuration concert avec scène centrale, la jauge maximale pourra atteindre 9 000 places en configuration assis debout. L'Aréna intégrera des espaces d'hospitalités et de services VIP ;
- Un espace club dédié à un club de haut niveau en résidence dans l'Aréna (le Paris Basketball) ;
- Un premier gymnase doté d'un terrain de 44 x 24m ;
- Un second gymnase doté d'un terrain de 44 x 26m et d'une tribune de 750 places, orienté sur la pratique du futsal ;

Ces deux gymnases seront dédiés au sport de proximité (accueil des scolaires et d'associations sportives locales). Outre ces équipements sportifs, un programme complémentaire de 2 600 m² sera destiné à une offre de loisirs et de commerces résolument tournée vers le quartier.

Par délibération en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019, le Conseil de Paris a approuvé le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation commerciale de l'Aréna Porte de la Chapelle (18^e) et a autorisé la Maire de Paris, à engager la procédure de consultation. Le Conseil de Paris a également approuvé le protocole d'accord fixant les modalités d'accueil du Paris Basketball au sein de l'équipement.

Au terme de la procédure de consultation, le Conseil de Paris, par délibération en date des 23 et 24 juillet 2020, a autorisé la Maire de Paris à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation commerciale de l'Aréna Porte de la Chapelle (18^e) avec la **Société Anonyme d'Exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (SAE POPB)**.

Le contrat entre en vigueur à la date de sa notification par la Ville de Paris au délégataire et s'achève à l'issue d'une période de **dix ans à compter de la date effective de réception de l'ouvrage**.

Ce contrat impose au délégataire d'accueillir des manifestations sportives de haut niveau nationales et internationales ainsi que des compétitions sportives officielles. Il recevra ainsi nécessairement au sein de l'équipement les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, un club résident de basketball (le Paris Basketball) pour 35 matches par an ainsi qu'au moins 16 autres dates sportives par an.

La **redevance fixe** annuelle due par le titulaire au titre de chaque exercice d'exploitation est fixée forfaitairement à 400 000 € HT. Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle, en fonction de l'indice 010546205 (services d'organisation professionnelles et congrès).

En complément de la redevance fixe, le délégataire verse à la Ville à compter de la date de mise en service de l'Ouvrage, et pour toute la durée du contrat, une **redevance variable** annuelle calculée

sur la base du chiffre d'affaires hors taxes résultant de l'exploitation de l'Ouvrage (et hors chiffre d'affaires résultant d'un éventuel contrat de naming », calculée sur la base des taux suivants :

- 0 % du chiffre d'affaires hors taxe inférieur à 7 800 000 €
- 2 % du chiffre d'affaires hors taxe compris entre 7 800 001 € et 11 800 000 €
- 5 % du chiffre d'affaires hors taxe compris entre 11 800 001 et 14 300 000 €
- 7 % du chiffre d'affaires supérieur à 14 300 000 €.

Les montants des tranches feront l'objet d'une révision annuelle, à la date anniversaire de la notification du contrat selon l'indice 010546205 (services d'organisation professionnelles et congrès).

Le délégataire versera à la Ville une **redevance additionnelle** assise sur le chiffre d'affaires résultant des éventuels contrats de **naming** égale à 10 % du chiffre d'affaires résultant de ces contrats.

Analyse de l'exécution du service public

Le permis de construire a été obtenu le 9 juillet 2021.

La période de travaux préparatoires (dépollution, injection) est totalement terminée et les premiers voiles contre terre et les premières semaines de fondation ont débutées en août 2021. Parallèlement le chantier continue de se mettre en place avec l'installation de plusieurs grues.

Le délégataire, conformément au contrat, a bien été associé aux phases de conception qui se sont déroulées de juillet 2020 à juillet 2021. Ainsi il a été destinataire de l'intégralité de l'Avant-Projet Définitif (APD) et de l'intégralité des études de Projet (PRO) sur lequel son avis a été sollicité et ses remarques étudiées. La prise en compte de certaines demandes de modification de programme ou de projet émises par le délégataire a par ailleurs conduit la Ville de Paris à modifier l'ouvrage et un avenant est en cours de conclusion avec le titulaire du MGP (groupement BY) pour intégrer ces modifications.

Le travail d'analyse et d'adaptation (désormais mineure) de l'équipement au modèle d'exploitation prévu par le délégataire se poursuit dorénavant avec des réunions de travail régulières sur des problématiques techniques ciblées.

Présentation de la délégation de service public

Afin de répondre à la problématique en terme d'équipements sportifs de la Ville de Paris en matière de terrains grands jeux et de moderniser les pratiques sportives du centre sportif parisien de l'île de Puteaux (d'une surface de 12 ha), une délégation de service public a été attribuée au groupement **FFT-URBAN SOCCER FRANCE**, pour une durée de **22 ans à compter du 2 novembre 2020** (après une phase contractuelle de travaux de deux ans). Le délégataire a en charge :

- la rénovation du Parc de Puteaux dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des associations sportives parisiennes et putéoliennes et du public scolaire) associées à des activités complémentaires et annexes (développement d'une nouvelle offre de pratique sportive pluridisciplinaire, implantation du sport de haut de niveau par le biais du Centre National d'Entraînement de Padel, rayonnement du parc par le biais de licence).

Concernant les activités de service public, le délégataire réserve des créneaux d'accueil sur les 4 terrains de grand jeu tant à des associations sportives parisiennes et putéoliennes (principalement le soir et le week-end) qu'à des établissements scolaires et périscolaires (principalement le mercredi) pour la pratique sportive de football et de rugby.

Le projet du groupement FFT-URBAN SOCCER est évalué à **31,25 M€** à la signature du contrat et prévoit notamment :

- La reconstruction et l'aménagement de 21 courts de tennis bullés ;
- L'accueil des associations sportives et établissements scolaires, des usagers avec l'implication du Comité de Paris de Tennis et du Tir-Association Sportive du Cercle du Bois de Boulogne ;
- la mobilisation du site pour le tournoi de Roland- Garros, en relocalisant, à terme, les qualifications juniors ;
- la création d'un complexe padel, discipline affiliée à la FFT depuis 2014, afin de faire découvrir cette nouvelle discipline aux associations et usagers ;
- Urban Soccer met en place des stages et accueille son école de football « PSG Academy » susceptible d'accroître la notoriété du centre sportif.
- la rénovation complète de 4 terrains de grands jeux, auxquels s'ajouteront les coûts annuels d'entretien.

Au titre de ces missions de service public, la Ville de Paris a fait le choix de ne verser aucune subvention d'équilibre au délégataire. Ainsi, tout en conservant la maîtrise de sa tarification, le recours à un délégataire permet à la Ville de Paris d'externaliser les charges d'exploitation.

Concernant les activités annexes, le délégataire propose une nouvelle offre de pratique sportive pluridisciplinaire et de haut niveau ; 7 sports mélangeant à la fois sports traditionnels (football à 11, tennis, rugby, golf) et nouvelles pratiques (foot 5/7 avec 18 terrains dont 12 couverts, padel, e-sport).

Mécanisme de redevance : La redevance versée par le groupement est constituée d'une **part fixe** de 100 k€ par an pendant la période d'exploitation du site et de 20 k€ par an pendant la phase de construction des équipements de 2021 à 2023. La **part variable** proposée par la FFT est de : 0,3% du CA de 0 à 1 M€ /0,4% du CA de 1 M à 2 M€/0,5% du CA au-delà de 2 M€, celle proposée par Urban Soccer est de 0,2% du CA.

Événements marquants de l'exercice 2020

La ville de Puteaux a modifié pour une seconde fois au mois d'août 2020 son plan local d'urbanisme (PLU) qui a pour conséquence d'impacter le programme d'investissement et l'équilibre du contrat de la DSP.

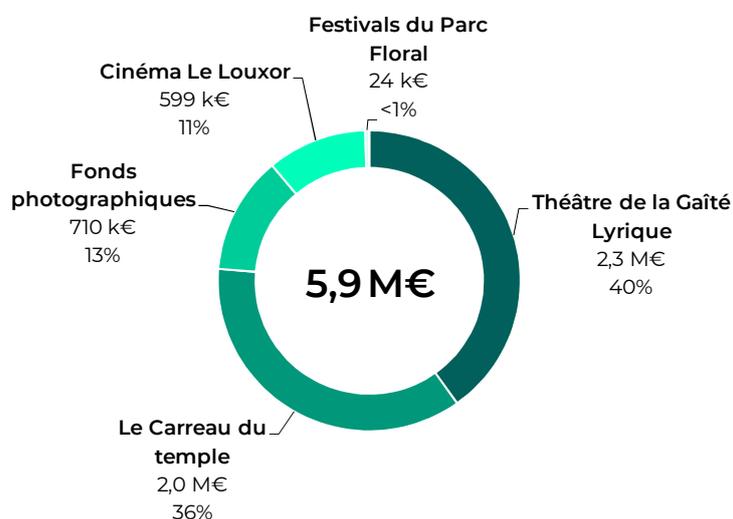
EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

En 2020, ce secteur comprenait **5 contrats (4 DSP et une concession de services)** portant l'exploitation du cinéma le Louxor, l'exploitation du Théâtre de la Gaîté Lyrique, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation du Carreau du Temple et les festivals de musique du Parc Floral.

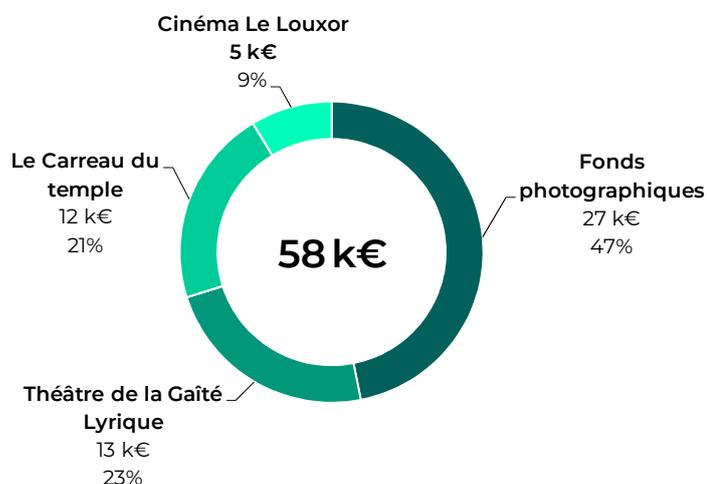
	2020	2019*
Chiffre d'affaires	5,9 M€	13,9 M€
Redevance	57,7 k€	130,7 k€
Participation de la Ville de Paris	6,7 M€	20,6 M€

* En 2019, sur les 13,9 M€ et 20,6 M€ de chiffre d'affaires et de participation, 3,6 M€ et 14,5 M€ correspondent respectivement au CA et à la participation du Théâtre du Chatelet, désormais géré en CODP.).

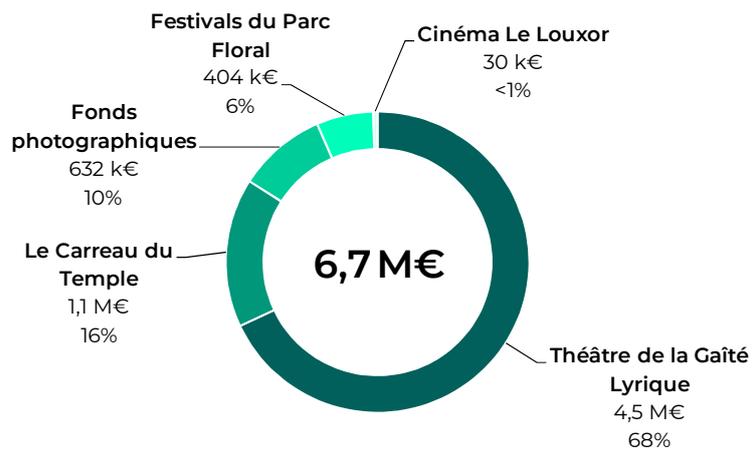
Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Répartition de la redevance en 2020



Répartition de la participation en 2020



CARREAU DU TEMPLE

Présentation de la délégation de service public

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 4, rue Eugène Spuller dans le 3^{ème} arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et événementiel. Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1800 m² modulable pour des activités sportives ou événementielles, ainsi que d'un espace bar/petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le premier contrat de DSP, confié à la **Société publique locale (SPL) Carreau du Temple**, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il a été renouvelé en gré à gré (DSP « in house ») pour une durée de 5 ans, du **1er janvier 2019 au 31 décembre 2024**. Il prévoit que le Carreau du Temple propose ses espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et événementielle.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

L'activité a été très fortement affectée en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire, entraînant près de 6 mois de fermeture et de fortes restrictions sur les autres périodes.

Le **chiffre d'affaires**, constitué des recettes de mise à disposition des espaces et des recettes des manifestations organisées par le délégataire, a ainsi été impacté par de nombreuses annulations et non réservations des espaces conduisant à des pertes significatives. Le chiffre d'affaires opérationnel facturé en 2020 s'établit ainsi à 1 403 k€, complété par la facturation de débits sur les annulations et les clauses de force majeure à hauteur de 626 k€ pour ainsi s'élever à un total de **2 M€**, soit une baisse de 46% par rapport à 2019 (il avait alors atteint 3,7 M€).

A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public versée par la Ville** qui s'élève à **1 068 060 €** en 2020 (stable par rapport à 2019). Par ailleurs, la SPL a pu bénéficier en 2020 des **aides d'accompagnement exceptionnelles de l'État dans le cadre de la crise sanitaire, pour un montant de 236 k€**.

Ainsi, le modèle économique qui reposait en 2019 à 20% sur une subvention de compensation pour missions de service public et à 80% sur la levée de ressources propres, issues en majorité de la location de ses espaces pour des événements, a été marqué en 2020 par la situation exceptionnelle qui a conduit à un ratio revu aux alentours de 35% de ressources propres pour 65 % de soutiens publics.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires exigible à compter du 30 juin de l'exercice N+1. En raison de la crise sanitaire et de son impact sur l'activité de la SPL, il a été accordé par un avenant n°1 au contrat de DSP une exonération de 50 % de la part fixe de la redevance 2020, qui s'est ainsi élevée à **12 k€**. Le chiffre d'affaires 2020 n'a pas atteint le niveau minimal permettant de déclencher la part variable.

Le résultat net s'établit à 76 367 €. Malgré le contexte de crise et compte tenu des débits facturés, des aides perçues, des mesures d'économies réalisées ainsi que de la variabilité des charges d'exploitation, la SPL est parvenue à dégager un résultat positif en 2020.

	2020	2019
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	2 M€	3,7 M€
Redevance	12 k€	50 k€
Participation de la Ville de Paris	1,07 M€	1,05 M€
Résultat net	+ 76,4 k€	+ 134,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En raison de la situation exceptionnelle de 2020 marquée par 6 mois de fermeture au public ainsi que de fortes restrictions sur les autres périodes d'ouverture, le Carreau du Temple a attiré 166 180 visiteurs, usagers et spectateurs soit une fréquentation en baisse de 149 000 personnes par rapport à 2019.

Concernant la programmation en 2020, le Carreau du Temple a dû annuler près de 80 événements ou manifestations, pour en accueillir 88 contre 164 en 2019. Le lieu a néanmoins connu 318 jours d'activités contre 303 en 2019 grâce à un partenariat avec l'association Aurore qui a permis d'accueillir des personnes vulnérables en continu lors des périodes de confinement, ainsi que les dimanches et les vacances scolaires de fin d'année. Il a également pu maintenir l'accueil de résidences d'artistes pour 471 jours d'occupation ainsi que 210 cours, stages ou ateliers délivrés notamment par 52 associations.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation. Ces grilles tarifaires ont été révisées dans le cadre du nouveau contrat de DSP 2019-2024 :

- Tarifcation de la programmation artistique : L'annexe 9 de la DSP 2019-2024 définit une grille des tarifs présentant 3 types (A, B, C) en fonction du coût de la manifestation. Elle s'échelonne entre 5 et 20 € pour les spectacles et prévoit la gratuité pour certaines catégories de visiteurs souhaitant assister à une séance de cinéma ou un atelier. Les tarifs réduits et demi-tarifs sont proposés aux catégories suivantes : plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap, moins de 30 ans, adhérents.
- Tarifs de location des espaces du sous-sol pour l'organisation des activités de service public par les associations sportives et culturelles : Les tarifs de location sont également définis dans le cadre de l'annexe 9 du contrat de DSP 2019-2024. Ils s'échelonnent entre 6 et 12 € par heure en fonction du tarif horaire pratiqué par l'association à l'utilisateur et s'élève à 50 € par heure pour les structures du secteur marchand ayant une activité économique (assujetties aux impôts commerciaux et/ou à la TVA). A noter, en 2020 la crise sanitaire a conduit les associations à devoir suspendre leurs activités pour de nombreuses semaines. Afin de limiter l'impact financier pour ces associations, le Conseil d'administration du Carreau du Temple a décidé de les exonérer de paiement de leur loyer.
- Tarifs de location des espaces pour des activités complémentaires (hors service public) : Le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique. Les tarifs s'échelonnent entre 2 k€ et 25 k€ par jour en fonction des espaces et du type de manifestations.

d) Événements marquants 2020

L'année 2020 fut marquée profondément par les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19. Le Carreau du Temple a connu près de 6 mois de fermeture ainsi que de fortes restrictions sur les autres périodes qui ont eu un impact considérable sur l'ensemble de l'activité ainsi que sur le chiffre d'affaires comme précisé en détail ci-dessus.

La crise sanitaire a entraîné une aggravation de la situation des personnes les plus vulnérables. Devant ce constat, à l'initiative de la Ville de Paris et en coordination avec l'État, sous l'égide

conjuguée de l'association nationale de lutte contre l'exclusion Aurore et du Samu social de Paris, le Carreau du Temple a été ouvert chaque matin du 24 mars au 30 juin 2020 pour y accueillir les personnes les plus démunies.

Lors du second confinement, la Halte-Femmes du 12ème arrondt, qui est un Espace Solidarité Insertion offrant un accueil de jour et un accompagnement global pour les femmes en grande précarité sociale et en situation d'errance, a été délocalisée au sein du Carreau du Temple afin d'accroître sa capacité d'accueil. Près de 130 femmes se sont ainsi présentées chaque jour de 9h à 16h au Carreau du Temple pour bénéficier d'un lieu pour se reposer en toute sécurité ainsi que d'un accompagnement social et médical.

Présentation de la délégation de service public

L'exploitation du théâtre de la Gaîté Lyrique, situé au 3 bis rue Papin (3^e arrondissement) a été confiée à la **Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique (SEGL)**, au travers d'une délégation de service public d'une durée de **6 ans à compter du 1^{er} août 2016**.

Dans la continuité de la précédente DSP, les activités de service public consistent en la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel dédié à l'exécution des objectifs principaux suivants :

- la participation à la création d'œuvres de spectacle vivant par la production, la production déléguée, la coproduction ou l'accueil en résidence, en explorant notamment les relations entre art et technologie ;
- la diffusion d'œuvres de spectacle vivant et notamment de concerts de musiques actuelles en y intégrant les esthétiques électroniques, improvisées, rares et expérimentales ;
- l'organisation de rencontres, conférences, ateliers ou toute activité dédiée au grand public et centrée sur les différents aspects de la création et de la diffusion à l'ère du numérique ;
- la conduite d'une politique d'action culturelle qui sera au cœur du projet afin de permettre à un large public de découvrir et de se familiariser avec ces nouvelles formes artistiques. Le délégataire doit notamment travailler en étroite collaboration avec le monde enseignant et les acteurs sociaux, de quartier, notamment dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Dans le respect de cette mission de service public, le délégataire est autorisé à exploiter les activités annexes qui consistent notamment en :

- la gestion et la valorisation des espaces commerciaux (bar, boutique, librairie) et plus généralement les espaces privatisables du bâtiment afin d'en retirer un bénéfice de location ;
- la location des espaces (grand foyer, auditorium, plateau média, etc.) pour des manifestations privées et réaliser des prestations de services associées à ces locations ;
- la vente de boissons et denrées alimentaires pendant les heures d'ouverture du bâtiment au public ;
- la production et l'accueil d'expositions en lien avec le programme artistique et la mission de création et de diffusion du lieu.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la DSP est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. À ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public** versée par la Ville de **4,5 M€ TTC** en 2020 (stable par rapport à 2019).

Pour l'année 2020, le **chiffre d'affaires net de la DSP s'élève à 2,2 M€ HT (hors compensation financière de la Ville)**, en nette baisse par rapport aux CA antérieurs (-40% par rapport à 2019) en raison de la crise sanitaire.

Le **résultat** de l'exercice est négatif : **-36 k€** (+358 k€ en 2019).

La **redevance** fixe est de 25 k€ selon les termes de la DSP. La part variable de 3 % du CA (hors compensation annuelle de la Ville) n'étant déclenchée qu'à partir d'un seuil de 4 M€ de chiffre d'affaires, elle n'a pas été appelée au titre de 2020. En raison de la crise sanitaire et afin de venir en soutien des acteurs, un avenant a été signé en 2020 pour accorder une exonération de 50 % de la part fixe de la redevance. Le montant de la redevance 2020 s'est ainsi élevé à **13,4 k€**.

	2020	2019
Chiffre d'affaires net	2,2 M€	3,7 M€
Redevance	13,4 k€	26,4 k€
Participations de la Ville de Paris (TTC)	4,5 M€	4,4 M€
Résultat net de la délégation	-36 k€	358 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

L'établissement a ouvert 107 jours en 2020 (210 jours d'ouverture sont prévus aux termes de la DSP).

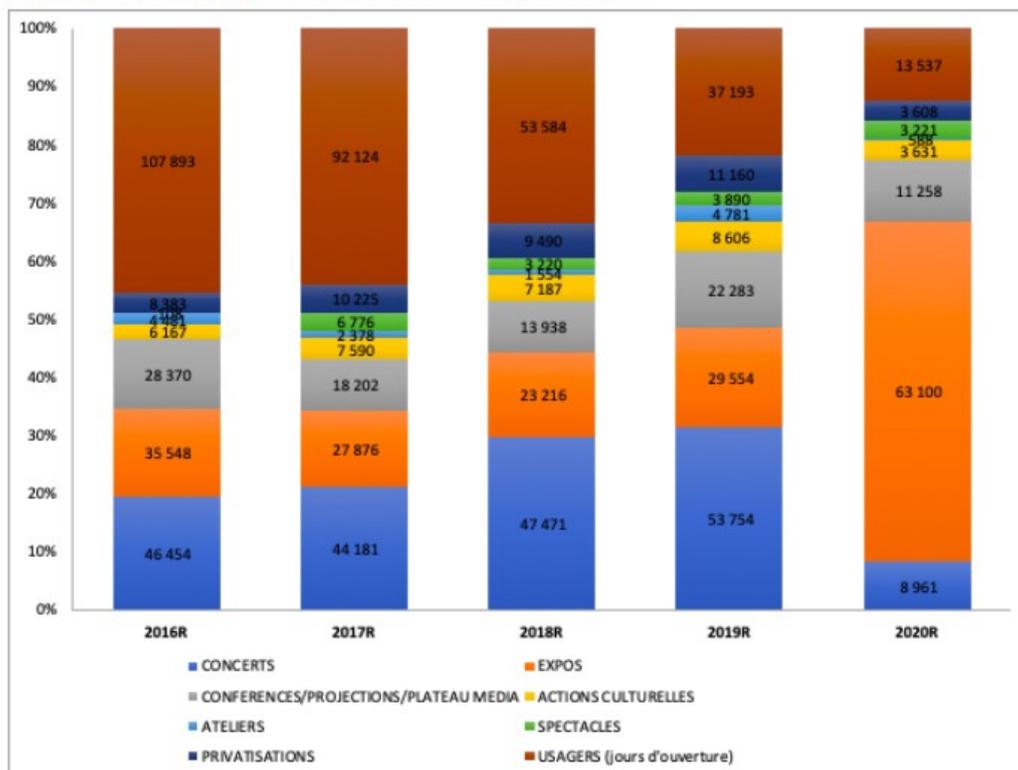
La fréquentation globale a naturellement fortement baissé en raison des périodes de fermetures de l'établissement imposées par la situation sanitaire (-38% entre 2019 et 2020).

Sur les premiers mois d'ouverture de l'année, de janvier à mi-mars 2020, la fréquentation était en hausse comparativement à la même période en 2019. Cette amélioration était due à :

- une bonne fréquentation pour l'exposition *Faire Corps* ;
- un bon taux de remplissage notamment sur les concerts (96% sur le 1^{er} trimestre 2020 contre 86% en 2019), les spectacles (lancement du cycle *Body Movin* à l'automne 2019) et les ateliers *Capitaine Futur* (lancement de la proposition enfants-familles tous les week-ends à l'automne 2019) ;
- l'augmentation des visiteurs libres.

Cependant, la réouverture du bâtiment au grand public sur les mois de septembre et octobre 2020 n'aura pas permis de générer une fréquentation importante : les conditions sanitaires exigeaient de limiter fortement les jauges de chaque événement, à commencer par celle de l'exposition qui devait être divisée par deux soit 35 personnes par demi-heure.

Répartition de la fréquentation physique de 2016 à 2020 :



Dans ces conditions, tous les objectifs de la DSP n'ont pu être atteints, avec par exemple : 9 productions déléguées de concerts (minimum de 20 imposées dans la DSP), 8 coproductions de concerts (minimum 20), 3 coproductions de spectacles (minimum 25). En revanche, ils ont été atteints ou dépassés pour : 24 productions déléguées de spectacle (minimum 20), 61 rencontres et ateliers payants (minimum 50), 107 actions en milieu scolaire (minimum 45). Une programmation alternative en ligne a été proposée avec la diffusion de concerts, performances de danse, interviews.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de service public sont fixés contractuellement. Ils s'échelonnent de la gratuité à 22 € pour les concerts dans la grande salle. Des tarifs intermédiaires sont prévus selon la nature de l'activité (concert, spectacle vivant, atelier, etc.) et des publics (famille, scolaires, etc.). Ces tarifs sont actualisés annuellement.

Les indices d'actualisation ayant augmenté de façon importante, il a été décidé par le délégataire de ne pas procéder à la révision des tarifs depuis 2018 afin de maintenir l'accès à un large public. Les tarifs en 2020 étaient les suivants :

- concert Grande salle : 25,55€, 2€-10€ groupe scolaire-association ;
- conférence : 6€, 4€ tarif réduit ;
- projection : 6€, 4€ tarif réduit ;
- concert Capitaine futur (enfant) : 7€, 4€ pour tarif famille ;
- ateliers : 10,25 € pour les ateliers payants ;
- exposition : 7€, 0€-4€ en tarifs réduits, 0€-4€ famille, 1€-3,5€ groupes scolaires ;
- spectacle : 14€, 10,33€ tarif réduit moyen.

d) Événements marquants 2020

Confinement/couvre-feu :

La Gaîté Lyrique a fermé ses portes le 13 mars 2020. À compter du 11 mai 2020, le lieu a de nouveau accueilli des professionnels et artistes en résidence. L'autorisation de réouverture des musées le 2 juin a permis d'accueillir le public de l'exposition *Faire corps*.

À partir du 6 octobre, la Gaîté Lyrique a stoppé son activité de bar. Le 15 octobre un couvre-feu a été instauré à partir de 21h. Les activités de concerts, de spectacles et de conférences de la Gaîté Lyrique ont donc été reprogrammées plus tôt dans la soirée.

À compter du 30 octobre, le 2^e confinement a obligé la fermeture de l'équipement. Les écoles, collèges et lycées sont cependant restés ouverts et les réunions professionnelles étaient autorisées (ce qui a permis la poursuite d'une activité limitée). Des artistes ont été accueillis en résidences de création. Des concerts et spectacles ont été captés et diffusés en ligne dans le cadre du programme [Plein Écran].

Réaménagement du niveau R+1 :

En dépit de la crise sanitaire, la Gaîté Lyrique a entrepris une restructuration de certaines activités annexes : suppression du centre de ressources, restructuration du bar et de la boutique. L'impact de ces restructurations devrait se faire sentir lorsque l'économie générale reprendra sur un rythme plus normal.

Création du dispositif Away from keyboards (AFK) :

À l'automne 2020, la Gaîté Lyrique a lancé *Away From Keyboard*, think tank qui rassemble une communauté de décideurs et d'influenceurs engagés afin de définir ensemble les contours de possibles futurs.

MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

Présentation de la concession de service public

La Ville de Paris est propriétaire de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ 7,7 millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (environ 500 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (250 000 clichés). La Ville de Paris est également détentrice du fonds France Soir (acquis par don en 1987 et complété par achat en 2012), qui comprend environ 2,23 millions de clichés.

Afin de permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique, et en ouvrant l'accès au plus grand nombre, la Ville de Paris a créé, en 2005, un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds. La première délégation de service public étant arrivée à échéance en 2015, une nouvelle délégation avait été conclue en gré à gré (DSP in house) avec la SPL Parisienne de Photographie, pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2019. Le délégataire assurait alors la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et leur diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction et l'alimentation d'un site Internet accessible au grand public.

Le nouveau concessionnaire, Delta arts, assure, dans le cadre du **contrat de concession de service public** entré en vigueur le **1er janvier 2020** pour une **durée de 5 ans**, la diffusion et l'exploitation commerciale des images numérisées, la négociation des droits de reproduction pour le compte de la Ville de Paris auprès des auteurs ou de leurs ayants-droits et doit contribuer à la démarche d'éducation aux médias et à l'information (EMI) auprès des jeunes publics. Les autres missions auparavant assurées par la SPL Parisienne de photographie (conservation des collections, numérisation) n'entrent plus dans le cadre de la concession.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

La concession ayant débuté au 1er janvier 2020, l'année 2020 représente la première année d'exploitation du concessionnaire.

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques, auquel vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la diffusion et de la valorisation des fonds.

Pour l'année 2020, ce chiffre d'affaires s'élève à **745 k€**. La participation financière de la Ville au titre des contraintes de service public s'est élevée à **482 k€**.

Le **résultat net** 2020 de la concession représente un solde positif de **64 k€**. La **redevance** versée en 2020 a été **revue à la baisse** (montant de 27 k€) en application du plan de soutien aux concessionnaires de la Ville de Paris (exonération de 50 % de la RMG). Pour rappel, le contrat prévoit le versement par le concessionnaire d'une redevance annuelle de 6,5 % du chiffre d'affaires, assortie d'un montant minimal garanti de 45 k€ HT

	2020
Chiffre d'affaires net (hors compensation)	745 k€
Redevance	27 k€
Participation de la Ville de Paris	482 k€
Résultat net de la délégation	64 €

b) Indicateurs de suivi du service public

Production d'images numérisées: Aux termes du contrat de concession, la charge de la numérisation incombe à la Ville de Paris qui s'engage à livrer annuellement 200 000 vues au concessionnaire, tirées des fonds Roger-Viollet et France Soir. La crise sanitaire ayant affecté le lancement du nouveau marché de numérisation, seules 129 000 vues du fonds France Soir ont pu être fournies au concessionnaire en 2020.

Commercialisation des droits de reproduction: Les ventes de droits de reproduction ont représenté en 2020 un montant de 485,1 k€ (exploitation fonds Roger-Viollet = 480 k€, fonds France Soir = 5,1 k€).

Pour mémoire, la mission de conservation du fonds Roger-Viollet a été reprise en régie par la Ville de Paris en 2018.

La nomenclature des recettes par secteur a subi une légère modification à l'occasion du renouvellement du contrat. Le secteur de l'édition a représenté 123 k€ en 2020 (contre 253 k€ en 2019). Autre secteur d'importance, celui de la presse, qui a représenté 173 k€. Le secteur multimédia a, quant à lui, représenté 178 k€. Les ventes sur le secteur culturel (expositions, musées) ont été de 81 k€ en 2020 (contre 222 k€ en 2019).

Diffusion culturelle et grand public des collections: La diffusion culturelle des fonds s'effectue par la mise à disposition à titre gracieux des reproductions numérisées des œuvres aux services et institutions de la Ville de Paris pour des expositions, publications ou toute utilisation sur les sites des institutions municipales. Elle est également assurée par la mise en ligne de photographies à destination du grand public et des clientèles sur le site Roger-Viollet (www.roger-viollet.fr), site mis en ligne en janvier 2021. Le site internet Paris en images a été fermé.

c) Politique tarifaire

La tarification est effectuée de gré à gré, sur la base d'une demande de devis.

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %). Des dérogations peuvent également être consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accords spécifiques proposant un prix forfaitaire à l'image.

d) Événements marquants 2020

L'année 2020 a été marquée principalement par l'organisation de la nouvelle concession dans un contexte de crise sanitaire :

- à partir du mois d'avril, l'ensemble des salariés a été mis en activité partielle à mi-temps,
- développement d'un nouveau système de gestion et d'un nouveau site Internet (mai),
- obtention d'un PGE de 175 k€ auprès du Crédit coopératif,
- travaux dans la galerie (6 rue de Seine) démarrés en septembre jusqu'en décembre.

LE LOUXOR

Présentation de la délégation de service public

Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Après 7 premières années d'exploitation du cinéma, la Société **CINELOUXOR** a été reconduite (après mise en concurrence) pour l'exploitation de l'établissement au travers d'une convention de **délégation de service public** d'une durée de **5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020**.

Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai, de films de 1^{ère} et 2^{ème} exclusivité, ainsi que des films en version originale sous-titrée. Il doit construire une programmation diversifiée ouverte à tous. Il doit, en outre, développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires du Louxor est composé de recettes de billetterie de salle, des recettes du bar, et d'activités commerciales. S'ajoute à ce chiffre d'affaires la perception de subventions d'exploitation. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et les périodes de fermetures administratives des salles de cinéma (du 17 mars au 22 juin 2020 puis du 30 octobre au 19 mai 2021) et de couvre-feu. Le chiffre d'affaires a chuté de 65 % par rapport à 2019, le cinéma ayant été privé sur une longue période de recettes de billetterie et de location. Cette baisse est compensée en partie par des subventions exceptionnelles versées par le Centre National du Cinéma (CNC) et la Région Ile-de-France dans le cadre de leurs différents plans de soutien aux salles de cinéma. La Ville de Paris a également apporté son soutien au Louxor en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 26 k€ ainsi qu'une exonération partielle de la redevance. La subvention de fonctionnement annuelle de la Ville de Paris au titre du soutien aux salles indépendantes et Art et Essai est restée stable, à hauteur de 30 k€.

Le résultat est excédentaire (**14 k€**) du fait de la forte baisse des achats et marchandises et autres achats dans un contexte de longue fermeture du cinéma, et des subventions publiques exceptionnelles.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2020, la redevance s'est élevée à **5 k€**, après exonération de 50 % de la part fixe. Le chiffre d'affaires 2020 n'a pas atteint le niveau minimal permettant de déclencher la part variable.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	600 k€	1,70 M€
Redevance	5 k€	28,6 k€
Participation de la Ville de Paris	30,0 k€	30,0 k€
Plan de soutien covid de la Ville de Paris	26,0 k€	-
Résultat net de la délégation	14,0 k€	37,5 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

La fréquentation a très fortement baissé en 2020 dans ce contexte de mesures liées au covid-19. Après une année record en 2019 (267 086 entrées), la fréquentation en 2020 s'élève à 97 371, soit une baisse de 64 % par rapport à 2019.

Concernant la programmation, le Louxor a rempli les objectifs de la convention de DSP :

- Le classement Art et Essai est assuré en 2020. Il convient de noter que le cinéma conserve ses trois labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Développement, et Patrimoine et Répertoire ;
- L'attention à une programmation diversifiée (films de patrimoine, documentaires, etc.) est respectée, à travers notamment la programmation en sortie nationale de Michel-Ange, Light of my life mais aussi la rétrospective Forbidden Hollywood. A noter également l'accueil de festivals (Festival du cinéma de Turquie de Paris, Sélection « Cannes 2020 » de l'ACID), et la diffusion d'opéras et de ballets ;
- Le travail à destination des groupes « Jeune public » a été maintenu, malgré les incertitudes de la période. Les séances ont accueilli 13 323 entrées en temps scolaire et périscolaire, soit une baisse de 62 % par rapport à 2019 ;
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un important travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et de nombreuses animations (ciné-club, ciné-concerts, expositions, ciné-quizz, expositions et chorale).

c) Politique Tarifaire

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice, le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 9,90 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des moins de 15 ans, des familles nombreuses, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Le tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs est de 4 €.

Le tarif moyen s'établit à 5,85 €, plus bas que la moyenne nationale (6,63 €).

d) Événements marquants 2020

De nombreuses séances spéciales et en avant-premières ont été proposées au public.

Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine. Il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival jeune public initié par la Ville de Paris.

L'événement « Courts au Louxor ! » en partenariat avec l'Agence du court métrage a été renouvelé en 2020 et a pu être maintenu malgré le contexte perturbé.

FESTIVALS DU PARC FLORAL

Présentation du contrat

Conclu pour une durée de quatre ans (de **2019 à 2022**), le contrat de concession de services porte sur l'organisation, la programmation et l'exploitation d'un festival de musique classique, jazz et jeune public dans le Parc Floral de Paris (12^e). Il a été confié à la société **Traffix Music**.

Les objectifs sont les suivants :

- proposer à un public averti comme au grand public une programmation de qualité et de niveau professionnel, national et international ;
- programmer des artistes émergents et en développement, notamment de la scène parisienne et francilienne en assurant un niveau de rémunération conforme aux usages (selon la convention collective applicable) ;
- développer des collaborations avec les acteurs locaux spécialisés dans les esthétiques jazz, classique et dans les concerts à destination d'un jeune public ;
- sensibiliser les publics aux différents univers musicaux (classique, jazz, concerts jeune public) par des actions de médiation, rencontres avec les artistes ou de découverte de type *show case* ou concerts à caractère plus intimiste dans les pavillons proches de l'Espace Delta ;
- développer les ressources propres issues de la vente de biens et services, bar et petite restauration, *merchandising*, partenariat ou mécénat.

Le concessionnaire doit proposer :

- des concerts gratuits avant 20h au minimum pour 8 concerts de jazz, 8 de classique et 8 concerts jeune public ;
- des concerts nocturnes avec billetterie après 20h. Le concessionnaire est libre de proposer autant de concerts classique et jazz qu'il le souhaite. Cette activité doit s'équilibrer par les ressources propres (billetterie, buvette, coproduction et mécénat).

En contrepartie de ces missions, la Ville lui verse une participation financière de 400 k€/an.

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

	2020	2019
Chiffre d'affaires	23 500 €	49 958 €
Participation de la Ville de Paris	404 137 €	400 000 €
Redevance	0 €	24 000 €
Résultat net	0 €	-9 637 €

(Selon les données fournies dans le rapport annuel de la délégation, le concessionnaire n'ayant pas encore transmis ses comptes audités)

Dans le cadre du plan de soutien de la Ville de Paris aux concessionnaires, Traffix music a été exonéré de redevance pour lui permettre d'atteindre l'équilibre financier en période de crise sanitaire.

b) Indicateurs de suivi

Les conditions sanitaires ont modifié les conditions d'exécution du contrat et les objectifs à atteindre :

Modification des dates des festivals : 6 semaines de concerts (au lieu de 8). Les festivals se sont tenus du 15 août au 23 septembre 2020.

Paris Jazz Festival : 6 concerts programmés au lieu de 8 minimum, avec 8 annulations de groupes internationaux (remplacés par des artistes locaux), des concerts reportés en 2021, 3 groupes indemnisés → **8 992 spectateurs** (contre 21 604 en 2019, soit une baisse de fréquentation de 64%).

Classique au Vert : 7 concerts au lieu de 8, avec des concerts reportés en 2021, 1 groupe indemnisé → **9 174 spectateurs** (contre 13 424 en 2019, soit une baisse de fréquentation de 32%).

Spectacles : 6 spectacles au lieu de 8, 1 concert reporté en 2021, 1 groupe indemnisé → **2 948 spectateurs** (contre 7 939 en 2019 soit une baisse de fréquentation de 63%).

Fréquentation totale : plus de 20 000 spectateurs contre plus de 45 000 en 2019, soit une baisse de fréquentation d'environ 55% principalement liée à la réduction du nombre de concerts (19 concerts en 2020 contre 34 en 2019) et la réduction de la jauge de moitié.

Annulation des concerts en nocturnes payants initialement programmés mais maintien d'un concert prévu en nocturne sous forme d'un concert exceptionnel gratuit en fin d'après-midi.

Annulation ou report des principales actions culturelles : écoutes d'album au casque, restitution des ateliers d'éducation artistique et culturelle, concerts acoustiques avec des étudiants du CRR

Public : plus de 20 000 spectateurs, en majorité de femmes (63%), âge moyen de 56-65 ans, principalement cadres supérieurs et retraités, 41 % habitant Paris et 35 % habitant dans le Val-de-Marne.

c) Politique tarifaire

Les concerts ont été gratuits. Les concerts nocturnes payants n'ayant pas eu lieu, il n'y a pas de recettes de billetterie.

d) Événements marquants en 2020

Il s'agissait de la deuxième édition des festivals du Parc floral par Traffix Music. En raison du contexte sanitaire, la programmation a été entièrement repensée tout en maintenant les objectifs de décloisonnement des esthétiques musicales et d'ouverture des festivals à un public large et non averti. Le festival a été un des rares événements culturels maintenus en été.

Les règles relatives aux gestes barrières et à la limitation de jauge ont été appliquées.

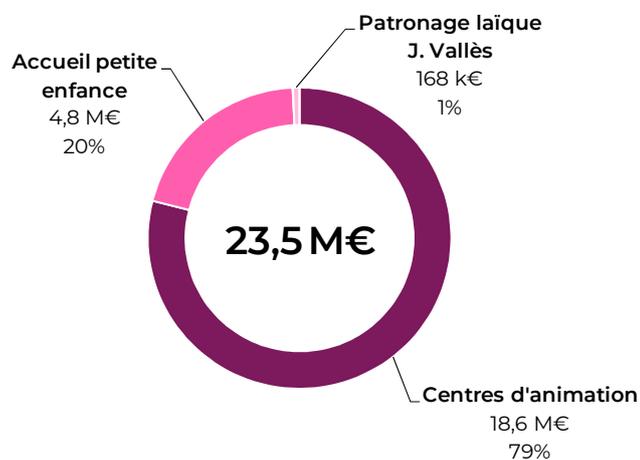
JEUNESSE – FAMILLE – PETITE ENFANCE

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

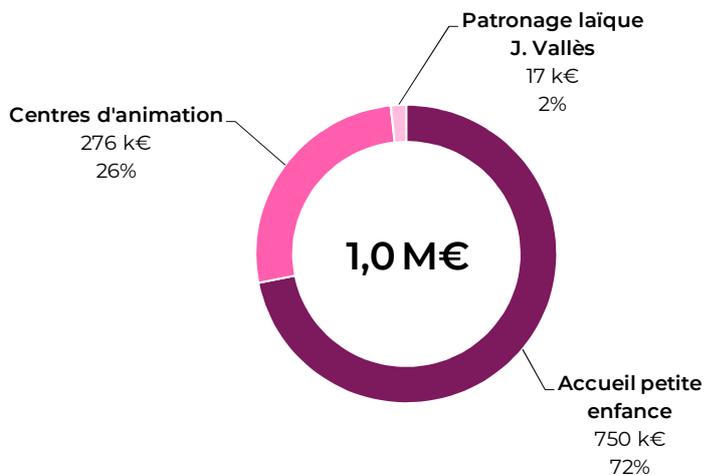
En 2020, il regroupe **18 délégations de service public pour les centres d'animation** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisien.ne.s de 12 à 25 ans, **une délégation pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique** dédié à la laïcité et **16 délégations relatives à l'accueil des enfants** en bas âge.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	23,5 M€	25,8 M€
Redevance	1,04 M€	1,1 M€
Participation de la Ville de Paris	24,3 M€	23,9 M€

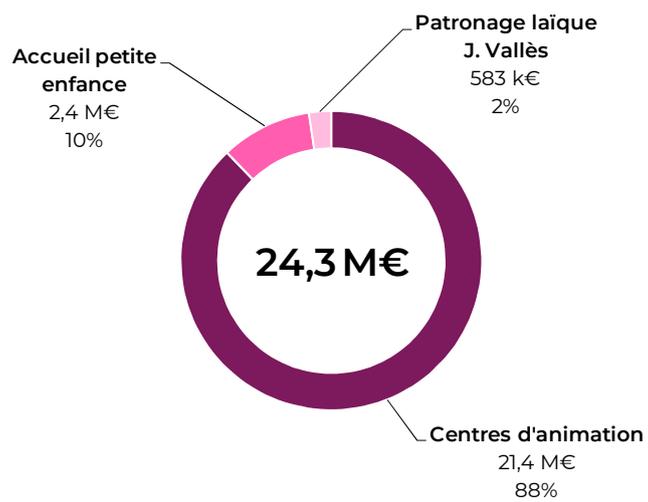
Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Répartition de la redevance en 2020



Répartition de la participation en 2020



CENTRES PARIS ANIM'

Présentation des délégations de service public

Durant la saison 2019/2020, les 50 Centres Paris Anim' parisiens, quel que soit leur mode de gestion, ont proposé des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Elles sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres proposent aussi un accueil et une information spécifiques ainsi qu'un programme d'activités particulier pour les jeunes (stages, séjours,...). Enfin, des activités d'insertion à l'attention des populations fragilisées, ainsi que des activités d'animation de quartier et de convivialité sont organisées.

Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations.

Les Centres Paris Anim' sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, et la Ville de Paris a choisi d'en externaliser la gestion. Dans ce cadre, et conformément au CGCT, ce sont les conseils d'arrondissement concernés qui choisissent leur mode de gestion, soit la délégation de service public, soit le marché public.

Pour la saison 2019-2020, **40 Centres Paris Anim', 2 centres internationaux de séjours, 1 théâtre jeune public** étaient ainsi gérés au travers de **18 conventions de délégations de service public conclues avec des associations**. Les 10 autres centres étaient gérés dans le cadre de marchés publics de services.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements afin de mettre en place l'offre d'animation précitée, en recherchant une optimisation de l'utilisation des locaux. Elles sont conclues pour **5 ans**, exception faite du contrat concernant les Centres Internationaux de Séjour de Paris (CISP) Maurice Ravel et Kellermann et le Centre Paris Anim' Maurice Ravel, qui est d'une durée de **10 ans**. Il inclut en effet la réalisation d'un programme d'investissement de 4,2 M€ à la charge du gestionnaire.

Tous les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux confiés.

Analyse de l'exécution du service public (hors centres Paris Anim' de la DSP du 18^e dont les données n'ont pas été transmises)

a) Chiffres clés de l'activité

L'activité a été impactée par la crise sanitaire du printemps 2020. Les centres ont été fermés du 17 mars à début ou mi-juin 2020. Les usagers inscrits à une activité durant la saison et n'ayant pu bénéficier de la totalité de celle-ci pouvaient poursuivre ensuite leur activité sur la saison suivante, ou bénéficier d'avois utilisables durant la saison 2020-2021, en cas de réinscription. Ces avois ont été inscrits par les concessionnaires en provisions sur les comptes de la saison 2019-2020.

	2019/2020	2018/2019
Chiffre d'affaires *	18,6 M€	20,1 M€
Redevance (avec exonérations votées*)	275,9 k€	354,4 k€
Participations de la Ville de Paris	21,4 M€	20,7 M€

* Hors données de la DSP 18^e non transmises

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usagers au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes, principalement de locations de salles.

Pour l'exercice 2019-2020, **le chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements, hors DSP 18¹ (constitué à 93% des droits d'inscriptions et à 7% des recettes annexes) s'élève à **18,6 M€** contre 20,1 M€ en 2018-2019, soit une baisse de 7,6% qui s'explique malgré l'ajout de la nouvelle DSP Richard Wright (6^e arrondissement) par l'absence de données des CPA du 18^e et les conséquences de la crise sanitaire.

À périmètre égal (c'est-à-dire hors DSP Richard Wright & DSP du 18^e), le montant du CA est de 18,2 M€, soit une baisse de 8% par rapport à l'exercice précédent (19,7 M€). Si l'on exclut également du périmètre les 2 CISP (Centres Internationaux de Séjour de Paris), qui contribuent en temps normal fortement aux produits de locations de salles, les recettes d'inscriptions constituent 98% du chiffre d'affaires et les recettes annexes, 2%.

En gardant le même périmètre (hors DSP Richard Wright, DSP du 18^e et les CISP), on note que 8 DSP sur 16 (et 19 structures sur 38) augmentent leur chiffre d'affaires par rapport à la saison précédente (+6% en moyenne). Ces bons résultats montrent que la saison 2019/2020 avait bien débuté, la majorité des recettes étant encaissées en début d'année scolaire. Néanmoins, les avoirs consentis pour la période de fermeture pour confinement n'apparaissent qu'en provisions dans les comptes des DSP, pour un montant global de 3,2 M€, et n'affectent pas dans un premier temps les chiffres d'affaires de la saison. Selon la réalisation effective de ces avoirs qui ont pu être en partie abandonnés par les usagers, la réalité des chiffres d'affaires corrigés des avoirs montre une baisse globale plus importante pouvant atteindre jusqu'à 22%.

Par ailleurs, en compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville.

Pour l'exercice 2019-2020, **la participation financière** globale s'élève à **21,4 M€** contre 20,7 M€ en 2018-2019 ; à périmètre constant (hors DSP Richard Wright et DSP 18e), elle est de 19,3 M€ contre 18,8 M€ en 2018-2019.

Cette participation financière a fait l'objet d'une réflexion pour tenir compte des conséquences de l'épidémie du COVID 19. Durant la crise sanitaire, la Ville de Paris a pris la décision de ne pas suspendre l'exécution des contrats conclus avec les concessionnaires, considérant qu'il était indispensable qu'ils poursuivent leurs missions de veille bâtiminaire sur les équipements d'une part, et de maintien du lien social auprès des usagers, par tous moyens innovants et dématérialisés possibles, d'autre part.

Cette participation financière avait donc été momentanément déconnectée du service public effectivement rendu par rapport aux spécifications contractuelles, générant une situation à régler à l'issue de la crise. Un indu basé sur un taux d'inactivité pour chiffrer l'écart entre le service délivré et les missions de service public confiées dans le cadre du contrat, a été communiqué à chaque gestionnaire. Des provisions ont donc été inscrites par les délégataires, en charges dans les comptes des délégations, pour ces remboursements partiels des participations de la Ville. Les comptes des DSP font ainsi état d'un montant de 2,5 M€ pour ces provisions, correspondant à 12% du total des participations versées.

En ce qui concerne **les redevances**, il importe de rappeler qu'une modification a été introduite dans les DSP signées à partir de juillet 2016, qui prévoient le versement d'une redevance forfaitaire

¹ Les comptes n'ont pas été transmis à ce stade par l'ancien gestionnaire (association CJP18N) en raison d'incertitudes sur la tenue des comptes (audit et procédures en cours). La gestion est confiée depuis le renouvellement du contrat au 01/09/2020, à l'association ACTISCE. Il convient de noter que l'association CJP18N, qui n'avait comme seule activité que la gestion des 4 centres du 18^e, n'a plus d'activité connue depuis cette date.

annuelle (les DSP conclues avant cette date prévoyaient le versement en fin de contrat d'une redevance assise sur le résultat d'exploitation cumulé sur la période de délégation).

Dans le cadre de la DSP Ravel – Kellermann qui revêt un caractère spécifique, le délégataire peut verser, en sus de la redevance forfaitaire annuelle une redevance variable assise sur le résultat si celui-ci est positif, ce qui n'est pas le cas en 2019/2020.

Pour la saison 2019-20, une exonération partielle des redevances annuelles a été votée par le Conseil de Paris. Compte tenu de l'absence d'activité des établissements pendant leur fermeture du 17 mars au début du mois de juin 2020, le montant de la redevance fixe due par les concessionnaires des Centres Paris Anim' et des CISP a été réduite au prorata de cette période.

Redevance sur exercice 2019-2020	Redevance forfaitaire annuelle	Redevance sur le résultat	Observations
CPA 18e		0	<i>documents non transmis</i>
CPA Les Halles		0	<i>Résultat cumulé négatif</i>
CPA Montparnasse		0	<i>Résultat cumulé négatif</i>
CPA 13e		0	<i>Résultat cumulé négatif</i>
CPA 17e		0	<i>Résultat cumulé négatif</i>
CPA Bessie Smith/Pina Bausch		0	<i>Résultat cumulé négatif</i>
CPA Musidora/Fratellini		0	<i>Résultat cumulé négatif</i>
Arras Censier	8 594 €		
Richard Wright	4 775 €		
Valeyre	6 684 €		
CPA 10e	1 273 €		
MDE	8 594 €		
CPA 14e	12 414 €		
CPA 15e	18 462 €		
PDJ	15 597 €		
CPA 19e	16 547 €		
Beaujon	6 684 €		
CPA-Centres d'Hébergement Ravel Kellermann	176 296 €	0	<i>Résultat cumulé négatif</i>
Sous-Totaux	275 921 €	0	
Total Cumulé	275 921 €		

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

À périmètre constant (hors prise en compte du CPA Richard Wright et de son annexe), la fréquentation des centres Paris Anim' en DSP connaît une baisse de 8%, entre août 2019 et août 2020 (le nombre d'usagers passe de 52 221 à 48 186).

Les usagers payants (88% du total) sont en baisse de 5% d'un exercice à l'autre; les usagers des activités gratuites (12% du total) sont en baisse de 26%.

En ce qui concerne la répartition des usagers en fonction des niveaux de revenu, 51% des usagers d'activités dont l'inscription est soumise à QF relèvent des 5 premières tranches de quotient familial (10 tranches au total), contre 52% pour la saison 2018-2019.

Les activités gratuites ont attiré 5 547 personnes, principalement des jeunes et des personnes bénéficiant d'activités en vue de leur insertion.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par environ 156 000 participants.

Programmes d'activités :

Les Centres Paris Anim' sont largement ouverts sur leur quartier d'implantation et mettent en place des partenariats avec le secteur associatif et les autres structures publiques présentes dans les arrondissements.

Comme précisé plus haut, des ateliers d'activités de loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plusieurs centaines d'activités différentes sont proposées par l'ensemble des Centres Paris Anim'.

Par ailleurs, et en lien avec la réforme des conservatoires, des conventions de partenariats ont été mises en place entre les deux types d'équipement pour favoriser la complémentarité de l'offre d'apprentissage musical dans les arrondissements et créer des passerelles entre les publics.

La quasi-totalité des Centres Paris Anim' éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.

La réforme des équipements jeunesse a promu le développement de l'accueil informel des jeunes dans les CPA dès lors que les locaux le permettaient et la possibilité de construire avec ces derniers un programme d'activités gratuites ou de sorties, à l'instar de ce qui se pratique dans les espaces Paris Jeunes.

De plus, les Centres Paris Anim' parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français – langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Enfin, des activités de proximité, d'échange et de convivialité sont mises en œuvre et proposées aux personnes fréquentant les centres et au reste de la population. Les Centres Paris Anim' constituent ainsi des espaces ouverts sur l'extérieur qui contribuent activement à l'animation des quartiers.

Réclamation des usagers :

On observe, pour la saison 2019-2020, une hausse importante du nombre de réclamations d'usagers, concernant principalement des questions de remboursement. La position de la Ville de ne pas rembourser les cours non dispensés durant le confinement mais de proposer la poursuite de l'activité n'a pas toujours été bien comprise ou perçue.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations en vigueur dans les Centres Paris Anim' ont été fixés initialement par délibération du Conseil de Paris en mai 2006, en fonction des QF des usagers, de la nature des activités et de l'âge des participants. La gratuité est applicable à certaines activités relevant notamment des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français. Les tarifs sont relevés chaque année par arrêté, dans la limite du taux directeur voté par le Conseil de Paris pour tous les équipements publics.

La première réforme de la tarification dans ce cadre a été votée les 6 et 7 février 2012. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2012. Elle intègre un élargissement des 3 tranches supérieures de QF, ainsi qu'une hausse des tarifs pour ces tranches et une baisse pour les tranches les plus basses. De plus, afin d'harmoniser les tarifications de l'ensemble des équipements parisiens, elle inclut également la suppression de tous les avantages consentis précédemment aux familles à partir du 2^e enfant, aux étudiants, apprentis et boursiers.

La deuxième réforme de la tarification votée les 15, 16 et 17 décembre 2014, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2015, intègre une augmentation du nombre de tranches tarifaires qui sont passées de 8 à 10. Il s'agit de corriger la progressivité de la tarification en accentuant l'effort consenti par les hauts revenus, en créant les tranches 9 (les tarifs sont supérieurs de 30% à ceux du QF 8) et 10 (60% au-dessus de ceux du QF 8).

Compte tenu des difficultés économiques rencontrées par la jeunesse durant la crise sanitaire, le Conseil de Paris a voté, en décembre 2020, la création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeunes, correspondant à la tranche des QF 2, si le jeune ne relève pas par ailleurs de la tranche 1.

d) Évènements marquants 2020

- **Saison 2019-2020 :** Eu égard à ses recettes propres et au souhait du conseil d'arrondissement, le Centre Paris Anim' Rennes (6e) renommé, Richard Wright, est géré en DSP à compter du 1^{er} septembre 2019. Ce même CPA bénéficie à compter de mars 2020 d'une antenne située 19 bis, rue Hautefeuille.
Le 1^{er} septembre 2019, la DSP Valeyre (9e) est aussi renouvelée après appel à concurrence en faveur de la Fédération de Paris de La Ligue de l'Enseignement.

Par ailleurs, le Conseil de Paris a voté, en juillet 2019, l'attribution de la dénomination "Annie Fratellini" au CPA Villiot, "Pina Bausch" au CPA Montgallet et de "Maya Angelou" à son annexe Erard, "Musidora" au CPA Bercy (12^{ème}), en septembre 2019, l'attribution de la dénomination « Rachid Taha » au CPA La Chapelle (18^{ème}) et, en juillet 2020, l'attribution de la dénomination "Bessie Smith" au CPA Reuilly (12^{ème}).

- **Saison 2020-2021 :** Plusieurs contrats arrivant à terme ont été renouvelés en DSP : CPA Les Halles- Le Marais, CPA du 13^e arrondissement (Poterne des Peupliers, Baudricourt, Dunois, Richet et Daviel), CPA du 12^e arrondissement regroupés dans un seul contrat. À compter de mai 2021, une antenne est créée pour le CPA Bessie Smith dans les locaux situés 91, rue Claude Decaen.

En revanche, deux anciennes DSP n'ont pas été reconduites compte tenu des faibles chiffres d'affaires constatés : pour les CPA du 18^e arrondissement et pour le CPA Montparnasse (14^e). Trois marchés publics ont été passés pour la gestion de ces équipements.

Par ailleurs, le Conseil de Paris a voté en septembre 2021 l'attribution de la dénomination « Jacques Bravo » au CPA Nouvelle Athènes (9e).

Présentation des délégations de service public

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes garderies.

Les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2020, la gestion par un contrat de **délégation de service public** concerne 16 structures parisiennes : le multi-accueil situé 28/30, rue Baron Leroy (12e), le multi-accueil situé 3, ruelle au Père Fragile (15e), le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18e), la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18e), le multi-accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11e), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12e), le multi-accueil situé 21, rue de Provence (9e), le multi-accueil situé 66, rue Berzélius (17e), le multi-accueil situé 13/15, rue Charrière (11e), la halte-garderie située 3, rue Jean Giono (13e), le multi-accueil situé 4, rue André Gide (15e), le multi-accueil situé 29/33, rue Émeriau (15e), le multi-accueil situé 17, rue Lechapelais (17e), la halte-garderie située 2, rue Gabrielle (18e), le multi-accueil situé 9, rue de la Guadeloupe (18e) et le multi-accueil situé 16, avenue Simon Bolivar (19e).

Au cours de l'exercice 2020, les conventions de DSP des structures Barrier, Godefroy Cavaignac et Provence, renouvelées en mai 2020, sont entrées en vigueur au 1^{er} septembre.

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une **durée de 5 à 7 ans**. Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre aux enfants de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation. Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

La crise sanitaire de 2020 a fortement modifié les données financières des établissements d'accueil de la petite enfance gérés en DSP : les établissements ont été fermés du 16 mars au 11 mai 2020. À noter que les dates de reprise d'activité ont été modulées au cours du mois de mai, selon la capacité des gestionnaires à disposer d'équipe de personnel garantissant les normes d'encadrement de l'accueil des enfants.

Le **chiffre d'affaires** des délégations est constitué des participations familiales versées par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2020, le chiffre d'affaires global réalisé par les 16 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à **4,7 M€**, soit une baisse de 15% par rapport à 2019. L'absence de recettes liées aux participations familiales durant la période de fermeture est la cause principale de cette minoration.

Pour l'année 2020, la **compensation financière globale** versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à **2,4 M€**, en baisse de 11% par rapport à 2019, où elle s'élevait à 2,6 M€. Cette variation s'explique par la baisse d'activité, notamment le nombre d'heures facturées aux familles qui est une des composantes du Montant Unitaire de l'heure (MUh) intervenant dans le calcul de la participation financière de la Ville.

Pendant toute la durée de la DSP, le MUh est révisé chaque année, sans faire l'objet d'un nouveau vote. Son montant varie annuellement en fonction des charges de l'établissement, des recettes versées par la CAF (PSU & PSEJ) et de l'activité réalisée. Le MUh est l'un des éléments qui détermine la participation de la Ville.

Les délégataires versent une **redevance** forfaitaire annuelle. Pour l'année 2020, la redevance globale perçue par la ville s'élève à **750,1 k€**, en légère hausse par rapport en 2019 (743,3 k€).

Le **résultat net** s'établit à **139,4 k€** contre 323,6 k€ en 2019, en baisse de 56,90% par rapport à 2019. Ce résultat est à corréliser avec la crise sanitaire qui a fortement pesé sur l'activité des structures et donc sur le montant des prestations versées par la CAF. Cet organisme a pris en compte 180 jours au lieu de 220 jours d'ouverture pour le calcul de sa participation.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	4,8 M€	5,6 M€
Redevance	750,1 k€	743,3 k€
Participation de la Ville de Paris	2,4 M€	2,6 M€
Résultats nets	139,4 k€	323,6 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité :

Pour l'année 2020, la capacité globale d'accueil des établissements gérés par délégation de service public est de 418 places.

Au titre de l'exercice 2020, le taux moyen d'occupation est de 61%. En raison du contexte sanitaire, ce faible pourcentage s'explique par le calcul du taux effectué sur la base du nombre de jours d'ouverture, en diminution par rapport à l'année précédente.

Les difficultés à pourvoir les places d'accueil de type halte-garderie perdurent et pèsent sur la gestion de ces établissements

Service fourni aux usagers :

Les enquêtes de satisfaction n'ont pu être réalisées en 2020, compte tenu des conditions de fonctionnement en cette période de crise sanitaire.

Aucune réclamation ni contentieux n'a été enregistré.

Sécurité hygiène et accidents :

Aucun incident n'a été enregistré sur les établissements.

Sur le plan de la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites de la part des services compétents. Des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

c) Politique tarifaire

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté de la Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

d) Événements marquants 2020

Ce cycle d'exploitation a été fortement marqué par la crise sanitaire.

Les contrats de DSP BARRIER, CAVAINAC et PROVENCE ont été renouvelés du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025.

Par avenant, l'échéance du contrat de DSP de BERZELIUS a été reportée du 31 décembre 2020 au 31 juillet 2021. De même, les échéances des contrats de DSP LECHAPELAIS et BOLIVAR ont été reportées du 31 janvier 2021 au 31 juillet 2021.

Ces prolongations ont pour objectif d'aligner l'échéance des contrats de DSP sur la période estivale, afin de faire coïncider la fin des DSP avec le cycle annuel d'accueil des enfants.

PATRONAGE LAIQUE

Présentation de la délégation

Le Patronage Laïque Jules Vallès, situé 72, avenue Félix Faure, Paris 15^{ème}, est un équipement de loisirs culturels et scientifiques créé en 2013 par la Ville de Paris pour promouvoir les valeurs laïques et républicaines. Une délégation de service public, d'une durée de **6 ans et 8 mois** (du 9 janvier 2014 au **31 août 2020**) a été confiée à l'association **ACTISCE** pour assurer l'exploitation du site.

Au titre du contrat, le délégataire doit définir et mettre en œuvre, après accord de la Ville de Paris, un programme d'activités diversifiées, respectant les principes d'un projet pédagogique centré sur les questions relatives à l'État de droit, à la laïcité et aux libertés républicaines. Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de quatre axes :

- Activités d'échanges et de convivialité organisées autour d'un lieu ressources permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- Activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- Activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes ;
- Activités d'insertion.

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

Un **nouveau contrat de délégation de service public** a été signé, au terme d'une procédure de mise en concurrence, en janvier 2020, avec l'**association ACTISCE**. Le nouveau contrat est d'une durée de 5 ans et porte sur une période qui va du **1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025**.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Sur l'exercice 2019/2020, le **chiffre d'affaires** est de **167 700 €** (dont 151 135€ de recettes d'activités et 16 565€ de recettes annexes). En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une **participation financière** annuelle fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **583 338 €**.

La redevance annuelle est constituée d'une part forfaitaire et d'une part variable en fonction des recettes d'activités. Au titre de l'exercice 2019/2020, le délégataire a versé à la Ville de Paris une **redevance** de **17 162 €**.

	2019/2020	2018/2019
Chiffre d'affaires	168 k€	182 k€
Redevance	17,2 k€	18,6 k€
Participation de la Ville de Paris	583,3 k€	574,6 k€
Résultat net	87,5 k€	50,6 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : Le Patronage Laïque a accueilli 7 604 usagers durant la saison 2019/2020 (hors mises à disposition de salles à des associations extérieures), dont 801 pour les activités régulières et les stages adultes, 1 136 pour les activités jeunes, 134 pour les activités d'insertion et 4 533 pour des manifestations spécifiques à l'équipement (conférences-débats, ciné-débats, spectacles). Il dépasse ainsi les objectifs de fréquentation globale prévus au contrat (6 870 usagers).

Programmes d'activités :

- Dès l'ouverture de l'équipement, en 2014, et durant les années suivantes, le délégataire avait donné une impulsion très satisfaisante aux activités de débats et d'échanges, qui font la spécificité de ce lieu. Ainsi, la participation à ces activités sur l'exercice 2018/2019 (6 582 usagers) avait été supérieure de 18% aux objectifs conventionnels (5 580), notamment du fait de la grande qualité des activités proposées. En 2019/2020, cette dynamique a été maintenue jusqu'au moment où l'équipement a dû être fermé pour cause de crise sanitaire. Sur l'ensemble de l'exercice 2019/2020, le nombre d'usagers est de 4 533. Il est inférieur de 19% aux objectifs conventionnels (5 630). Le délégataire a notamment réalisé 19 conférences (26 avaient été programmées, mais 7 ont dû être annulées) auxquelles ont assisté 1 665 auditeurs ; 9 séances de projection-débat (648 spectateurs). 13 spectacles musicaux (749 usagers) ; 12 expositions (plus de 600 visiteurs) et a participé à de nombreux événements nationaux et internationaux.
- Comme en 2018/2019, le délégataire a maintenu un important programme d'activités en direction des jeunes. Ce programme avait connu, dès l'ouverture de l'équipement, un développement particulièrement satisfaisant. Le nombre d'usagers (1 136 sur l'exercice 2019/2020) est en légère baisse par rapport à l'exercice 2018/2019 (1 238), notamment à cause de la fermeture de l'équipement durant les vacances de printemps. Il est cependant près de 2,5 fois supérieur aux objectifs conventionnels (422). Le programme d'activités jeunes comprend notamment un ensemble substantiel de stages organisés pendant les vacances scolaires sur des thèmes à dominante scientifique, linguistique et culturelle. Il comprend par ailleurs de nombreuses formations au bénéfice des élèves des établissements scolaires parisiens (formations de délégués de classe, formations dans le cadre des actions jeunesse – citoyenneté).
- Sur la saison 2018/2019, le délégataire avait réalisé un important effort de développement des activités courantes proposées au sein de l'équipement (dispensées sous forme de cours hebdomadaires ou de stages adultes). La fréquentation était passée de 449 (2017/2018) à 771 usagers (2018/2019), soit une augmentation de 72%. En 2019/2020, le nombre d'usagers des activités courantes et stages adultes a été de 801 usagers sur l'année. Les objectifs conventionnels (737 usagers pour les activités courantes et stages adultes) ont été dépassés de 9%. À partir du 16 mars 2020, une partie importante de ces activités a été organisée par visio-conférence.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations sont fixés contractuellement. Ils sont proches de ceux en vigueur au sein des centres d'animation (centres Paris anim'). Ils varient en fonction de la nature des activités, des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants. Les tarifs ont été augmentés de 1% entre les exercices 2018/2019 et 2019/2020. Au cours de l'exercice précédent, ils avaient augmenté de 1,2%.

d) Événements marquants 2019/2020

Conférences débats qui ont rencontré un vif succès :

- Islam et laïcité – une irréductible incompatibilité : Ghaleb Bencheikh
- Les pièges identitaires : Marc Crépon
- La tentation populiste et les risques d'un monde tortionnaire : Marc Crépon
- Faire vivre la laïcité pour prolonger l'idéal des lumières ou faut-il relancer l'humanisme ?

Projections - débats qui ont rencontré un vif succès :

- Sonnenallee : Laender Haussmann
- Kirikou et les bêtes sauvages : Michel Ocelot et Bénédicte Galup

Spectacles musicaux qui ont rencontré un vif succès :

- **Flamenco** : Danse : Sabrina Llanos Tarragona Chant : Cécile Evrot Guitare : Manuel Delgado
- **Légendes des cordes** : Danse : Sabrina Llanos Tarragona Chant : Cécile Evrot Guitare : Manuel Delgado).

e) La nouvelle Délégation de Service Public

La procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du Patronage Laïque a été initiée début 2019.

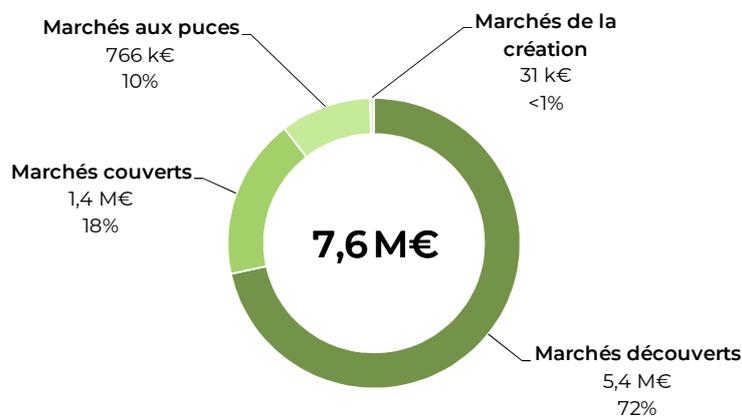
La nouvelle délégation d'une durée de 5 ans a pris effet au 1er septembre 2020.

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

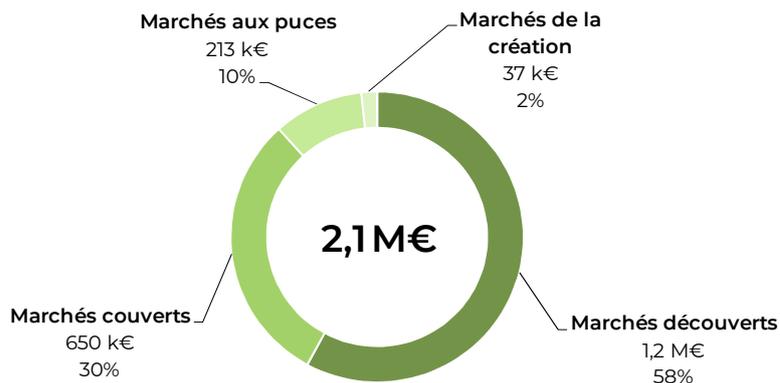
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux. Il compte ainsi **4 délégations relatives à 8 marchés couverts, 1 délégation pour le marché des Enfants Rouges, 2 délégations pour les 71 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 3 marchés aux puces (porte de Clignancourt-rue Fabre, porte de Montreuil, porte de Vanves), 1 délégation pour les 2 marchés de la création (Edgar Quinet et Bastille).**

	2020	2019
Chiffre d'affaires	7,6M€	16,3M€
Redevance	2,1M€	2,6M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Répartition de la redevance en 2020



GESTION DU MARCHÉ COUVERT SAINT-GERMAIN

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- **Lot 1 : St Germain,**
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 1** concernant la gestion du marché couvert **Saint Germain** (6^{ème} arrondissement), lot confié à la Société «BANIMMO France». La gestion du marché a été transférée par un avenant en date du 21 septembre 2020 à la société «**Urban Renaissance développement**», laquelle avait racheté la société « BANIMMO France ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement du marché, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des locaux et est chargé de développer une politique commerciale d'animation du marché. Il s'acquitte du nettoyage des locaux et de la collecte des déchets, hors biodéchets.

Les investissements sur la durée de la délégation représentent un total de 100 k€ HT. Ils concernent la réfection de 2 blocs sanitaires, l'amélioration du fonctionnement des monte-charges et la réfection d'une partie du réseau des eaux usées. Cette dernière mission n'est pas encore achevée. Le délégataire a par ailleurs remplacé une porte automatique (investissement non prévu au contrat).

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et par une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2020, il s'élève à **141 484 €** contre 275 148 € en 2019. La perte de recettes s'explique par l'exonération des droits de place et charges accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2020, la redevance forfaitaire s'élève à **45 154 €**. Le délégataire a en effet été exonéré de redevance pendant la période de fermeture des marchés liée à la crise sanitaire.

Le **résultat net** de la délégation est déficitaire et se situe à **-31 546 €**. Ce résultat négatif est, pour partie, la conséquence en 2020 des impacts de la crise sanitaire

	2020	2019
Chiffre d'affaires	141 484 €	275 148 €
Redevance	45 154 €	59 987 €
Résultat net	-31 546 €	-22 400 €

b) Indicateurs de suivi du service public

Le marché est complet depuis 2018 : 18 commerçants exercent ainsi leur activité dans le cadre de ce marché couvert. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

En matière d'entretien, les interventions ont principalement porté sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques.

Un système de click and collect a été mis en œuvre sur les marchés couverts pendant la période de fermeture du premier confinement. Certains commerçants ont aussi mis en place des livraisons à domicile.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris pour chaque marché.

Pour le marché Saint-Germain, les droits sont les suivants : 21,94 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés, 13,73 €/m²/mois pour les droits de resserre et 70 € par mois pour les emplacements de parking.

d) Événements marquants 2020

La période de fermeture des marchés alimentaires du 24 mars au 11 mai a eu un fort impact sur l'activité des commerçants du marché qui ne disposent que de cette source de revenu. Dans le cadre du plan de soutien en faveur des acteurs économiques, associatifs et culturels approuvé par le Conseil de Paris, une exonération de six mois des droits de place a été accordée à l'ensemble des commerçants des marchés parisiens (du 15 mars au 14 septembre 2020). Les gestionnaires de ces marchés ont ainsi subi une importante perte de recettes, déséquilibrant les comptes d'exploitation des contrats pour l'année 2020. Un dialogue a été ouvert avec la société Urban Renaissance comme avec chaque délégataire chargé de la gestion d'un marché. Dans l'attente de l'évaluation précise de l'impact final de la crise sanitaire et du montant de l'indemnisation sur la délégation du marché Saint-Germain, le Conseil de Paris a approuvé, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, le versement d'une provision sur indemnités sur la base de 85% du montant des droits de place sur 4 mois, soit pour le lot 1 des marchés couverts, 70 000 euros.

Par ailleurs, à la suite de l'interdiction d'exercer pour les commerces non alimentaires sur les marchés parisiens à compter du 30 octobre 2020 jusqu'au 27 novembre 2020, une délibération a été présentée au Conseil de Paris du mois de décembre 2020 (2020 DAE 322) afin d'exonérer les commerçants concernés du paiement des droits de place pour cette période. Cette perte de recettes, qui déséquilibre à nouveau le contrat de délégation de service public, sera analysée dans le cadre de l'indemnité finale à verser au délégataire.

Trois avenants ont été signés sur ce contrat :

- Avenant n°1 pour le transfert de Banimmo à Urban Renaissance ;
- Avenant n° 2, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19 d'un montant de 70 000€ ;
- Avenant n° 3, pris en application de la délibération 2020 DAE 295 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture des marchés du 24 mars au 11 mai 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.

Les études préalables ont été initiées en 2020 pour le renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert dont fait partie ce lot (lot 1). La DSP se termine au 31 décembre 2022.

GESTION DES MARCHES DE PASSY, SAINT-QUENTIN, SAINT-MARTIN, BEAUVAU-ALIGRE

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- **Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),**
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 2**, concernant les marchés de **Passy, Saint Quentin, Saint Martin et Beauvau-Aligre**, confiés à la Société « **Groupe BENSIDOUN** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Le lot 2 comprend également la gestion du marché découvert Aligre, spécialisé dans les fruits et légumes ainsi que la brocante.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et, uniquement pour les marchés couverts, d'une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2020, il s'élève à 598 195 € pour les marchés couverts du lot 2 et 166 034 € pour la partie « marché découvert » concernant le marché Beauvau-Aligre, soit un total de **764 229 €**. La perte de recettes par rapport à 2019 s'explique par l'exonération des droits de place et charges accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. En 2020, la redevance forfaitaire s'élève à 298 160 € pour les marchés couverts du lot 2 et 156 180€ pour le marché découvert Aligre, soit un total de 454 340€. Pour les marchés couverts du lot 2 la part variable appelée en 2020 s'élève à 25 617 € et 11 274€ pour le marché Aligre, soit un total de 36 891 €, soit un montant total de **redevance de 491 231 €**. La redevance due pour les marchés couverts a été impactée en 2020 par une exonération due à la fermeture des marchés du fait de la crise sanitaire.

Le **résultat net** de la délégation est de **-52 792 k€**.

La plupart des investissements prévus au contrat (la réfection des sanitaires, l'installation du WIFI, les plans des marchés, la pose de LED, le changement des boîtes aux lettres, borne triphasée) ont été réalisés. Toutefois, l'espace de convivialité du marché Saint-Martin n'a pas encore été mis en œuvre, le projet ayant pris du retard du fait de la crise sanitaire.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	764,2 k€	1,45 M€
Redevance	491,2 k€	542,3 k€
Résultat net	-52,8 k€	95,7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

85 commerçants exercent leur activité sur les marchés du lot 2.

Sur le marché Aligre, 55 commerçants vendent des fruits et légumes et 29 sont spécialisés dans la brocante. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. En 2020, deux places restent vacantes sur le marché Saint-Quentin.

En 2020, l'espace de convivialité sur le marché Saint-Martin prévu contractuellement n'est pas encore réalisé.

En matière d'entretien, les interventions ont porté principalement sur les réseaux électriques et d'évacuation des eaux usées.

Un système de click and collect a été mis en œuvre sur les marchés couverts pendant la période de fermeture du premier confinement. Certains commerçants ont aussi mis en place des livraisons à domicile.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le Conseil de Paris :

Pour le marché Saint-Martin :

- 19,17 € HT par mètre carré et par mois,
- 11,64 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 50 € HT par mois pour une place de stationnement.

Pour le marché Saint-Quentin :

- 20,11 € HT par mètre carré et par mois,
- 12,22 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Beauvau :

- 21,65 € HT par mètre carré et par mois,
- 13,17 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Passy :

- 23,83 € HT par mètre carré et par mois,
- 14,65 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 5,85 € par mètre linéaire et par jour de tenue pour les volants en extérieur devant le marché.

Pour le marché d'Aligre découvert :

- 0,80 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants abonnés,
- 0,90 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants volants.

d) Évènements marquants 2020

La période de fermeture des marchés alimentaires du 24 mars au 11 mai a eu un fort impact sur l'activité des commerçants du marché qui ne disposent que de cette source de revenu. Dans le cadre du plan de soutien en faveur des acteurs économiques, associatifs et culturels approuvé par le

Conseil de Paris, une exonération de six mois des droits de place a été accordée à l'ensemble des commerçants des marchés parisiens (du 15 mars au 14 septembre 2020). Les gestionnaires de ces marchés ont ainsi subi une importante perte de recettes, déséquilibrant les comptes d'exploitation des contrats pour l'année 2020. Un dialogue a été ouvert avec la société Groupe Bensidoun comme avec chaque délégataire chargé de la gestion d'un marché.

Dans l'attente de l'évaluation précise de l'impact final de la crise sanitaire et du montant de l'indemnisation sur la délégation du lot 2 des marchés couverts, le Conseil de Paris a approuvé, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, le versement d'une provision sur indemnités sur la base de 85% du montant des droits de place sur 4 mois, soit pour le lot 2 des marchés couverts, 360 000 euros.

Par ailleurs, suite à l'interdiction d'exercer pour les commerces non alimentaires sur les marchés parisiens à compter du 30 octobre 2020 jusqu'au 27 novembre 2020, une délibération a été présentée au Conseil de Paris du mois de décembre 2020 (2020 DAE 322) afin d'exonérer les commerçants concernés du paiement des droits de place pour cette période. Cette perte de recettes, qui déséquilibre à nouveau le contrat de délégation de service public, sera analysée dans le cadre de l'indemnité finale à verser au délégataire.

Cinq avenants ont été signés sur ce contrat :

- Avenant n°1 : exonération de redevance suite à l'annulation d'une tenue pour manifestation gilets jaunes ;
- Avenant n°2 : exonération de redevance suite à des travaux sur le marché Beauvau ;
- Avenant n° 3, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19 d'un montant de 360 000€ ;
- Avenant n°4 : modification de périmètre suite à des travaux sur le marché Passy ;
- Avenant n° 5, pris en application de la délibération 2020 DAE 295 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture des marchés du 24 mars au 11 mai 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.

En dehors de l'événement exceptionnel qu'a constitué la crise sanitaire, il peut être noté des difficultés récurrentes de stationnement des commerçants sur le marché Passy. Par ailleurs, les travaux de réfection de la cour et des resserres qu'elles contenaient ont été achevés en février 2020. Les commerçants de ce marché ont donc retrouvé de meilleures conditions de travail.

Les études préalables ont été initiées en 2020 pour le renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert dont fait partie ce lot. La DSP se termine au 31 décembre 2022.

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- **Lot 3 : Batignolles et Ternes,**
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 3**, concernant la gestion des marchés **Batignolles et Ternes** (17^{ème} arrondissement), confiée à la Société « **EGS-SA** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets. Exceptionnellement pour le lot 3, la collecte des déchets est pour le moment intégralement prise en charge par la Ville de Paris.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total d'environ 94 k€ et concernent le matériel de nettoyage, les équipements pour la gestion des déchets, la réfection des sanitaires et des matériels divers. Tous ces investissements ont été réalisés en 2017.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2020, il s'élève à **226 961 €**. La perte de recettes par rapport à 2019 s'explique par l'exonération des droits de place et charges accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance** forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2020, celui-ci s'élevait à 95,5 k€, auquel doit être ajoutée une redevance variable, dont le montant s'élevait 4 786 €. La redevance due pour les marchés couverts a été impactée en 2020 par une exonération due à la fermeture des marchés du fait de la crise sanitaire.

Le **résultat net** de la délégation est de **-50,7 k€**.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	227 k€	434,6 k€
Redevance	100,3 k€	104,4 k€
Résultat net	-50,7 k€	30,4 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2020, les deux marchés sont complets : 37 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 3 (23 sur Batignolles et 14 sur Ternes). Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

L'espace de convivialité de 21 m² est opérationnel sur le marché des Batignolles.

Le délégataire indique que hors crise Covid les deux marchés gardent un taux de fréquentation satisfaisant, notamment le marché des Batignolles qui profite de la ZAC des Batignolles et de la récente implantation du Tribunal de Grande Instance de Paris. La présence de traiteurs sur les deux marchés est bénéfique. Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu et notamment la distribution de fleurs pour la fête des mères, la fête des marchés et les illuminations de fin d'année.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques (quatre portes ont été remplacées à neuf en 2019).

La délimitation des places de parking a été effectuée par le délégataire pour le marché des Batignolles.

Le délégataire est réactif et bien présent sur les marchés.

Un système de click and collect a été mis en œuvre sur les marchés couverts pendant la période de fermeture du premier confinement. Certains commerçants ont aussi mis en place des livraisons à domicile.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris :

- Pour le marché des Ternes, les droits sont de 25,17 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés et de 15,47 €/m²/mois pour les droits de resserre.
- Pour le marché des Batignolles, ils sont de 19,80 €/m²/mois pour les commerçants abonnés, de 11,79 €/m²/mois pour les droits de resserre et de 50 € par emplacement pour les droits de stationnement.

En 2020, pour les volants, les droits de place sont fixés à 5,94 € HT/ml/jour de tenue.

d) Évènements marquants 2020

La période de fermeture des marchés alimentaires du 24 mars au 11 mai a eu un fort impact sur l'activité des commerçants des marchés qui ne disposent que de cette source de revenu. Dans le cadre du plan de soutien en faveur des acteurs économiques, associatifs et culturels approuvé par le Conseil de Paris, une exonération de six mois des droits de place a été accordée à l'ensemble des commerçants des marchés parisiens (du 15 mars au 14 septembre 2020). Les gestionnaires de ces marchés ont ainsi subi une importante perte de recettes, déséquilibrant les comptes d'exploitation des contrats pour l'année 2020. Un dialogue a été ouvert avec la société E.G.S. comme avec chaque délégataire chargé de la gestion d'un marché.

Dans l'attente de l'évaluation précise de l'impact final de la crise sanitaire et du montant de l'indemnisation sur la délégation des marchés couverts du lot 3, le Conseil de Paris a approuvé, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, le versement d'une provision sur indemnités sur la base de 85% du montant des droits de place sur 4 mois, soit pour le lot 3 des marchés couverts, 110 000 euros.

Par ailleurs, suite à l'interdiction d'exercer pour les commerces non alimentaires sur les marchés parisiens à compter du 30 octobre 2020 jusqu'au 27 novembre 2020, une délibération a été

présentée au Conseil de Paris du mois de décembre 2020 (2020 DAE 322) afin d'exonérer les commerçants concernés du paiement des droits de place pour cette période. Cette perte de recettes, qui déséquilibre à nouveau le contrat de délégation de service public, sera analysée dans le cadre de l'indemnité finale à verser au délégataire.

Deux avenants ont été signés sur ce contrat :

- Avenant n° 1, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19 d'un montant de 110 000€ ;
- Avenant n° 2, pris en application de la délibération 2020 DAE 295 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture des marchés du 24 mars au 11 mai 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.

Les études préalables ont été initiées en 2020 pour le renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert dont fait partie ce lot. La DSP se termine au 31 décembre 2022.

GESTION DU MARCHÉ COUVERT DE LA CHAPELLE

Présentation des délégations de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- **Lot 4 : La Chapelle.**

La présente fiche concerne le **lot 4** relatif à la gestion du marché couvert de **La Chapelle** (18^{ème} arrondissement) confiée à la société « **Groupe BENSIDOUN** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante du bâtiment et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Le délégataire nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets.

Le contrat prévoit la création d'un espace de convivialité constitué d'une terrasse à l'extérieur du marché. En 2020, l'espace de convivialité n'est pas installé ayant été retardé du fait de la crise sanitaire et une réflexion sur le positionnement de cet espace dans l'enceinte du marché est toujours en cours.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des commerçants auxquels s'ajoute une quote-part des charges d'exploitation. Pour l'exercice 2020, le **chiffre d'affaires** global réalisé s'élève à **112 413 €**. La perte de recettes par rapport à 2019 s'explique par l'exonération des droits de place et charges accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire annuelle de 5 151 € complétée par une redevance variable équivalente à 2% du chiffre d'affaires. En 2020 elle s'élève à 1 358€, soit une **redevance** totale en 2020 de **6 509 €**. La redevance due pour les marchés couverts a été impactée en 2020 par l'exonération liée à la fermeture des marchés du fait de la crise sanitaire.

Le **résultat net** de la délégation est de **7 011 €**.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	112,4 k€	214,5 k€
Redevance	6,5 k€	9,2 k€
Résultat net de la délégation	7 k€	36,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : Le marché couvert La Chapelle, rénové en 2010, accueille 20 commerçants. Il est complet et connaît un réel succès de fréquentation, l'activité traiteur avec dégustation sur place proposée par plusieurs commerçants étant un élément moteur pour la fréquentation.

Suivi du fonctionnement : Le marché connaît des difficultés liées aux réseaux d'évacuation des eaux usées, en partie en raison du mauvais emploi par les commerçants des dispositifs pour collecter et séparer les déchets graisseux des eaux usées. Les commerçants font part de leur difficulté à stationner notamment lors de l'approvisionnement des étals et signalent de plus en plus de personnes mendiantes et alcoolisées aux abords du marché.

Un système de click and collect a été mis en œuvre sur les marchés couverts pendant la période de fermeture du premier confinement. Certains commerçants ont aussi mis en place des livraisons à domicile.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris. En 2019, pour le marché couvert de La Chapelle, les droits de place sont fixés par m² et par mois et s'élèvent respectivement à 24,90 € pour les places de vente et à 15,37 € pour les resserres.

d) Évènements marquants 2020

La période de fermeture des marchés alimentaires du 24 mars au 11 mai a eu un fort impact sur l'activité des commerçants du marché qui ne disposent que de cette source de revenu. Dans le cadre du plan de soutien en faveur des acteurs économiques, associatifs et culturels approuvé par le Conseil de Paris, une exonération de six mois des droits de place a été accordée à l'ensemble des commerçants des marchés parisiens (du 15 mars au 14 septembre 2020). Les gestionnaires de ces marchés ont ainsi subi une importante perte de recettes, déséquilibrant les comptes d'exploitation des contrats pour l'année 2020. Un dialogue a été ouvert avec la société Groupe Bensidou comme avec chaque délégataire chargé de la gestion d'un marché.

Dans l'attente de l'évaluation précise de l'impact final de la crise sanitaire et du montant de l'indemnisation sur la délégation du marché La Chapelle, le Conseil de Paris a approuvé, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, le versement d'une provision sur indemnités sur la base de 85% du montant des droits de place sur 4 mois, soit pour le lot 4 des marchés couverts, 50 000 euros.

Par ailleurs, suite à l'interdiction d'exercer pour les commerces non alimentaires sur les marchés parisiens à compter du 30 octobre 2020 jusqu'au 27 novembre 2020, une délibération a été présentée au Conseil de Paris du mois de décembre 2020 (2020 DAE 322) afin d'exonérer les commerçants concernés du paiement des droits de place pour cette période. Cette perte de recettes, qui déséquilibre à nouveau le contrat de délégation de service public, sera analysée dans le cadre de l'indemnité finale à verser au délégataire.

Deux avenants ont été signés sur ce contrat :

- Avenant n° 1, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19 d'un montant de 50 000€ ;
- Avenant n° 2, pris en application de la délibération 2020 DAE 295 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture des marchés du 24 mars au 11 mai 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.

Les études préalables ont été initiées en 2020 pour le renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert dont fait partie ce lot. La DSP se termine au 31 décembre 2022.

GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

Présentation de la délégation de service public

Créé en 1615, le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3e), est le plus vieux marché de Paris. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912, et a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1982.

Après sa fermeture en 1994, la gestion du marché des Enfants Rouges a été confiée à la société PROMO METRO le 6 avril 1997 pour un contrat de délégation de service public de 20 ans, afin de le reconstruire puis de l'exploiter. Le marché des Enfants Rouges, entièrement rénové par l'architecte Florence BOUGNOUX, a rouvert ses portes en 2000, mais connaissait un problème de rentabilité en raison de nombreuses places vacantes. En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS qui a redynamisé le marché en y installant de nombreux traiteurs. Depuis, le marché est complet et connaît un grand succès de fréquentation. Un nouveau contrat de **délégation de service public** a été signé avec **EGS-SA** (titulaire sortant), pour une durée de **5 ans** à compter du **7 avril 2017**.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'exercice 2020, il s'élève à **112 276€..** La perte de recettes et le déficit du contrat s'expliquent par l'exonération des droits de place accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire.

Le contrat prévoit que le délégataire verse une redevance annuelle d'un montant de 7 000 €. Le délégataire verse également une redevance équivalente à 0,5% des droits de place perçus. Au total, la **redevance** versée à la Ville pour 2020 s'élève donc à **6 577 €**. Le délégataire a été exonéré de redevance pendant la période de fermeture du marché liée à la crise sanitaire.

Le **résultat net** de la délégation est de **-5 816 €**.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	112,3 k€	230,1 k€
Redevance	6,6 k€	8,1 k€
Résultat net de la délégation	-5,8 k€	12,7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : en 2020, 17 commerçants occupent le marché, essentiellement des traiteurs, ainsi que deux vendeurs de fruits et légumes, un poissonnier, deux fleuristes et un fromager. En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (nombreux traiteurs), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation avant la crise Covid, notamment les week-ends. À la demande des commerçants, des fermetures dérogatoires aux horaires habituels ont été accordées par la Ville durant la période estivale. Le délégataire a organisé la sécurité et le nettoyage du marché en mettant du personnel à disposition durant cette période.

Suivi du fonctionnement : en raison de son emplacement, ce marché souffre de problèmes récurrents de stationnement. Si le stationnement des commerçants, hors phase de chargement et déchargement, a été résolu par un système de macaron nominatif, le stationnement dans la phase d'approvisionnement des stands reste difficile et devra être étudié en présence de tous les acteurs concernés. La réflexion doit se poursuivre.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées et l'entretien des sanitaires. Les investissements contractuels ont été réalisés.

c) Politique tarifaire

Les droits de place sont fixés par le Conseil de Paris. Ces droits de place comprennent à la fois la location de l'emplacement et les charges pour les parties communes. Au 1er janvier 2020, les droits de place sont de 24,64 €/m²/mois et les droits de resserres de 14,86 €/m²/mois. Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 5,94€/ml/par jour de tenue.

d) Événements marquants 2020

La période de fermeture des marchés alimentaires du 24 mars au 11 mai a eu un fort impact sur l'activité des commerçants du marché qui ne disposent que de cette source de revenu. Dans le cadre du plan de soutien en faveur des acteurs économiques, associatifs et culturels approuvé par le Conseil de Paris, une exonération de six mois des droits de place a été accordée à l'ensemble des commerçants des marchés parisiens (du 15 mars au 14 septembre 2020). Les gestionnaires de ces marchés ont ainsi subi une importante perte de recettes, déséquilibrant les comptes d'exploitation des contrats pour l'année 2020. Un dialogue a été ouvert avec la société E.G.S. comme avec chaque délégataire chargé de la gestion d'un marché.

Dans l'attente de l'évaluation précise de l'impact final de la crise sanitaire et du montant de l'indemnisation sur la délégation du marché des Enfants Rouges, le Conseil de Paris a approuvé, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, le versement d'une provision sur indemnités sur la base de 85% du montant des droits de place sur 4 mois, soit pour le marché des Enfants Rouges 66 000 €.

Par ailleurs, suite à l'interdiction d'exercer pour les commerces non alimentaires sur les marchés parisiens à compter du 30 octobre 2020 jusqu'au 27 novembre 2020, une délibération a été présentée au Conseil de Paris du mois de décembre 2020 (2020 DAE 322) afin d'exonérer les commerçants concernés du paiement des droits de place pour cette période. Cette perte de recettes, qui déséquilibre à nouveau le contrat de délégation de service public, sera analysée dans le cadre de l'indemnité finale à verser au délégataire.

Deux avenants ont été signés sur ce contrat :

- Avenant n° 1, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19 d'un montant de 66 000€.
- Avenant n° 2, pris en application de la délibération 2020 DAE 295 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture des marchés du 24 mars au 11 mai 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.

Les études préalables ont été initiées en 2020 pour le renouvellement de la DSP du marché couvert des Enfants Rouges. En effet, la DSP actuelle se termine au 6 avril 2022.

MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS

Présentation de la délégation de service public

Paris compte 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3ème arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 72 marchés, 7 se tiennent en après-midi, de 12h30 à 20h30. 1 206 commerçants y sont abonnés et 1 542 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de deux **délégations de service public** distinctes (dénommées lot A, lot B) :

- « Lot A » (9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 20ème), confiée à la société **Groupe Bensidoun**
- « Lot B » (Centre, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 15ème, 16ème, 17ème et 18ème) confiée à la société **Dadoun**.

Ces délégations sont entrées en vigueur le **4 janvier 2020** pour une durée de **6 ans**.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés) et l'animation des marchés. La collecte (y compris la collecte des biodéchets) et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants. Pour l'année 2020, les recettes par lot se répartissent de la façon suivante : 2,635 M€ pour la DSP « Lot A », 2,799 M€ pour la DSP « Lot B », soit un chiffre d'affaires global de **5,43 M€**, en baisse par rapport à 2019 (11,81 M€). La perte de recettes s'explique par l'exonération des droits de place accordée aux commerçants pour faire face à la crise sanitaire.

Le **résultat net** de la délégation est de **- 944,6 k€**, en baisse par rapport à 2019 (397 k€).

Les délégataires versent à la Ville une **redevance** comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne. En 2020, le montant total des redevances versées à la Ville s'élève à 194,5 k€ (contre 498,5 k€ en 2019), auquel s'ajoutent 1,04 M€ de contribution au traitement des déchets, soit un total perçu de 1,24 M€, en diminution par rapport à 2019 (1,55 M€). Les délégataires ont été exonérés de redevance et de contribution au traitement des déchets durant la période de fermeture des marchés liée à la crise sanitaire.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	5,43 M€	11,81 M€
Redevance*	1,24 M€	1,55 M€
Résultat net global des délégations	-944,6 k€	397 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

Avant la crise sanitaire, la fréquentation était forte hausse le week-end mais en baisse en semaine. Les deux délégataires mentionnent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales). Depuis la crise sanitaire, beaucoup de marchés n'ont pas retrouvé leur fréquentation.

Suivi du fonctionnement :

Les délégataires signalent qu'ils sont régulièrement confrontés aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches. Ces faits entraînent des charges supplémentaires d'entretien des matériels. Ils rencontrent également des problèmes de stationnement sur un certain nombre de marchés.

Ils ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville, mis à jour en cas d'évolution d'une prestation. Leur mise en œuvre sur le terrain est satisfaisante.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prise), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture et poteaux).

De nouveaux services sont organisés et notamment les livraisons à domicile, la gestion des invendus, et la collecte des bio-déchets. Des adaptations ont eu lieu pendant la crise sanitaire (retard dans la mise en place de la collecte des invendus sur de nouveaux marchés).

Une distribution de paniers solidaires a eu lieu pendant la période de fermeture des marchés en lien avec les mairies d'arrondissement et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Une application pour les livraisons à domicile a été développée pendant la crise sanitaire.

Concernant les animations, la crise sanitaire a eu un fort impact : la Fête des marchés n'a pas eu lieu, le programme d'animations n'a pu être réalisé à l'exception des animations de fin d'année.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 4 janvier 2020 sont de 4,38 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 5,94 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

Ils sont ensuite augmentés de 1,5% par an pour tous les commerçants.

d) Évènements marquants 2020

Les contrats de 2020 imposent un renforcement des missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propreté des marchés (passage de bennes de pré collecte sur 14 gros marchés, tri des déchets spécifiques des poissonniers) et d'actions en faveur du développement durable (extension du dispositif de récupération des invendus à 10 marchés supplémentaires, passage des véhicules des délégataires au GNV). Ces actions ont été bien intégrées dans le fonctionnement régulier des marchés.

Les nouveaux contrats prévoient également des nouvelles missions en termes de valorisation (création d'espaces de convivialité, augmentation des budgets communication) et il est désormais demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit court et

en filière biologique. Enfin, les nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) mis en place sur les précédente DSP sont maintenus.

Les délégataires ont renouvelé les barnums en début de contrat et 50% des bâches devront être changées en milieu de contrat.

La période de fermeture des marchés alimentaires du 24 mars au 11 mai a eu un fort impact sur l'activité des commerçants des marchés qui ne disposent que de cette source de revenu. Dans le cadre du plan de soutien en faveur des acteurs économiques, associatifs et culturels approuvé par le Conseil de Paris, une exonération de six mois des droits de place a été accordée à l'ensemble des commerçants des marchés parisiens (du 15 mars au 14 septembre 2020). Les gestionnaires de ces marchés ont subi une importante perte de recettes, déséquilibrant les comptes d'exploitation des contrats pour l'année 2020. Un dialogue a été ouvert avec les sociétés Groupe Bensidoun et Dadoun comme avec chaque délégataire chargé de la gestion d'un marché.

Dans l'attente de l'évaluation précise de l'impact final de la crise sanitaire et du montant de l'indemnisation sur les délégation des marchés découverts du lot A et B, le Conseil de Paris a approuvé, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, le versement d'une provision sur indemnités sur la base de 85% du montant des droits de place sur 4 mois, soit pour le lot A des marchés découverts, 1 700 000 € et pour le lot B 1 900 000 €.

Par ailleurs, suite à l'interdiction d'exercer pour les commerces non alimentaires sur les marchés parisiens à compter du 30 octobre 2020 jusqu'au 27 novembre 2020, une délibération a été présentée au Conseil de Paris du mois de décembre 2020 (2020 DAE 322) afin d'exonérer les commerçants concernés du paiement des droits de place pour cette période. Cette perte de recettes, qui déséquilibre à nouveau le contrat de délégation de service public, sera analysée dans le cadre de l'indemnité finale à verser aux délégataires.

Deux avenants ont été signés sur ces contrats :

- Avenant n° 1, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19 d'un montant de 1 700 000€ pour le lot A et 1 900 000€ pour le lot B ;
- Avenant n°2 pris en application de la délibération 2020 DAE 65, relatif à la prise en compte de la fourniture de bâches logotées sur les marchés.

MARCHES AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT, PORTE DE VANVES ET PORTE DE MONTREUIL

Présentation des délégations de service public

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19^{ème} siècle sur l'espace libre de la zone « non aedificandi » de l'enceinte fortifiée de Thiers. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes et des promeneurs.

De par leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les trois marchés aux puces parisiens, porte de Vanves, porte de Montreuil et Clignancourt-Django Reinhardt (comprenant deux sites : plateau Clignancourt et Jean-Henri Fabre), sont gérés au moyen de trois contrats de délégation de service public. En raison de leur proximité géographique, les deux sites plateau Clignancourt et rue Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un même marché depuis le nouveau règlement et sont gérés par un seul contrat.

Les **délégations de service public** portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Ces contrats sont conclus pour une durée de **5 ans** :

- Vanves : DSP confiée à la société **EGS** jusqu'au **31 mars 2022** ;
- Montreuil : DSP confiée à la **SEMACO** jusqu'au **5 janvier 2023** ;
- Clignancourt-Django Reinhardt : DSP confiée à la **SOMAREP** jusqu'au **25 juillet 2023**.

Les délégataires procèdent au placement des commerçants, abonnés et volants et perçoivent les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et assurent le nettoyage des sites et de leurs abords, pendant et après les marchés. Ils assurent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques et bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique d'animation des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (porte de Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi (porte de Montreuil et Clignancourt Django Reinhardt) et seulement les samedis et dimanches pour la porte de Vanves.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2020, **le chiffre d'affaires global** des trois délégations s'élève à **766 304 €**, en baisse par rapport à 2019 (1,8 M€).

Le **résultat net global** des délégations est de **9 518 €**, tenant compte des provisions sur indemnité pour chacun des contrats, en nette dégradation par rapport à 2019 (130,9 k€).

Les marchés aux puces ont été fermés à deux reprises en 2020 du fait de la crise sanitaire, du 15 mars au 11 mai 2020 et du 30 octobre au 27 novembre 2020. Les commerçants ont été exonérés de six mois de droits de place au titre de la première période de fermeture (délibérations 2020 DAE 101, 104 et 105 de juillet 2020) et d'un mois pour la deuxième période de fermeture (délibération 2020 DAE 322 de décembre 2020). Les recettes 2020 ont donc été fortement impactées ainsi que les résultats nets.

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires. Pour l'exercice 2020, **la redevance** globale versée à la Ville de Paris s'élève à **212 814 k€**, en baisse par rapport à 2019 (295,6 k€). Cette baisse est essentiellement liée aux réductions de redevance accordées aux délégataires pendant les périodes de fermeture des marchés du fait de la crise sanitaire.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	766,3 k€	1,8 M€
Redevance	212,8 k€	293,6 k€
Résultat net des délégations	9 518 €	130,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

- **Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :** fin 2020, le nombre de commerçants s'élève à 242 (139 abonnés et 103 volants entre les sites du plateau et de la rue Jean-Henri Fabre). Sur l'ensemble des stands, on note une majorité dédiée à la vente de produits d'habillement (48 %). L'activité est difficile sur le site de la rue JH Fabre en raison de la présence, surtout l'après-midi, d'un nombre important de vendeurs à la sauvette, dont certains prennent possession des lieux et repoussent les commerçants. Leur présence rend également difficile les opérations de nettoyage. Le plateau a par ailleurs été touché par des vols et violences. L'activité est restée très faible entre les périodes de fermeture, certains commerçants ne pouvant s'installer (crainte du virus ou ne pouvant revenir de leur pays d'origine) et les clients étant moins nombreux.
- **Marché aux puces de la Porte de Vanves :** en 2020, le secteur « brocante » comprend 218 abonnés et 252 volants ainsi que 2 titulaires sur le Square aux artistes. Les vendeurs à la sauvette sont en nombre croissant sur ce site ; la DPSP et les services de police interviennent régulièrement. Le secteur « neuf » comprend 115 abonnés et 84 volants. Le marché du neuf du dimanche fonctionne bien sur une partie du périmètre. Un espace dédié aux objets de récupération est aussi installé dans ce marché. Il compte 50 places dont environ 25 titulaires réguliers. Il n'a pas eu le développement escompté, faute d'assiduité des titulaires. L'activité pour 2020 a connu une baisse sensible du fait notamment du manque de touristes sur Paris, ceux-ci constituant une clientèle importante des brocanteurs.
- **Marché aux puces de la Porte de Montreuil :** fin 2020, le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 391 (251 abonnés et 140 volants). On note une majorité de stands dédiés à la vente de produits neufs (environ 80 %), les stands de brocante et les fripiers n'étant représentés que pour environ 20 %. Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est suspendu (sauf cas de succession) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil. La fréquentation du marché a connu une baisse en 2020 liée au contexte sanitaire.

Suivi du fonctionnement : les délégataires soulèvent le problème majeur et récurrent des ventes à la sauvette qui continuent de se développer sur les trois marchés, en bordure du site (porte de Vanves et porte de Montreuil) ou sur une partie du périmètre, sur la rue Jean-Henri Fabre (marché Clignancourt-Django Reinhardt), en dépit des actions menées, en concertation avec les services de la Préfecture de Police et les mairies d'arrondissements. Ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité des sites et entraînent des problèmes de vandalisme ou d'atteinte à la propreté des lieux. À noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons parmi ceux-ci.

Sur les trois marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent principalement le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

Les actions de publicité ont été au moins partiellement suspendues, les lieux de distribution étant fermés (secteur hôtellerie-restauration) et les touristes absents.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m² et par jour ou ½ journée de tenue.

- **Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt** : les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 1 € HT/m² par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants (tarifs inchangés lors du renouvellement de la DSP).
- **Marché aux puces de la Porte de Vanves** : les droits de place sont différenciés comme suit : 0,50 € HT/m² par tenue pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60 € HT/m² par tenue pour le secteur neuf et 0,50 € HT/m² par tenue pour le secteur des objets de récupération (tarifs inchangés lors du renouvellement de la DSP).
- **Marché aux puces de la Porte de Montreuil** : les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,76 € HT/m² par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,76 € HT/m² par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

d) Évènements marquants 2020

Les périodes de fermeture des marchés non alimentaires du 15 mars au 11 mai 2020 puis du 30 octobre au 27 novembre pour les marchés aux puces ont eu un fort impact sur l'activité des commerçants des marchés qui ne disposent que de cette source de revenu. Dans le cadre du plan de soutien en faveur des acteurs économiques, associatifs et culturels approuvé par le Conseil de Paris, une exonération de six mois des droits de place a été accordée à l'ensemble des commerçants des marchés parisiens (du 15 mars au 14 septembre 2020). Les gestionnaires de ces marchés ont ainsi subi une importante perte de recettes, déséquilibrant les comptes d'exploitation des contrats pour l'année 2020. Un dialogue a été ouvert avec les sociétés Somarep, E.G.S. et Semaco qui gèrent les trois marchés aux puces comme avec chaque délégataire chargé de la gestion d'un marché.

Dans l'attente de l'évaluation précise de l'impact final de la crise sanitaire et du montant de l'indemnisation sur les délégations des marchés aux puces, le Conseil de Paris a approuvé, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, le versement d'une provision sur indemnités sur la base de 85 % du montant des droits de place sur 4 mois, soit pour le marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt 140 k€, pour le marché aux puces de la Porte de Vanves 100 k€ et pour le marché aux puces de la porte de Montreuil 272 k€.

Par ailleurs, en raison de l'interdiction d'exercer pour les commerces non alimentaires sur les marchés parisiens à compter du 30 octobre 2020 jusqu'au 27 novembre 2020, une délibération a été présentée au Conseil de Paris du mois de décembre 2020 (2020 DAE 322) afin d'exonérer les commerçants concernés du paiement des droits de place pour cette période. Cette perte de recettes, qui déséquilibre à nouveau les contrats de délégation de service public, sera analysée dans le cadre de l'indemnité finale à verser aux délégataires.

Des avenants ont été signés pour chaque marché aux puces.

Concernant le marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt,

- Avenant n° 1, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.
- Avenant n°2, pris en application de la délibération 2020 DAE 295 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du marché du 15 mars au 11 mai 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.

Concernant le marché aux puces de la Porte de Vanves,

- Avenant n° 1, du 22 octobre 2019, modifiant le périmètre de la DSP, pour adapter le marché notamment aux modifications de stationnement induites par l'installation des pistes cyclables ;
- Avenant n° 2, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.
- Avenant n° 3, pris en application de la délibération 2020 DAE 295 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du marché du 15 mars au 11 mai 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.

Concernant le marché aux puces de la Porte de Montreuil,

- Avenant n° 1, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.
- Avenant n° 2, pris en application de la délibération 2020 DAE 295 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du marché du 15 mars au 11 mai 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.

De nouveaux avenants sur ces trois contrats seront pris, d'une part en application de la délibération 2021 DAE 58, présentée au Conseil de Paris d'octobre 2021, relative à l'exonération de redevance pour la période de fermeture des marchés du 30 octobre au 27 novembre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19, d'autre part en application d'une délibération relative à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du week-end du 20 mars 2021 et du 4 avril au 18 mai 2021.

Par ailleurs, les études préalables ont été initiées en 2020 pour le renouvellement de la DSP du marché aux puces de la Porte de Vanves.

MARCHES DE LA CREATION

Présentation de la délégation de service public

Les marchés de la création constituent une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Square aux artistes du marché aux puces de la Porte de Vanves, le Carré aux artistes de la place du Tertre et le belvédère aux artistes Willy Ronis, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Les marchés permettent à des artistes d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruits de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14^{ème} arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11^{ème} arrondissement a été créé en 2004 et se tient le samedi.

Ces deux marchés sont gérés dans la cadre d'une **délégation de service public** confiée, depuis le **1^{er} mars 2018**, à la société **E.G.S.** pour une durée de **5 ans**.

Le gestionnaire assure la gestion, l'entretien et l'organisation des marchés, il place les exposants, délivre les cartes, s'assure de la bonne tenue du marché. Il reçoit les dossiers de candidature de nouveaux exposants et les présente à la Ville. Il veille à l'application des dispositions réglementaires qui s'imposent aux artistes. Il organise la politique d'animation et de promotion des marchés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des artistes. Pour l'année 2020, le chiffre d'affaires se répartit entre 2 460 € pour le marché Bastille et 28 123 € pour le marché Edgar Quinet, soit un **chiffre d'affaires global de 30 593 €**, en baisse sensible par rapport à 2019. Cette évolution s'explique principalement par les deux périodes de fermeture dues à la crise sanitaire.

Le résultat net de la délégation est de **-27 354 €**, aggravé par rapport à 2019.

Les marchés de la création ont été fermés à deux reprises en 2020 du fait de la crise sanitaire, du 15 mars au 11 mai 2020 et du 30 octobre au 27 novembre 2020. Les exposants ont été exonérés de six mois de droits de place au titre de la première période de fermeture et d'un mois pour la deuxième période de fermeture. Les recettes 2020 ont donc été fortement impactées ainsi que le résultat net.

Le délégataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance complémentaire d'intéressement sur le chiffre d'affaires. En 2020, la **redevance** forfaitaire totale s'est élevée à 34 120 € et la redevance complémentaire à 3 058 €.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	30,6 k€	102,1 k€
Redevance	37,2 k€	50,1 k€
Résultat net de la délégation	-27,4 k€	-13,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En 2020, le nombre d'artistes abonnés était de 63 et 164 artistes volants présents sur les deux marchés. L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (environ 60 % des exposants).

Les effets des nouvelles dispositions réglementaires (notamment l'obligation d'assiduité) et les nouveaux tarifs de droit de place, en application depuis le 1^{er} janvier 2017, qui ont un temps incité certains exposants réguliers à s'abonner (sur le marché Edgar Quinet) et les nouveaux artistes retenus en commission à venir plus régulièrement après la période probatoire également mise en place, n'ont pas perduré. L'activité du marché Bastille a continué à baisser sensiblement.

Le contexte sanitaire lié au Covid-19 a accentué l'équilibre précaire de cette délégation, la fréquentation de ces lieux ayant été très affaiblie par l'absence de tourisme et la fermeture du secteur hôtellerie-restauration, notamment sur le marché Edgar Quinet, habituellement très fréquenté, notamment par des touristes ou par une clientèle d'habituels français et étrangers.

Les conditions d'exploitation du marché Bastille, qui empêchent son développement (manque de visibilité du marché ; difficultés de stationnement impactant négativement la fréquentation, manifestations importantes qui peuvent entraîner des annulations de tenue pour des raisons de sécurité) n'ont pu évoluer. Ce marché n'attire ainsi plus vraiment les exposants ni la clientèle.

Service fourni : Sur les deux marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

En matière de promotion des marchés, les actions publicitaires ont été suspendues une partie de l'année (flyer, encarts dans la presse spécialisée, cartes « visite passion » dans des lieux touristiques et les bateaux mouches) du fait de la fermeture des établissements du réseau hôtelier et de l'absence de tourisme.

c) Politique tarifaire

Les tarifs, revalorisés par application de la délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 (applicables au 1^{er} janvier 2017), connaissent chaque année une augmentation de 2 %.

Au 1^{er} janvier 2020, ils sont de 6,53 € HT par jour de tenue par mètre linéaire pour les artistes volants et de 4,89 € HT par mètre linéaire pour les artistes abonnés.

d) Évènements marquants 2020

Les périodes de fermeture des marchés non alimentaires du 15 mars au 11 mai 2020 puis du 30 octobre au 27 novembre pour les marchés de la Création ont eu un fort impact sur l'activité des exposants ; l'absence prolongée des touristes français et étrangers a eu par ailleurs des conséquences négatives sur la fréquentation des marchés de la Création, qui n'ont pu retrouver leur clientèle d'avant la crise.

Dans le cadre du plan de soutien en faveur des acteurs économiques, associatifs et culturels approuvé par le Conseil de Paris, une exonération de six mois des droits de place a été accordée à l'ensemble des commerçants et exposants des marchés parisiens (du 15 mars au 14 septembre 2020). Les gestionnaires de ces marchés ont ainsi subi une importante perte de recettes, déséquilibrant les comptes d'exploitation des contrats pour l'année 2020. Un dialogue a été ouvert avec la société E.G.S., comme avec chaque délégataire chargé de la gestion d'un marché. Dans l'attente de l'évaluation précise de l'impact final de la crise sanitaire et du montant de l'indemnisation sur la délégation des marchés de la Création, le Conseil de Paris a approuvé, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, le versement d'une provision sur indemnités sur la base de 85 % du montant des droits de place sur 4 mois soit, pour les marchés de la Création, de 30 k€.

Par ailleurs, à la suite de l'interdiction d'exercer pour les commerces non alimentaires sur les marchés parisiens à compter du 30 octobre 2020 jusqu'au 27 novembre 2020, une délibération a été présentée au Conseil de Paris du mois de décembre 2020 (2020 DAE 322) afin d'exonérer les commerçants et exposants concernés du paiement des droits de place pour cette période. Cette perte de recettes, qui déséquilibre à nouveau le contrat de délégation de service public, sera analysée dans le cadre de l'indemnité finale à verser au délégataire.

Concernant les marchés de la Création, trois avenants ont été signés :

- Avenant n° 1, en application de la délibération 2019 DAE 65 d'exonération partielle de la redevance au titre de 2019 suite à une réquisition manifestation gilets jaunes ;
- Avenant n° 2, pris en application de la délibération 2020 DAE 141 des 23 et 24 juillet 2020, relatif à l'avance sur indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19 ;
- Avenant n° 3, pris en application de la délibération 2020 DAE 295 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relatif à l'exonération de redevance pour la période de fermeture des marchés du 15 mars au 11 mai 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19.

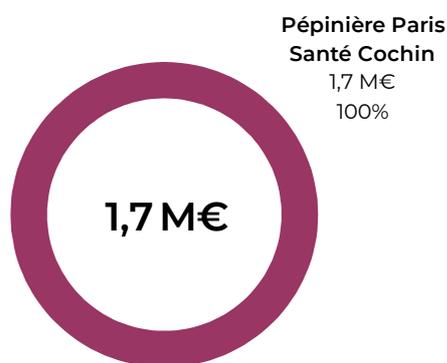
De nouveaux avenants sur ce contrat seront pris, d'une part en application de la délibération 2021 DAE 58, présentée au Conseil de Paris d'octobre 2021, relative à l'exonération de redevance pour la période de fermeture des marchés du 31 octobre au 27 novembre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19, d'autre part en application d'une délibération relative à l'exonération de redevance pour la période de fermeture du week-end du 20 mars 2021 et du 24 avril au 18 mai 2021.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

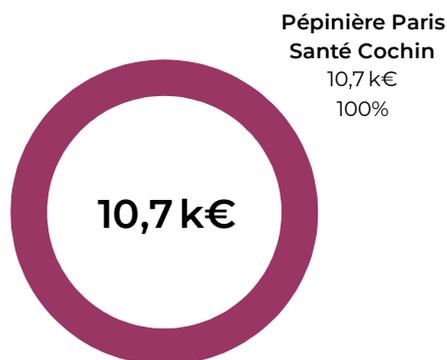
Ce secteur regroupe une DSP conclue avec la RIVP pour la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises (PHE) dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension ainsi qu'un contrat de concession de services pour la revitalisation artisanale et commerciale.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	1,7 M€	1,5 M€
Redevance	10,7k€	10,4 k€

Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Répartition de la redevance en 2020



Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette **délégation de service public**, conclue le **18 juillet 2014** avec la **RIVP** pour une **durée de 39 ans**, consiste en la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension.

Cette pépinière est située dans l'enceinte de l'hôpital COCHIN, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques (14^{ème}), sur une emprise foncière mise à disposition de la Ville de Paris par l'AP-HP. Elle est composée d'un premier bâtiment, mis en service en 2007, comprenant 15 lots, d'une surface comprise entre 93 et 245 m², et de son extension, mise en service en 2017, comprenant 41 lots dont 12 lots bureaux, 4 L2 et 1 L3, d'une surface comprise entre 22 m² et 222 m². Le site comporte également 27 emplacements de stationnement.

La pépinière est prévue pour accueillir des jeunes entreprises exerçant dans le secteur de la santé. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables. L'animation de la pépinière a été confiée par la RIVP à l'association « Paris Biotech Santé » (PBS), incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, au titre d'une convention de service signée le 1er octobre 2017.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2020, il s'élève à **1 679,6 k€**, en hausse par rapport à 2019 (1 342,9 k€). Le nombre d'entreprises accueillies (25) porte désormais le taux d'occupation à 100 %.

Le **résultat d'exploitation** de la délégation est de **324,1 k€** (81,1 k€ en 2019). Le retour à l'équilibre se poursuit et s'amplifie depuis 2019 malgré les hausses sensibles des autres charges externes, le doublement des autres charges de gestion courante et le coût de l'électricité. Certains postes, comme les travaux et l'entretien, sont en baisse. Le chiffre d'affaires de la délégation est plus élevé qu'en 2019 du fait du taux de remplissage atteint et d'une très forte reprise sur amortissements et provisions (232 432 € contre seulement 13 027€ en 2019).

Le délégataire verse **une redevance** forfaitaire annuelle, éventuellement complétée par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint, ce qui n'a pas été le cas en 2020

	2020	2019
Chiffre d'affaires	1 679,6 k€	1 342,9 k€
Redevance	10,7 k€	10,4 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	324,1 k€	81,1 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est limitée à 2 ans, renouvelable pour 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 4 ans.

Taux d'occupation en 2020 : Au 31 décembre 2020, 25 sociétés occupaient 61 lots pour une surface totale louée de 4 039, 80 m² et un taux d'occupation de 100 % (19 pour les lots « pépinière » et 6 pour

les lots « hôtel d'entreprises »). Sept nouvelles sociétés se sont installées dans les lots « pépinière » et cinq en sont parties.

Suivi du fonctionnement : L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques et entretien notamment) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, et mise en place d'outils de gestion).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière. Un jury de sélection s'est réuni en avril 2020 pour procéder à l'audition et au classement des 22 dossiers recueillis suite à l'appel à candidatures lancé par « Paris Biotech Santé » pour l'attribution de 5 lots disponibles pour l'année 2020 (en tout : 544,4 m²).

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V. Il se réunit une fois par an sur convocation du délégataire.

c) Politique tarifaire

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit une redevance d'occupation, dont les tarifs appliqués en 2020 sont les suivants :

Redevance + charges (valeur 3^{ème} trimestre 2013) : tarifs progressifs (de la 1^{ère} année à la 3^{ème} année) et différenciés (pépinière/hôtel d'entreprises) :

- Pépinière (HT/an/m²) : 285 € (1^{ère} année), 340 € (2^e année) et 400 € (3^e année) : tarifs inchangés par rapport à 2019 ;
- Hôtel d'entreprises (HT/an/m²) : 430 € (1^{ère} année), 485 € (2^e année) et 570 € (3^e année) : tarifs inchangés par rapport à 2019 ;
- Parking : 85 € HT/ place / mois (valeur 3^{ème} trimestre 2013) : tarif inchangé par rapport à 2019.

Compte tenu des difficultés rencontrées en période de crise sanitaire, le délégataire a mis en place un plan de soutien qui a permis à 7 sociétés de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 3 mois d'exonération de redevance (montant total de franchise accordé : 114 192 € TTC). Aucun dépôt de bilan de société n'a été constaté pour cet exercice.

d) Événements marquants 2020

L'extension de la pépinière étant achevée depuis 2017, la RIVP a poursuivi l'aménagement des espaces de convivialité, la décoration des parties communes et a finalisé les travaux permettant la certification du L3.

L'attractivité de la pépinière reste forte puisque le taux d'occupation a atteint les 100 %.

Le nombre de candidatures excède la capacité locative totale (46 demandes de surfaces en 2020 pour 5 380 m² alors que la pépinière héberge actuellement 25 entreprises pour une surface locative totale de 4 039,80 m²).

11 sociétés en place ont manifesté le besoin de surfaces supplémentaires pour s'agrandir et poursuivre leur développement.

Malgré le contexte sanitaire, l'équipe de PBS a poursuivi l'organisation d'ateliers pour mieux former les porteurs de projets à la création d'entreprises et a participé au programme « Start up à l'École », porté par Agoranov en partenariat avec RETIS.

CONTRAT DE REVITALISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE

Présentation du contrat

Paris est la première ville française en nombre de commerces par habitant et l'une des villes les plus commerçantes à l'échelle européenne. Cependant, face aux mutations technologiques, industrielles ou environnementales que traverse le commerce, les commerçants et artisans de proximité sont plus fragilisés que les grands opérateurs économiques. C'est pourquoi la Ville de Paris a mis en place un ensemble de dispositifs qui visent à préserver, soutenir mais aussi réguler le commerce et l'artisanat de proximité de la capitale.

Ainsi, dans des zones marquées par une certaine fragilité commerciale la Ville de Paris a mis en place à compter de 2004 les dispositifs Vital'Quartier 1 (2004 à 2015) et Vital'Quartier 2 (2008 à 2021). Ces opérations d'envergure ont permis de maintenir et développer le commerce de proximité dans 10 arrondissements (1er, 2e, 3e, 5e, 6e, 10e, 11e, 12e, 17e et 20e) touchés par la vacance prolongée de locaux commerciaux et la dégradation voire la disparition des commerces.

La Ville de Paris a souhaité poursuivre et amplifier son action par la mise en œuvre d'un Contrat de revitalisation artisanale et commerciale. A la suite d'une mise en concurrence, le contrat de concession de services Paris'Commerces du 2 mai 2017 a été conclu avec la **Semaest** (partenaire de la Ville sur les dispositifs Vital'Quartier), pour une durée de **12 ans**. Il permet de donner un cadre et des moyens d'intervention au concessionnaire pour acquérir et préempter des locaux commerciaux situés dans les 12 secteurs prioritaires identifiés au contrat (secteurs fortement touchés par la vacance, la mono-activité ou l'absence de commerce de proximité). Le concessionnaire envisage ainsi de maîtriser plus de 200 locaux, qu'il louera à des commerçants et artisans de proximité. Le concessionnaire assure la rénovation des locaux puis le portage et la valorisation des activités commerciales (commercialisation, gestion locative, accompagnement des commerçants, animation...).

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Dans le cadre de ce contrat, la Ville verse à l'opérateur sélectionné des avances remboursables (31,45 M€ au total sur la durée du contrat) pour acheter les murs de locaux afin principalement d'installer des commerçants/artisans/services de proximité.

La Ville verse également une participation devant couvrir partiellement les coûts des obligations d'intérêt général, correspondant aux missions suivantes :

- Fixation des loyers conformément aux grilles tarifaires correspondant à un montant compatible avec la rentabilité des activités listées et conforme à la nouvelle économie de proximité ;
- Réalisation de travaux allant au-delà des strictes obligations réglementaires d'un bailleur privé ;
- Accompagnement spécifique des commerçants et artisans visant à développer leur activité, animer le quartier et développer le lien intergénérationnel.

Une subvention est versée par la Ville pour financer cette mission, elle s'élève à 5,55 M€ sur la durée du contrat.

La Semaest a réalisé depuis le début du contrat l'acquisition de 32 locaux dont 2 en cours de signature. Ces acquisitions représentent un total de près de 2 150 m², avec un budget acquisitions de plus de 10,5 M €.

La Semaest a également signé des protocoles avec les acquéreurs de 78 locaux, afin que ces derniers s'engagent à l'occupation de leurs locaux par des activités en conformité avec la mission du contrat Paris'Commerces. Ces 78 locaux représentent environ 4 292 m², avec des activités telles que : boucherie, pâtisserie, horlogerie...

La Semaest maîtrise donc dorénavant 110 locaux, occupés par 18 locataires, pour un total de 6 500 mètres carrés.

b) Évènements marquants 2020

Dans le contexte particulier lié à la crise sanitaire, des avancées ont tout de même pu être mises en œuvre :

- 5 locaux acquis
- 3 baux commerciaux signés, et 3 baux dérogatoires pour le Testeur situé 67 rue Sedaine (11^e)

La crise sanitaire liée au COVID 19 a eu un impact sur le volume d'acquisition par rapport au prévisionnel du contrat. Il a été en effet observé une chute du volume des mutations, sans baisse des prix du marché. Les arrondissements périphériques, sur lesquels se situent la majorité des périmètres du CRC, ont été néanmoins moins impactés par la crise que les arrondissements centraux.

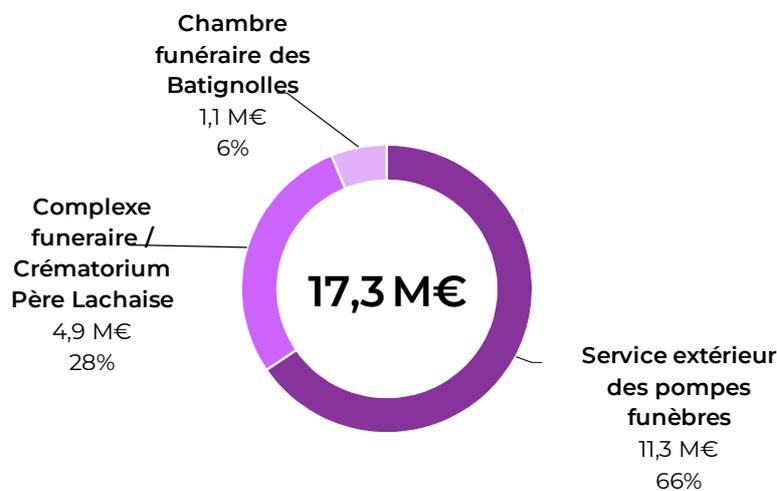
SERVICES FUNERAIRES

Dans ce secteur ouvert à la concurrence, la Ville de Paris intervient à travers **trois services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres, la création d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens** et le **funérarium des Batignolles**. Il est à noter que deux de ces délégations (crématorium et service extérieur) sont confiées à la **SAEMPF** (Société anonyme d'économie mixte locale des pompes funèbres de la Ville de Paris).

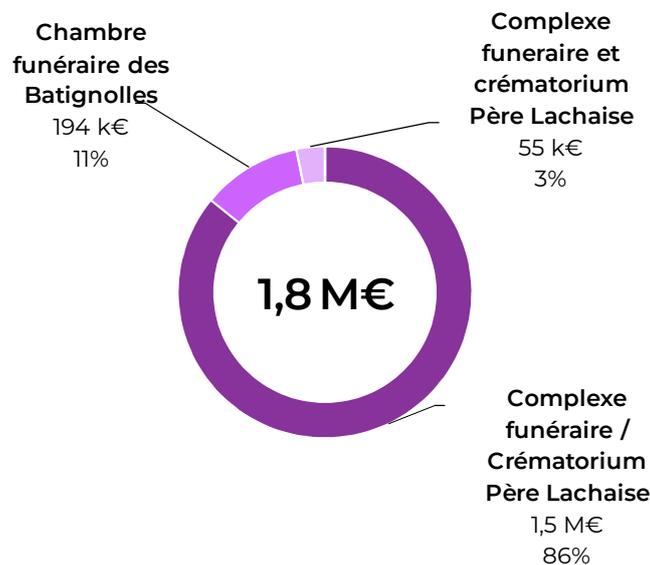
	2020	2019
Chiffre d'affaires	17,3 M€	15,7 M€
Redevance	1,8 M€	1,6 M€
Participation de la Ville de Paris*	73,3 k€	63,2 k€

* Service extérieur des pompes funèbres uniquement

Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Répartition de la redevance en 2020



Présentation de la délégation de service public

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur¹ » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » (SEPF) détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement (quelle que soit leur forme juridique) obtenir une habilitation délivrée par les préfetures (à Paris par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un professionnel, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres.

La précédente délégation de service public s'est achevée le 30 novembre 2019. Une nouvelle **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans** à compter du **1^{er} décembre 2019**, a été conclue avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** pour l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hormis les activités précitées, le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires (la marbrerie par exemple). La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2020 constitue le premier exercice complet de la nouvelle DSP.

Le **chiffre d'affaires** de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué du chiffre d'affaires lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **11,34 M€** pour l'année 2020 (il était de 10,27 M€ en 2019).

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu en cas de situations de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2020 une **compensation financière** de **73,3 k€**.

Le **résultat net** de la délégation est de **0,37 M€** en 2020, contre 1,31 M€ en 2019. Cette diminution s'explique par l'inscription, en 2019, de produits exceptionnels (de l'ordre de 1,5 M€) correspondant aux indemnités de fin de contrat pour la DSP SEPF 2011-2019. Le résultat de 0,37 k€ correspond à l'exécution d'une année normale si on le compare avec le résultat de l'année 2018 (ancienne DSP), qui était de 0,36 M€.

Le délégataire verse une **redevance** variable de 0,45 % hors taxes assise sur le chiffre d'affaires hors taxes assortie d'une redevance minimale garantie de 50 000 € HT (base année 1). Pour l'année 2020, la redevance d'élève à **55 k€** contre 68,2 k€ en 2019.

¹ Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	11,3 M€	10,3 M€
Redevance	55 k€	68,2 k€
Participations de la Ville de Paris	73,3 k€	63,2 k€
Résultat net de l'activité	0,37 M€	1,3 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2020, le délégataire a réalisé 3 558 convois (hors indigents) soit 19,7 % des convois parisiens, (contre 3 247 en 2019 soit 18,8 % du marché). Le délégataire demeure un opérateur de référence, se positionnant parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre à ses engagements contractuels, le délégataire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), et d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et, enfin, aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres) de ces mêmes institutions.

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire s'efforce d'améliorer les prestations offertes (prestations développement durable, devis rapatriement).

En lien avec le développement d'un carré écologique au cimetière d'Ivry s/Seine, la SAEMPF a développé une offre d'obsèques éco-responsable (corbillard électrique, cercueil issu de forêts durablement gérées, capiton créé et fabriqué en France)

La SAEMPF renforce sa communication autour de la marque SFVP et la commercialisation de ses produits. En plus de la communication dite classique, le délégataire développe son site internet (servicesfuneraires.fr) autour de 4 grands axes :

- Un site positionné comme référent en matière d'information juste délivrée aux usagers ;
- Un site de vente en ligne de fleurs ;
- Un appui au développement commercial de la marque « Services Funéraires – Ville de Paris » ;
- La mise à disposition d'un compte personnel pour toutes les familles (3 grands pôles : faire connaître les obsèques aux proches, personnaliser la cérémonie, gérer les démarches obsèques).

Il convient de noter que le délégataire a diligenté une étude menée par un organisme indépendant extérieur à l'entreprise afin de situer son positionnement en matière de qualité des services sur le marché parisien. A la question « Recommanderiez-vous SFVP à vos proches », 98 % des personnes interrogées ont répondu favorablement. Et 90,4 % des sondés trouvent que les prestations sont d'un bon rapport qualité/prix.

Certification ISO 9001 et 14001

La garantie de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, se traduisant notamment par la mise en place d'un « projet partagé » par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, intégrant notamment la charte éthique et les questionnaires qualité existant antérieurement.

Le renouvellement de cette certification a été obtenu au premier trimestre 2020 pour 3 ans avec pour objectif de l'étendre à l'ensemble des activités du délégataire, en intégrant une nouvelle activité : la commercialisation directe de marbrerie.

Par ailleurs, le délégataire a aussi obtenu sa certification ISO 14001 au premier semestre 2020.

Au titre du respect de l'environnement, le délégataire continue le renouvellement de sa flotte de véhicules par des véhicules propres, il a entamé une réflexion sur des caveaux écologiques et sur le développement d'une gamme de produits de nettoyage écologiques.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans le périmètre de celle-ci sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services, de l'exploitant comme des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'utilisateur d'évaluer les services rendus.

En 2020, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 34,58 %. 98 % des familles ayant répondu aux questionnaires de qualité recommanderaient les services de SFVP à un proche (le taux de remarques était de 0,93 %).

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les Parisiens ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

d) Événements marquants 2020

Activité

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Malgré les conditions extrêmes liées à une mortalité exceptionnelle et les risques sanitaires, la SAEMPF a assuré la continuité du service public.

Lors de la première vague de mars-avril, 450 mises en bières immédiates et transferts de défunt ont été réalisés, contre une vingtaine habituellement.

Le personnel de la SAEMPF a été doté pendant toute la crise, sans rupture, des équipements nécessaires (masques FFP1 et FFP2, housses, cotes de protection, gants etc...). La SAEMPF au titre de ses missions de service public disposait d'un stock tampon important et avait renouvelé en masse ses approvisionnements dès les premières informations sur l'apparition du virus.

Les organisations de travail ont été adaptées pour faire face à une activité exceptionnelle. Les charges ont été impactées de manière importante sur différents postes tels que la masse salariale (primes, heures supplémentaires, ...), les achats d'équipements de protection individuelle, les coûts de location de véhicules supplémentaires, les coûts informatiques (plateforme, assistance les weekends, ...).

2020 a marqué la mise en circulation pour la première fois à Paris d'un corbillard électrique. Cet investissement a été réalisé conformément aux engagements de la délégation.

En 2020, la SAEMPF a obtenu le label international GEEIS en matière d'égalité et de non-discrimination. Le score d'index d'égalité est de 99/100, ce qui démontre une politique de la direction en matière d'égalité Homme/Femme.

Missions de service public

Dans le cadre des missions de service public prévues au contrat de DSP, le délégataire a maintenu les moyens matériels et humains permettant d'intervenir en cas de crise ou pré-crise. Son intervention a été requise, comme prévu contractuellement, pour l'organisation d'obsèques de personnes décédées dans des conditions particulières. Pour mémoire, le délégataire était ainsi intervenu lors des attentats de janvier et de novembre 2015 afin de réaliser le transport des défunts, dans des conditions particulièrement contraintes en termes de délais et s'agissant des nécessités liées à la conduite d'enquêtes criminelles.

Le délégataire a maintenu sa participation à l'élaboration des plans de prévention « pandémie grippale » relevant du Préfet et a développé dans l'entreprise un plan de continuité d'activité. Il a aussi participé aux réunions de la zone de défense lors de la crise sanitaire.

Le délégataire, dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation, maintient ses actions de présentation des mesures de prises en charge sociale auprès de différentes administrations d'État, des collectivités publiques parisiennes ou franciliennes ainsi que diverses institutions privées, par exemple, les travailleurs sociaux des centres d'action sociale (CAS), l'AP-HP et certaines associations reconnues d'utilité publique.

PARC FUNÉRAIRE ET EXPLOITATION DES CREMATORIUMS PARISIENS

Présentation de la délégation de service public

Les évolutions sociétales observées depuis plusieurs années se caractérisent par une demande accrue de crémations, des besoins en lieux de cérémonie et jardins cinéraires. Sur les dix dernières années, le nombre de crémations a augmenté en moyenne de 2,3 % par an sur la partie centrale de l'agglomération parisienne (Paris et petite couronne) et de 3,6 % par an sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Pour répondre à ces évolutions, la Ville a décidé, en plus du crématorium du Père Lachaise, de créer un Parc funéraire parisien qui sera situé dans le 19^{ème} arrondissement (rue du Chemin de Fer, sur la partie Ouest du square de la Porte de la Villette) où les familles trouveront sur le même site un ensemble d'équipements dédiés au funéraire.

Par délibération des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 le Conseil de Paris a autorisé la Maire à signer la **délégation de service public** portant sur la conception et la construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires avec la **Société des Crématoriums de France (SCF)**. La convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de **30 ans**. Elle a pris effet le **1^{er} septembre 2019** et s'achèvera le 31 août 2049.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris.

Par ailleurs, il est chargé de concevoir, financer et réaliser des investissements comprenant un parc funéraire de grande qualité architecturale, paysagère, environnementale offrant un service de qualité aux usagers (situé rue du Chemin de Fer à Paris 19^{ème}). Cet équipement comprendra un crématorium (2 à 4 fours au fur et à mesure des besoins avec 4 fours à terme), un columbarium, un espace de dispersion, des salons et salles mis à disposition des familles, des espaces de convivialité, une chambre funéraire avec salon de présentation et un parking en sous-sol d'environ 60 places de stationnement pour les besoins de l'équipement.

Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation du crématorium du Père Lachaise, destiné à améliorer l'accueil des familles. Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé actuellement sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France, inscrit aux monuments historiques depuis 1995 (il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques). Il comprend notamment un bâtiment ERP (classé), dans lequel ont été aménagées des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser et financer des investissements ultérieurs ayant pour objet l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance et de gros entretien renouvellement ainsi que les investissements nécessaires au renouvellement et maintien en condition des équipements, des bâtiments et les investissements nécessaires à la mise aux normes de tous les biens concédés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2020 constitue le premier exercice complet de la nouvelle DSP Parc Funéraire et crématorium du Père Lachaise.

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué du chiffre d'affaires lié aux opérations de crémations proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de

cérémonies personnalisées par exemple). Le **chiffre d'affaires** est de **4,9 M€** contre 4,46 M€ en 2019 (dont 2,96 M€ correspondant à l'ancienne DSP et 1,5 M€ correspondant à la nouvelle DSP). Le chiffre d'affaires est en augmentation du fait de la crise COVID (plus de 1 000 crémations supplémentaires).

La **redevance** est composée d'une redevance variable correspondant à 30% du chiffre d'affaires hors taxe de l'ensemble des activités réalisées sur le périmètre de la DSP assortie d'une redevance minimum garantie de 1,5 M€ par an qui sera augmentée de 25 K€ à partir de l'ouverture du Parc Funéraire. La redevance s'élève pour l'année 2020 à **1,515 M€**.

Le **résultat net** de la délégation est de **475 k€** contre 505,2 k€ en 2019 (dont 338,5 k€ pour la DSP 2015-2019 et 166,7 k€ pour la DSP 2019-2049).

	2020	2019
Chiffre d'affaires	4,9 M€	2,96 M€ + 1,5 M€ soit 4,46 M€ au total
Redevance	1,515 M€	833 k€ + 505 k€ soit 1,338 M€ au total
Résultat net de la délégation	475 k€	338,5 k€ + 166,7 k€ soit 505,2 k€ au total

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de la crémation à Paris

A la suite de la crise du COVID, le nombre de crémations en 2020 a subi une forte augmentation. Il s'est établi à 7074 contre 6 057 crémations en 2019.

Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, la SCF organise une « cérémonie collective annuelle du souvenir ».

La crise sanitaire de 2020 a imposé des restrictions fortes sur l'organisation des cérémonies et la journée du souvenir du 1^{er} novembre s'est déclinée en :

- 4 cérémonies mémorielles qui ont été organisées le 1^{er} novembre dans la salle de la Coupole. Une jauge à 50% de la capacité d'accueil a été mise en place ainsi que toutes les procédures sanitaires : masques, distanciation sociale et gel hydroalcoolique. Environ 150 personnes ont assisté à ces différents temps de mémoire .
- Un mur éphémère a été réalisé avec le nom des défunts accueillis au sein du crématorium entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020, soit environ 7.000 défunts ;
- Deux barnums ont été installés sur le parvis du crématorium, abritant chacun un système de retransmission audio et vidéo des cérémonies à l'extérieur en cas d'atteinte de la jauge maximum en intérieur. Les cérémonies (textes, musiques, photos et mise en scène) ont été élaborées par les maîtres de cérémonie du crématorium et retransmises en direct sur internet.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

Chaque mois, toutes les familles accueillies au sein du crématorium du Père Lachaise reçoivent via SMS ou mail une enquête destinée à mesurer leur degré de satisfaction selon des critères préétablis par la Direction Qualité (projet mis en place début 2020).

La crise sanitaire a ralenti le lancement des questionnaires digitalisés auprès des familles. En effet, les mesures sanitaires mises en place ont empêché les familles de se recueillir dans les conditions normales (jauges réduites, arrêt des cérémonies, etc.). En conséquence, le délégataire a fait le choix

de ne pas solliciter les familles pendant cette période difficile. Les premiers questionnaires n'ont été envoyés qu'en juillet 2020. Le délégataire a obtenu une note globale de 4,5/5 aux enquêtes de satisfaction avec un retour de 73 réponses. 4 réclamations ont été adressées au crématorium du Père Lachaise en 2020.

Certification ISO 9001 et 14001

A la suite de la crise sanitaire l'obtention des certifications ISO 9001 et ISO 14001 par le délégataire a été repoussée à l'année 2021, tout en restant dans les conditions calendaires inscrites dans le contrat.

c) Politique tarifaire

Lors du renouvellement de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles). En 2020, le tarif de la crémation adulte appliqué par SCF est de 584 € TTC contre 579 € TTC en 2019.

d) Événements marquants 2020

La crise sanitaire a entraîné une surmortalité de +15% en Ile-de-France.

Le crématorium du Père-Lachaise a été très touché par la pandémie avec des pics d'activité ayant dépassé les +100% en avril 2020 (plus de 1.000 crémations réalisées en un seul mois contre 500 habituellement).

Bien que les cérémonies en intérieur aient été interdites pour des raisons sanitaires, le délégataire a organisé à la demande de la Ville dès le 24 mars des moments de recueillement pour les familles des défunts sous les arcades du columbarium avec une jauge de 5 personnes. Dès le 20 avril cette jauge a été revue à la hausse avec des moments de recueillement à 20 personnes en extérieur.

La reprise des cérémonies en intérieur s'est faite dès le 15 mai en suivant un protocole sanitaire strict.

Dans le cadre du projet de Parc Funéraire, SCF a présenté un projet de CERFA étude au cas par cas à l'autorité environnementale en avril 2020 et a été exonérée de l'étude d'impact environnementale en juillet 2020.

Le délégataire a poursuivi ses études pour affiner son projet de bâtiment tout en tenant compte des contraintes du terrain.

Présentation de la délégation de service public

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L.361-35 du code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du **contrat de délégation de service public** conclu le **15 juin 1992** pour une durée de **30 ans** avec la **société G2F** (Groupement Funéraire Francilien – appellation 2017 du Groupe). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition en 1992 du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17e) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse à compter de 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre - 17e). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Par délibération en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019, le Conseil de Paris a autorisé la Marie de Paris à signer avec G2F un avenant, dit avenant n°3, au contrat de concession portant sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles qui prévoit le versement d'une redevance à la Ville par le concessionnaire, la contractualisation d'un programme de travaux, l'élaboration d'un rapport annuel d'activité plus complet, ainsi que la mise en place d'un Comité de suivi de la concession. Le contrat de concession se termine fin février 2024.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **1 076 k€** pour l'année 2020, contre 1,003 k€ en 2019. Cette évolution s'explique par une augmentation du nombre d'admissions par rapport à 2019 (1 885 contre 1 823 en 2019) et un nombre de jours d'occupation des cases plus important (6 951 contre 6 776 en 2019).

La **redevance**, est de **194 k€** contre 186 k€ en 2019.

Le **résultat net** de la concession est de **200 k€** contre 160,4 k€ en 2019, en hausse par rapport à 2019 du fait de l'augmentation d'activité en partie liée à la crise COVID.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	1 076 k€	1 003 k€
Redevance	193,9 k€	185,8 k€
Résultat net de la délégation	199,8 k€	160,4 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

Au cours de l'exercice 2020, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré **1 885** admissions de corps, contre 1 823 lors de l'exercice 2019, soit une augmentation de l'activité de 3,40 %.

Le taux d'occupation des cases réfrigérées est de 38,62 % contre 44,81 % en 2019. Malgré une augmentation du nombre de jours d'occupation, le taux d'occupation est en baisse à la suite de l'installation de 8 cases réfrigérées supplémentaires par le délégataire.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Les horaires: La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi, sans interruption de 8h00 à 18h00, et, samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels, permettant des visites aux défunts, l'organisation de cérémonies et, éventuellement, des toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites, soit par les opérateurs funéraires, soit par les familles mandatant ces professionnels pour assurer les démarches d'admission. À cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

L'information et le soutien aux familles: L'exploitant met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la réglementation, l'information du public doit être effective, notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.

L'exploitant a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. De même, une aumônerie se tient à l'écoute des familles.

L'amélioration de l'accueil: Dans le cadre du programme de travaux initié en 2019 et achevé en 2020, le concessionnaire a rénové les installations de la chambre funéraire que cela soit pour l'accueil des familles (accueil, salle de cérémonie, salons de présentations...) ou des professionnels (laboratoire de thanatopraxie, installation de 8 cases réfrigérées supplémentaires...).

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée : en 2019 : 187,87 € TTC, en 2020 : 191,14 € ;
- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée : en 2019 : 422,74 € TTC, en 2020 430,09 €.

d) Événements marquants 2020

L'activité 2020 a enregistré une augmentation de +3,40%, en lien avec la surmortalité consécutive à la crise sanitaire. Toutefois, sa hausse a été limitée par l'ouverture des dépositaires de Rungis et de Wissous qui ont été utilisés par un grand nombre d'opérateurs parisiens lors du premier confinement.

Lors des différentes vagues de l'épidémie, le délégataire a loué des containers réfrigérés pour pouvoir accueillir décemment les cercueils des défunts mis en bière immédiatement (mesure sanitaire imposée). Au plus fort de la première vague, les cercueils ont été stockés dans la salle de cérémonie.

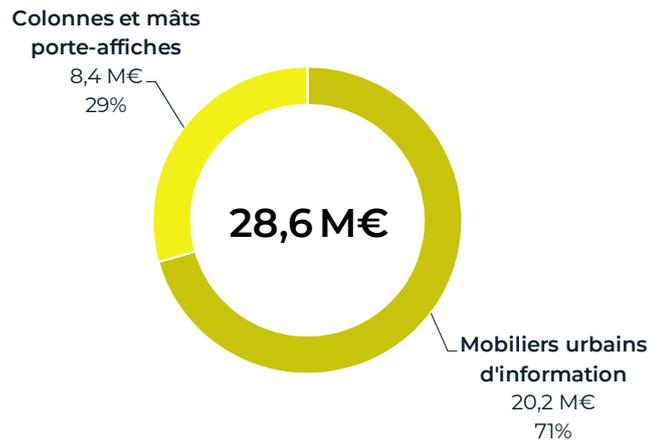
Dès le début de la crise, l'accueil des familles s'est fait sur rendez-vous et de manière à ce que les différentes familles ne se croisent pas entre elles. Des jauges ont été appliquées dans l'accueil des proches des défunts dans le respect des règles sanitaires.

PUBLICITE

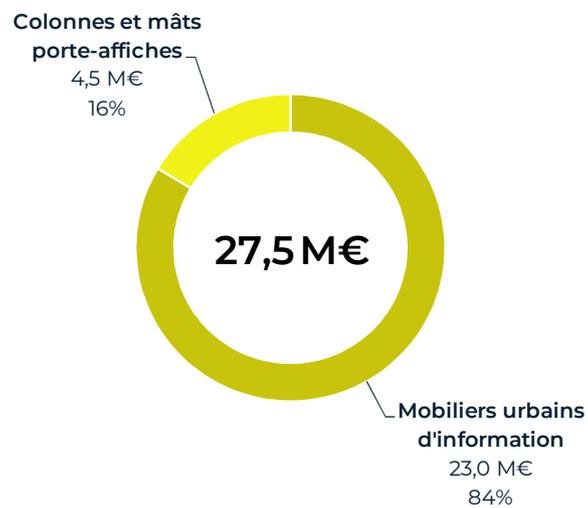
Ce secteur regroupe 2 concessions de services : une relative aux colonnes et mâts porte-affiches et une concession relative aux mobiliers urbains d'information.

	2020	2019
Chiffre d'affaires	28,6 M€	12,1 M€
Redevance	27,5 M€	8,0 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2020



Répartition de la redevance en 2020



COLONNES ET MATS PORTE-AFFICHES

Présentation du contrat

La **concession de services** pour la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et de mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives a été conclue le 19 février 2019 avec la **Société fermière des colonnes Morris (JCDecaux France)**.

Le concessionnaire a la charge de déployer et d'exploiter un parc de 1250 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- 550 colonnes Morris (inspirées du modèle historique iconique du paysage urbain parisien) dédiées aux annonces de spectacles, films, manifestations culturelles (dont 450 colonnes lumineuses et 100 colonnes « colle » avec des affiches collées) ;
- 700 mâts porte-affiches (design inédit avec un caisson déporté).

Le montant des investissements est estimé à 19,5M€ sur la durée du contrat.

Une tarification spécifique (tarifs préférentiels) est mise en place pour les 100 colonnes avec affiches collées, 150 lumineuses et 10 mâts dédiés au spectacle vivant.

Le contrat a une **durée de 8 ans** à compter de la pose du premier mobilier, qui est intervenue le **8 juillet 2019**. Il s'achèvera donc le 7 juillet 2027.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire. Toutefois, la Ville se réserve le droit de ne pas reprendre une partie du parc, dans la limite de 20%, soit 250 mobiliers.

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** s'est établi à **8,4 M€** en 2020, en forte baisse par rapport aux projections du fait de l'impact de la crise sanitaire.

Le concessionnaire verse une **redevance** variable à hauteur de 48,5% de son chiffre d'affaires annuel assortie d'un montant minimum garanti. Compte tenu des effets très importants de la crise sanitaire sur les annonceurs de son secteur d'activités (spectacles culturels, théâtres, cinémas...), le concessionnaire a bénéficié d'une exonération exceptionnelle de 6 mois de redevance et verser un montant de **4,5 M€**.

	2020	2019 ¹
Chiffre d'affaires	8,4 M€	3,5 M€
Redevance	4,5 M€	2,2 M€
Résultat net	-2,2 M€	-1,8 M€

b) Événements marquants 2020

L'exercice 2020 a permis de finaliser le déploiement du parc de mobiliers (reliquat d'une vingtaine de mobiliers). Il a surtout été durement marqué par la pandémie de Covid-19 qui a frappé le territoire français dès le mois de mars 2020. Les deux périodes de confinement ainsi que la mise en place de couvre-feux ont fortement limité les déplacements dans l'espace public. De plus, la crise sanitaire a entraîné la fermeture des salles de spectacles, des cinémas et des théâtres, principaux annonceurs communiquant sur les colonnes Morris et les mâts porte-affiches. L'activité de ce

¹ Chiffres 2019, sur une année de 6 mois correspondant à la période de déploiement du contrat.

contrat a donc été particulièrement perturbée et le chiffre d'affaires réalisé 2020 est très éloigné des prévisions initiales. Cette crise sans précédent a conduit la Ville de Paris a adopté un plan de soutien pour accompagner les concessionnaires face à la crise sanitaire. Ainsi pour la concession de services colonnes et mâts porte-affiches, la SFCM a pu bénéficier d'une exonération de six mois de la redevance minimum garantie due au titre de l'exercice 2020.

MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION

Présentation du contrat

La **concession de services** pour la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information (MUI) à caractère général ou local a été conclue le 17 mai 2019 avec la société **Street Channel (société dédiée filiale de Clear Channel France)**.

Le concessionnaire a la charge de déployer et exploiter un parc de 1 630 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- 1 280 mobiliers bas (sur pieds) raccordés au réseau d'éclairage public
- 350 mobiliers hauts (sur mâts) raccordés au réseau électrique de distribution publique (ENEDIS).

Chaque mobilier offre deux surfaces d'affichage de 2m² (une par côté) défilant (à l'exception de 200 mobiliers bas, comportant une face fixe équipée d'un plan de quartier). Il doit présenter a minima 50% d'informations municipales à caractère général ou local, le solde pouvant être dédié à de l'affichage publicitaire.

Le montant des investissements est estimé à 12,9 M€ sur la durée du contrat.

Le contrat a une **durée de 5 ans** à compter de la pose du premier mobilier qui est intervenue le **23 septembre 2019** et s'achèvera donc le 22 septembre 2024.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront la propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire. Toutefois, la Ville se réserve le droit de ne pas reprendre une partie du parc, dans la limite de 50% (soit 815 unités).

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** s'est établi à **20,2 M€** en 2020.

Le concessionnaire verse une redevance variable à hauteur de 70% de son chiffre d'affaires annuel et assortie d'un montant minimum garanti. Durant la période de déploiement (et dans la limite de 7 mois suivant la date d'installation du 1^{er} mobilier), le montant minimum garanti est ajusté au prorata du nombre de mobiliers effectivement installés. A la suite notamment des mesures adoptées dans le cadre du plan de soutien aux concessionnaires, le titulaire a versé une redevance de 23 M€ en 2020.

	2020	2019 ¹
Chiffre d'affaires	20,2 M€	8,6 M€
Redevance	23,0 M€	5,8 M€
Résultat net	-8,5 M€	-1,5 M€

¹ Chiffres 2019, exercice du 17 avril au 31 décembre 2019

b) Événements marquants 2020

L'exercice 2020 a été durement marqué par la pandémie de Covid-19 qui a frappé le territoire français dès le mois de mars 2020. Le contexte induit par la crise sanitaire, avec les confinements successifs, les différentes mesures de restrictions (fermetures administratives, couvre-feux, mises en place de jauge...) et les incertitudes sur l'évolution de la conjoncture économique, ont été très défavorable à l'activité du secteur de l'affichage extérieur. L'exploitation de ce contrat a donc été particulièrement perturbée et le chiffre d'affaires réalisé en 2020 est très éloigné des prévisions initiales. Cette crise sans précédent a conduit la Ville de Paris a adopté un plan de soutien pour accompagner les concessionnaires face à la crise sanitaire. Ainsi pour la concession de services des mobiliers urbains d'information, Street Channel a pu bénéficier d'une exonération de trois mois de la redevance minimum garantie due au titre de l'exercice 2020. Il faut également souligner que ces mobiliers, vecteurs essentiels de la communication municipale, ont activement contribué à la lutte contre la pandémie à travers les nombreuses campagnes d'affichage promouvant l'application des gestes barrières.

LISTE DES CONTRATS AU 31 DECEMBRE 2020

ENERGIE							
Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIB. D'ENERGIE FRIGORIFIQUE	DSP	CLIMESPACE	28/01/1991	04/04/2022	1,2 M€	89,7 M€	néant
DISTRIB. ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE (TRV)	DSP	EDF/ENEDIS	30/07/1955	31/12/2024	29,6 M€	529,5 M€	194 k€
DISTRIB. ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE	DSP	CPCU	10/12/1927	31/12/2024	7,4 M€	341,4 M€	néant
DISTRIB. DE GAZ	DSP	GRDF	01/01/2020	31/12/2035	1,3 M€	124,0 M€	néant

EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS							
Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DE LA VILLETTE	DSP	FAYOLLE MARINE	01/01/2008	31/12/2023	96 k€	1,4 M€	92 k€
CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	DSP	CAMPING INDIGO PARIS	01/01/2011	31/12/2020	526 k€	2,0 M€	néant
PARC FLORAL	DSP	GL EVENTS	01/09/2015	01/09/2031	797 k€	3,9 M€	néant
JARDIN D'ACCLIMATATION	DSP	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	10/10/2016	09/10/2041	550 k€	11,4 M€	néant
TOUR EIFFEL	DSP	SETE	01/11/2017	30/10/2032	8,2 M€	25,9 M€	néant
PAVILLON PUEBLA	CT	PUEBLA SAS	01/12/2018	01/12/2033	20 k€	869 k€	néant
RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE (12E)	CT	OVERLOOK EVENTS /UN GOUT DE PARIS	02/05/2019	01/05/2034	12 k€	165 k€	néant
BATIMENTS SITUES DANS LE PARC DE BAGATELLE	CT	STE D'EXPLOIT. BAGATELLE EVENTS	30/07/2019	29/07/2039	204 k€	2,0 M€	néant
CHALET DE LE PORTE JAUNE	CT	ROSA BONHEUR	28/09/2020	27/09/2032	33,9 k€	néant	néant

DEPLACEMENTS							
Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
INVALIDES	DSP	INDIGO	26/02/1964	30/06/2031	118 k€	1,6 M€	néant
ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES	DSP	INDIGO	01/01/1969	14/03/2028	23 k€	1,6 M€	néant
HARLAY (PONT NEUF)	DSP	INDIGO	01/03/1969	01/03/2030	19 k€	794 k€	néant
JOFFRE	DSP	INDIGO	01/03/1970	30/06/2031	111 k€	1,3 M€	néant
VENDOME	DSP	INDIGO	27/04/1970	26/11/2032	104 k€	3,3 M€	néant
ST-SULPICE	DSP	INDIGO	05/10/1970	05/05/2023	71 k€	1,5 M€	néant
ST-GERMAIN DES PRES	DSP	INDIGO	24/12/1970	16/10/2029	57 k€	1,2 M€	néant
VICTOR HUGO - POMPE	DSP	INDIGO	06/03/1971	30/06/2031	115 k€	1,3 M€	néant
MONTPARNASSE	DSP	INDIGO	28/10/1971	30/06/2021	72 k€	1,5 M€	néant
SOUFFLOT	DSP	INDIGO	16/08/1972	15/08/2027	80 k€	1,7 M€	néant
ST-MARTIN	DSP	INDIGO	01/09/1978	08/06/2025	145 k€	1,8 M€	néant
MAUBERT - COLLEGE DES BERNARDINS	DSP	SAEMES	01/09/1980	30/06/2036	65 k€	1,3 M€	néant
CHAMPAGNY	DSP	SAEMES	29/09/1980	28/09/2045	3 k€	250 k€	néant
MARCHE ST-GERMAIN	DSP	SAEMES	01/09/1983	31/08/2048	2 k€	153 k€	néant
POLYTECHNIQUE	DSP	SAEMES	15/11/1984	14/11/2049	2 k€	290 k€	néant
ROQUETTE	DSP	SAEMES	01/02/1985	31/01/2050	5 k€	202 k€	néant
GAY-LUSSAC	DSP	SAEMES	26/02/1985	25/02/2050	2 k€	108 k€	néant
LES HALLES-ST EUSTACHE	DSP	SAEMES	11/04/1985	31/12/2045	24 k€	645 k€	néant
POLIVEAU	DSP	SAEMES	02/09/1985	01/09/2050	1 k€	71 k€	néant
BERCY - RELAIS MERCURE	DSP	SEIH - ACCOR	28/09/1987	01/07/2051	18 k€	184 k€	néant
PEREIRE	DSP	SAEMES	01/01/1988	31/12/2052	6 k€	400 k€	néant
MOZART	DSP	SAEMES	01/01/1988	31/12/2052	3 k€	160 k€	néant
MAIRIE DU 17E	DSP	SAEMES	01/03/1988	28/02/2027	48 k€	911 k€	néant

HOCHE	DSP	INDIGO	01/06/1988	05/04/2029	96 k€	1,7 M€	néant
EYLAU	DSP	INDIGO	03/01/1989	02/01/2029	1 k€	61 k€	néant
SUFFREN	DSP	INDIGO	26/01/1989	25/01/2029	1 k€	59 k€	néant
CITROEN-CEVENNES	DSP	INDIGO	11/06/1990	10/06/2030	76 k€	1,6 M€	néant
MARCADET	DSP	SAEMES	04/03/1991	03/03/2056	3 k€	128 k€	néant
PLACE VICTOR HUGO	DSP	INDIGO	01/07/1991	30/06/2031	131 k€	1,4 M€	néant
CARNOT	DSP	INDIGO	01/07/1991	30/06/2022	38 k€	830 k€	néant
FIRMIN GEMIER	DSP	SAEMES	15/10/1991	14/10/2021	3 k€	213 k€	1,6 M€
DAMREMONT	DSP	SAEMES	27/11/1991	26/11/2021	3 k€	180 k€	néant
PRONY	DSP	INDIGO	31/01/1992	30/01/2022	5 k€	75 k€	néant
GROS BOULAINVILLIERS	DSP	SAEMES	06/04/1992	05/04/2022	8 k€	438 k€	néant
ANDRE HONNORAT	DSP	SAEMES	08/04/1992	07/04/2022	8 k€	465 k€	néant
GOURAUD	DSP	INDIGO	30/04/1992	29/04/2022	10 k€	142 k€	néant
VAN GOGH	DSP	SAEMES	04/08/1992	03/08/2022	5 k€	167 k€	néant
MEDITERRANEE	DSP	SAEMES	19/08/1992	18/08/2032	199 k€	5,1 M€	néant
MAIRIE DU 19E	DSP	SAEMES	16/11/1992	15/11/2057	6 k€	228 k€	néant
CARPEAUX	DSP	SAEMES	18/01/1993	17/01/2023	2 k€	132 k€	néant
FAUBOURG ST-ANTOINE	DSP	INDIGO	15/03/1993	14/03/2028	102 k€	1,1 M€	néant
CROIX DES PETITS CHAMPS	DSP	INDIGO	06/05/1993	05/05/2024	233 k€	2,3 M€	néant
GRENIER ST-LAZARE	DSP	INDIGO	11/06/1993	10/06/2058	0 €	néant	néant
CHAMPS-ELYSEES	DSP	INDIGO	02/08/1993	01/08/2024	204 k€	2,0 M€	néant
DIDOT	DSP	SAEMES	07/12/1993	06/12/2023	6 k€	271 k€	néant
JOUFFROY	DSP	INDIGO	05/01/1994	04/01/2024	6 k€	105 k€	néant
MILTON	DSP	SAEMES	31/03/1994	30/03/2024	2 k€	130 k€	néant
HECTOR MALOT	DSP	SAEMES	11/07/1994	10/07/2024	11 k€	496 k€	néant
PORTE D'ASNIERES	DSP	INDIGO	13/07/1994	12/07/2029	14 k€	254 k€	néant
MAC MAHON	DSP	INDIGO	29/08/1994	28/08/2029	42 k€	861 k€	néant
CHARLETY COUBERTIN & THOMIRE	DSP	SAEMES	03/09/1994	02/09/2024	3 k€	924 k€	néant
RIVOLI - SEBASTOPOL	DSP	SAEMES	05/09/1994	04/09/2059	17 k€	787 k€	néant
MAINE BASCH	DSP	INDIGO	26/09/1994	25/09/2034	44 k€	954 k€	néant
ETOILE-FRIEDLAND	DSP	INDIGO	03/10/1994	02/10/2034	18 k€	1,1 M€	néant
GENERAL BEURET	DSP	SAEMES	04/10/1994	03/10/2059	4 k€	157 k€	néant
STS-PERES	DSP	INDIGO	17/10/1994	16/10/2029	13 k€	693 k€	néant
DELESSERT	DSP	SAEMES	22/11/1994	21/11/2024	6 k€	489 k€	néant
WAGRAM-COURCELLES	DSP	INDIGO	10/05/1995	09/05/2035	76 k€	1,3 M€	néant
ALMA-GEORGE V	DSP	INDIGO	07/06/1995	06/06/2035	15 k€	875 k€	néant
BAUDOYER	DSP	REALPARK	15/12/1995	14/12/2035	43 k€	816 k€	néant
CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON	DSP	INDIGO	27/12/1995	26/12/2035	55 k€	990 k€	néant
LYON-DIDEROT	DSP	SNC LYON DIDEROT	29/01/1996	28/01/2036	211 k€	1,4 M€	néant
RECOLLETS	DSP	SAEMES	30/01/1996	29/01/2026	2 k€	130 k€	néant
BERCY - AUTOCARS VEHICULES LEGERS	DSP	SAEMES	28/03/1996	27/03/2026	0 €	1,3 M€	néant
FRANZ LISZT	DSP	INDIGO	08/07/1996	07/07/2031	67 k€	975 k€	néant
EURONORD LARIBOISIERE	DSP	INDIGO	10/03/1997	09/03/2037	74 k€	1,4 M€	néant
CASERNE MONGE	DSP	SAEMES	05/05/1997	04/05/2072	9 k€	475 k€	néant
LA TOUR MAUBOURG ORSAY	DSP	Q PARK	04/08/1997	03/08/2037	28 k€	787 k€	néant
ST-PLACIDE	DSP	Q PARK	29/09/1997	28/09/2027	6 k€	387 k€	néant
BOURSE	DSP	INDIGO	11/10/1997	01/01/2022	188 k€	3,1 M€	néant
VERSAILLES-REYNAUD	DSP	INDIGO	01/03/1998	28/02/2033	33 k€	715 k€	néant
ST-MICHEL	DSP	INDIGO	20/03/1998	19/03/2048	24 k€	946 k€	néant
MARCEAU ETOILE	DSP	Q PARK	09/04/1998	08/04/2038	38 k€	1,1 M€	néant
PICPUS NATION	DSP	INDIGO	01/03/1999	28/05/2025	106 k€	997 k€	néant
PORTE D'ORLEANS	DSP	SAEMES	10/03/1999	09/03/2023	120 k€	752 k€	néant
SEBASTOPOL	DSP	INDIGO	10/01/2000	09/01/2040	35 k€	975 k€	néant
PORTE DE ST-OUEN	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	29/01/2001	28/10/2021	116 k€	616 k€	néant
REUILLY-DIDEROT	DSP	SAEMES	12/10/2002	11/10/2027	10 k€	373 k€	néant
FOCH	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	12/09/2004	11/09/2049	191 k€	3,6 M€	néant
PORTE DE CHAMPERRET	DSP	INDIGO	30/11/2004	29/03/2025	197 k€	1,5 M€	néant
CARDINET - NOTRE-DAME	DSP	SAEMES	01/12/2007	30/11/2037	19 k€	1,0 M€	néant
BAC MONTALEMBERT	DSP	INDIGO	24/05/2009	23/03/2022	1,1 M€	1,7 M€	néant
PASSY	DSP	INDIGO	02/08/2009	01/04/2026	1,1 M€	1,7 M€	néant
PORTE DE VERSAILLES	DSP	SAGS	10/01/2010	09/01/2022	310 k€	712 k€	néant
CONCORDE FREMICOURT	DSP	INDIGO	24/01/2010	23/01/2030	589 k€	1,8 M€	néant

ODEON	DSP	SAEMES	28/04/2010	27/04/2022	457 k€	1,0 M€	néant
PORTE DE ST-CLOUD	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	27/07/2010	26/07/2028	143 k€	1,8 M€	néant
HOTEL DE VILLE	DSP	SAEMES	09/11/2011	08/11/2026	365 k€	1,1 M€	néant
LOUVRE SAMARITAINE	DSP	INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	01/06/2013	30/11/2032	453 k€	1,8 M€	néant
PORTE DE CLIGNANCOURT	DSP	SAGS	09/10/2013	08/10/2021	118 k€	618 k€	néant
TERNES	DSP	INDIGO INFRA TERNES	01/12/2013	30/04/2025	1,7 M€	2,8 M€	néant
MARIGNY CHÂTEAU	DSP	INDIGO	01/01/2014	31/12/2038	112 k€	673 k€	néant
PATRIARCHES	DSP	INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	21/05/2014	20/05/2039	171 k€	625 k€	néant
ZAC RIVE GAUCHE	DSP	INDIGO	01/10/2014	30/03/2024	1,9 M€	2,7 M€	néant
MEYERBEER (OPERA)	DSP	SAEMES	01/10/2014	30/09/2022	230 k€	1,6 M€	néant
FRANCOIS (IER)	DSP	INTERPARKING	01/11/2014	31/10/2028	915 k€	1,6 M€	néant
LAGRANGE-MAUBERT	DSP	SAEMES	01/11/2014	31/10/2028	209 k€	1,0 M€	néant
ANVERS	DSP	SAEMES	01/01/2015	31/12/2022	807 k€	1,3 M€	néant
MONTHOLON	DSP	INDIGO	01/12/2015	30/11/2025	678 k€	1,4 M€	néant
SEVRES BABYLONE	DSP	INDIGO	19/12/2015	18/12/2025	2,0 M€	2,8 M€	néant
ROND-POINT (GARAGE)	DSP	SAEMES	01/03/2016	28/02/2022	289 k€	310 k€	néant
ST-GERMAIN (GARAGE)	DSP	INDIGO	24/12/2016	23/12/2023	229 k€	365 k€	néant
MAIRIE DU 14E - MAIRIE DU 15E - LECOURBE	DSP	SAEMES	19/03/2017	25/09/2034	250 k€	638 k€	néant
AMPERE - VILLIERS	DSP	INDIGO	11/07/2017	12/07/2029	326 k€	837 k€	néant
PYRAMIDES	DSP	SAEMES	01/09/2017	31/08/2025	1,4 M€	2,1 M€	néant
MALESHERBES-ANJOU	DSP	SAGS	01/02/2018	31/01/2030	985 k€	2,2 M€	néant
HAUSSMANN BERRI	DSP	SAEMES	01/06/2018	31/05/2030	2,8 M€	3,5 M€	néant
GEORGE V	DSP	INDIGO	01/06/2018	01/08/2023	1,6 M€	1,9 M€	néant
LUTECE	DSP	INDIGO	20/12/2018	30/11/2037	13 k€	583 k€	néant
STATION SERVICE QUAI D'ISSY LES MOULINEAUX (15E)	CT	TOTAL MARKETING FRANCE	29/04/2019	28/04/2030	713 k€	17 k€	néant
STATION SERVICE PORTE D'AUBERVILLIERS (19E)	CT	TOTAL MARKETING FRANCE	01/07/2019	30/06/2029	1,5 M€	348 k€	néant
MAGENTA - GARE DE L'EST	DSP	INDIGO	07/08/2019	07/08/2031	328 k€	1,1 M€	néant
ST-SULPICE (GARAGE)	DSP	INDIGO	05/10/2019	05/05/2023	23 k€	268 k€	néant
PORTE D'AUTEUIL - JEAN BOUIN	DSP	SAEMES	21/10/2019	26/07/2028	480 k€	1,5 M€	néant
PORTE MAILLOT	DSP	INDIGO	01/11/2019	31/10/2039	1,1 M€	2,0 M€	néant
MADELEINE-TRONCHET	DSP	SAEMES	25/01/2020	24/01/2030	2,0 M€	2,7 M€	néant
LOBAU	DSP	SAGS	26/02/2020	26/10/2034	854 k€	1,5 M€	néant
ST-AUGUSTIN	DSP	SAEMES	01/05/2020	30/04/2031	673 k€	1,3 M€	néant
BASTILLE	DSP	INDIGO INFRA	01/05/2020	30/04/2038	242 k€	484 k€	néant
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	CS	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	11/12/2020	11/12/2030	néant	néant	néant

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
ACCOR ARENA - POPB	DSP	SAEPOPB	01/10/2011	30/09/2046	2,8 M€	30,5 M€	néant
PISCINE S. BERLIOUX	DSP	S-PASS	01/05/2014	30/06/2021	néant	477 k€	527 k€
PISCINE J. BAKER	DSP	S-PASS	08/07/2015	07/05/2022	néant	218 k€	1,4 M€
ESPACE SPORTIF PAILLERON	DSP	UCA	01/01/2016	31/12/2021	néant	861 k€	1,1 M€
MARATHON (ET SEMI) DE PARIS	CS	AMAURY SPORT ORGANISATION	14/05/2019	13/05/2024	0 €	néant	néant
CENTRE SPORTIF PARISIEN DE L'ILE DE PUTEAUX	DSP	GROUPEMENT FFT / URBAN SOCCER	02/11/2020	01/11/2044	néant	néant	néant

EQUIPEMENTS CULTURELS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
THEATRE DE LA GAITE LYRIQUE	DSP	SEGL	01/08/2016	31/07/2022	13 k€	2,3 M€	4,5 M€
LE CARREAU DU TEMPLE	DSP	SPL LE CARREAU DU TEMPLE	01/01/2019	31/12/2024	12 k€	2,0 M€	1,1 M€
FESTIVALS MUSICAUX -	CS	TRAFFIX MUSIC	13/05/2019	12/05/2023	0 €	24 k€	404 k€

PARC FLORAL DE PARIS							
MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES	DSP	DELTA ARTS	01/01/2020	31/12/2024	27 k€	710 k€	632 k€
CINEMA LE LOUXOR	DSP	SAS CINELOUXOR	01/01/2020	31/12/2024	5 k€	599 k€	30 k€

JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	DSP	EVANCIA BABILOU	23/02/2014	31/07/2021	59 k€	289 k€	119 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	DSP	PEOPLE & BABY	24/02/2014	31/07/2021	45 k€	339 k€	154 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	DSP	CRESCENDO	27/02/2014	31/07/2021	31 k€	215 k€	160 k€
CHARRIERE	DSP	ASSOC. LEO LAGRANGE NORD IDF	01/01/2015	31/12/2021	47 k€	392 k€	138 k€
GIONO	DSP	PEOPLE & BABY	01/01/2015	31/12/2021	39 k€	252 k€	109 k€
GABRIELLE	DSP	EVANCIA BABILOU	01/01/2015	31/12/2021	49 k€	228 k€	133 k€
GIDE	DSP	CRESCENDO	26/03/2015	31/12/2021	56 k€	362 k€	170 k€
EMERIAU	DSP	ONCP	01/05/2015	31/12/2021	38 k€	278 k€	143 k€
GUADELOUPE	DSP	CRESCENDO	05/06/2015	31/12/2021	51 k€	360 k€	171 k€
HALTE GARDERIE DUHESME	DSP	ASSOC. LEO LAGRANGE NORD IDF	01/08/2016	31/07/2023	38 k€	218 k€	127 k€
RAVEL (12E), KELLERMAN (13E)	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION NAT.	01/09/2016	31/08/2026	176 k€	7,1M€	néant
POINT DU JOUR (16E)	DSP	ACTISCE	01/09/2016	31/08/2021	16 k€	715 k€	877 k€
BEAUJON (8E)	DSP	ASSOC. AMICALE POUR L'ANIMATION CULTURELLE DU 8E	01/09/2016	31/08/2021	7 k€	364 k€	361 k€
CHATEAU-LANDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VERDIER (10E)	DSP	CLUB RECHERCHE ET LOISIRS	01/09/2017	31/08/2022	1 k€	2,2M€	2,2M€
REBEVAL, CURIAL, CLAVEL, MATHIS, PLACE DES FETES, ANGELE MERCIER (19E)	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FP	01/09/2017	31/08/2022	17 k€	1,5M€	3,6M€
BRANCION, CEVENNES, FRERES VOISIN, SOHANE BENZIANE, ESPACE PARIS PLAINE (15E)	DSP	MJC PARIS 15 BRANCION	01/09/2017	31/08/2022	18 k€	1,0M€	2,1M€
3 RUELLE AU PERE FRAGILE (15E)	DSP	ASSOC. LEO LAGRANGE NORD IDF	01/08/2018	31/07/2023	65 k€	318 k€	146 k€
EAPE BARON LE ROY	DSP	FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX ST-SIMON	01/08/2018	31/07/2023	48 k€	307 k€	156 k€
ARRAS, CENSIER (5E)	DSP	ACTISCE	01/09/2018	31/08/2023	9 k€	692 k€	1,0M€
VERCINGETORIX, MARC SANGNIER (14E) RENOMME ANGEL PARRA	DSP	CASDAL 14	01/09/2018	31/08/2023	12 k€	423 k€	1,5M€
MAISON DES ENSEMBLES (12E)	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FP	01/09/2018	31/08/2023	9 k€	349 k€	738 k€
EAPE MAXIME LISBONNE (DUPLOYE)	DSP	CRESCENDO	01/01/2019	31/12/2023	40 k€	292 k€	145 k€
VALEYRE (9E)	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FP	01/09/2019	31/08/2024	7 k€	524 k€	772 k€
RICHARD WRIGHT (6E)	DSP	ACTISCE	01/09/2019	31/08/2024	5 k€	386 k€	828 k€
PATRONAGE LAÏQUE JULES VALLES	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	néant	néant	néant
ANNIE FRATELLINI, MUSIDORA, PINA BAUSCH, BESSIE SMITH (12E)	DSP	CLAJE	01/09/2020	31/08/2025	néant	néant	néant
POTERNE DES PEUPLIERS, DUNOIS, DAVIEL, RICHEL, BAUDRICOURT (13E)	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FP	01/09/2020	31/08/2025	néant	néant	néant
LA JONQUIERE, INTERCLUB 17 (17E)	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	néant	néant	néant
LES HALLES - LE MARAIS	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	néant	néant	néant

(1ER, 2E ET 3E)							
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	DSP	CRESCENDO	01/09/2020	31/08/2025	18 k€	143 k€	78 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVIGNAC	DSP	ASSOC. LEO LAGRANGE NORD IDF	01/09/2020	31/08/2025	15 k€	93 k€	20 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER	DSP	CRESCENDO	01/09/2020	31/08/2025	12 k€	87 k€	69 k€

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
LOT 2 MARCHES COUVERTS	DSP	BENSIDOUN	01/01/2017	31/12/2022	491 k€	764 k€	360 k€
LOT 3 MARCHES COUVERTS	DSP	EGS	01/01/2017	31/12/2022	100 k€	227 k€	110 k€
LOT 1 MARCHE COUVERT ST-GERMAIN	DSP	BANIMMO	01/01/2017	31/12/2022	45 k€	142 k€	70 k€
LOT 4 MARCHE COUVERT LA CHAPELLE	DSP	BENSIDOUN	01/01/2017	31/12/2022	7 k€	112 k€	50 k€
MARCHE AUX PUCES PORTE DE VANVES	DSP	EGS	01/04/2017	31/03/2022	61 k€	146 k€	100 k€
MARCHE COUVERT ENFANTS ROUGES	DSP	EGS	07/04/2017	06/04/2022	7 k€	112 k€	66 k€
MARCHE AUX PUCES DE LA PORTE DE MONTREUIL	DSP	SEMACO	06/01/2018	05/01/2023	98 k€	383 k€	272 k€
MARCHE DE LA CREATION	DSP	EGS	01/03/2018	28/02/2023	37 k€	31 k€	30 k€
MARCHE AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT	DSP	SOMAREP	26/07/2018	25/07/2023	54 k€	237 k€	140 k€
MARCHES DECOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT B	DSP	DADOUN	04/01/2020	03/01/2026	623 k€	2,8 M€	1,9 M€
MARCHES DECOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT A	DSP	BENSIDOUN	04/01/2020	03/01/2026	616 k€	2,6 M€	1,7 M€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	DSP	RIVP	21/07/2014	30/09/2053	11 k€	1,7 M€	néant
REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE	CS	SEMAEST	02/05/2017	01/05/2029	néant	néant	néant

SERVICES FUNERAIRES

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES	DSP	G2F POUR OGF	01/03/1994	29/02/2024	194 k€	1,1 M€	néant
COMPLEXE FUNERAIRE / CREMAT. PERE LACHAISE	DSP	STE DES CREMATORIUMS DE FRANCE POUR FUNECAP	01/09/2019	30/08/2049	1,5 M€	4,9 M€	néant
SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	DSP	SAEMPF	01/12/2019	30/11/2024	55 k€	11,3 M€	73 k€

PUBLICITE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	2020		
					Red.	CA	Subv.
COLONNES ET MATS PORTE-AFFICHES	CS	JCDECAUX FRANCE	08/07/2019	07/07/2027	4,5 M€	8,4 M€	néant
MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION	CS	CLEAR CHANNEL FRANCE	23/09/2019	22/09/2024	23,0 M€	20,2 M€	néant